

# Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis  
juridiques

118<sup>e</sup> année

29 novembre

1986

No 48

Québec 



# Gazette officielle du Québec

## Partie 1 Avis juridiques

118<sup>e</sup> année  
29 novembre 1986  
No 48

### Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection  
des renseignements personnels, Loi sur l'  
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'  
Avis divers  
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les  
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le  
Compagnies, Loi sur les  
Compagnies étrangères, Loi sur les  
Compagnies minières, Loi sur les  
Curatelle publique, Loi sur la  
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les  
Inspecteur général des institutions financières  
Ministères, Avis concernant les  
Qualité de l'environnement, Loi sur la  
Société d'habitation du Québec, Loi sur la  
Syndicats professionnels, Loi sur les  
Ventes par shérif  
Ventes pour taxes, avis de publication

## AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

### Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

### Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

### Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

### Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

### Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

### Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

### Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

### Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

**Pierre Lauzier**  
Division de la *Gazette officielle*  
1279, boul. Charest ouest  
Québec G1N 4K7  
Téléphone: (418) 643-9918

### Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

### Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Laws and Regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications  
Secteur des abonnements  
C.P. 1005  
Québec G1K 7B5  
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

# TABLE DES MATIÈRES

## ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

CENTRE ROSALIE JETTÉ ( <i>Délégation</i> )	6383
M.R.C. DE L'ÉRABLE ( <i>Délégation</i> )	6383

## AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

VILLE DE HULL ( <i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i> )	6383
---	------

## AVIS DIVERS

ASSOCIATION LES CASTILLONS ( <i>L.P.</i> )	6383
COMMISSION SCOLAIRE DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE ( <i>Rachat d'obligations</i> )	6383
COMMISSION SCOLAIRE DE THETFORD-MINES ( <i>Rachat d'obligations</i> )	6384
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL ( <i>Rachat d'obligations</i> )	6384
KESER TORAH SYNAGOGUE INC. ( <i>L.P.</i> )	6385
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD ( <i>Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39</i> )	6386
PAROISSE DE SAINT-ANDRÉ-APÔTRE ( <i>Changement de limites</i> )	6386
PAROISSE DE SAINT-PHILIPPE ( <i>Changement de limites</i> )	6386
SUCCESSION GINETTE FRAPPIER ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> )	6386
SUCCESSION GINETTE FRAPPIER ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> )	6386
SUCCESSION RÉJEAN GAGNON ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> )	6386
SUCCESSION VITAL FARINHA DA SILVA ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> )	6387
SYNAGOGUE KESER TORAH INC. ( <i>L.P.</i> )	6385
VILLE DE LÉVIS ( <i>Rachat d'obligations</i> )	6387
VILLE DE ROUYN-NORANDA ( <i>Rachat d'obligations</i> )	6388

## CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LANAUDIÈRE ( <i>Fusion</i> )	6388
--	------

## CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

### ACCORDÉS

Agia Akal Singh Khalsa	6388
Béatrice Majkrak	6388
Eric Fadi Zakour	6388
Joseph Ernest Rodolphe Irish	6389
Joseph Maurice André Hammond	6389
Joseph Paul Denis Sylvain Doré	6389
Marie Claire Annie La Bastille	6389
Marie Claire Tremblay	6389
Marie Fabienne Monica Poirier	6389
Marie Hélène Jacinthe Tisot	6389
Marie Rose Jeanne Denise Gagner	6389
Marie Rose Johanne Dubé-Lemieux	6390
Marie Thérèse Aline Vigneau	6390
Michèle Docile Tardif	6390
Thomas Nicolas Kiriazis	6390

### DEMANDES

Ahmad Bassam Ajam	6390
Celia Beiner	6390
Chiu Kum Tam	6390
Christine Béland	6390
Claude Dallaire	6391
Denis Bouchard	6391
Dorothy Campbell	6391
Ernestine Vincent	6391
Gaétane Viau	6391
Gianfranco Buffoni	6391
Huguette Griswold	6391
Israël Lybanon	6391
Joseph André Gérard Croteau	6392
Marie Louise Renée Lafleur	6392
Marie Malvina Francine Robin	6392
Mario Lachance	6392
Myrom William Lapinsky	6392
Nancy Denault	6392
Reine Beaulieu	6392
Roger Damiani	6392
Wayne Birch	6393
Yannick Émond-Vincent	6393

## COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	6394
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	6412
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	6415
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	6415

## COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	6424
ASSOCIATION LES CASTILLONS	6383
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	6429

## COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)	6430
CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OÙ (Article 32)	6431
CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)	6434
DISSOLUTION (Article 28)	6435
DISSOLUTION — DEMANDES DE	
2166-4008 QUÉBEC INC.	6438
2330-7978 QUÉBEC INC.	6438
ACTUAMEDIA INC.	6438
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES OUVRIERS BÉNÉVOLES, INC.	6438
ATELIER DE COUPE L'ÉLÉGANCE INC.	6438
CAMILLE BLOUIN INC.	6439
CENTRE PAX	6439
CLUB CYCLISTE PORTNEUF INC.	6439
CLUB DE RINGUETTE FRANCE-QUÉBEC	6439
DEMO DISQUES INC.	6439

DEMO RECORDS INC.	6439
DOSCO (QUÉBEC) LTÉE	6439
ÉGLISE MISSIONNAIRE BAPTISTE LANDMARK DU REFUGE	6439
FERAUTO INC.	6440
GIVONPIER INC.	6440
HUOT ET FRÈRES LIMITÉE	6440
INFORMEMPLOI	6440
LA COMPAGNIE DE VÊTEMENTS MAJESTIC LTÉE	6440
L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE 036	6440
LE CLUB DES ANCIENS GÉANTS INC.	6440
LÉOPOLD TREMBLAY INC.	6441
LES ASSURANCES THÉROUX LIMITÉE	6441
LES CONSTRUCTIONS G. DESCOTEAUX INC.	6441
LES DÉVELOPPEMENTS MONTANOR INC.	6441
LES ENTREPRISES DUROMAR LTÉE	6441
LES EXCAVATIONS J.P. INC.	6441
LES GESTIONS ROYTIER INC.	6442
LES INVESTISSEMENTS NOIR & OR INC.	6442
LES LOISIRS PABOK INC.	6442
LES SERVICES D'ADMINISTRATION ATHLÉTIQUES S. & R. INC.	6442
LES VARIÉTÉS LAVAL LTÉE	6442
LUCIEN CORBEIL INC.	6442
MAGASINS DISTRICT INC.	6440
MAJESTIC GARMENT COMPANY LTD	6442
MARCHÉ RICHARD CARON INC.	6443
METROPOLE FLUSHWOOD DOOR INC.	6443
MIDAN INC.	6441
MONTANOR DEVELOPMENT INC.	6443
MYER WISEMAN INC.	6443
PAQUETTE AUTO SERVICE INC.	6443
RÉAL HARNOIS RÉFRIGÉRATION INC.	6443
RESTAURANT ROMA (DORION) INC.	6443
SALON COUPE D'ART (STE-FOY) INC	6443
SOLO CHEMICALS LTD.	6444
ST. LAWRENCE THEATRE (RIMOUSKI) LTD.	6444
STATION DE SERVICE POTHIER INC.	6444
TRANSPORT J. N. C. INC.	6444

## COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS	6444
-------------	------

## COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES

AVIS DIVERS	
RESSOURCES TANDEM LTÉE ( <i>Autorisation</i> )	6445

CHANGEMENTS	6445
-------------	------

## CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

### AVIS DE QUALITÉ

Émile Roy	6446
Henri Loubier	6446
Michael Sherman	6446
Paul Boucher	6446
Raoul Millette	6446
René Laroche	6447

## DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

### CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE (Article 1879 du Code civil)

CMP 1987 RESOURCE PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	6447
MELLIOR PARTNERSHIP AND COMPANY LIMITED	6447
NOVAMIN 1986 MINERAL PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	6447
RESSOURCES CMP 1987, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6447
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D.E.F.I.	6447
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GRANDE-ALLÉE	6447
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MELLIOR	6447
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE NOVAMIN 1986	6447
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE NOVAMIN 1986	6447

### CHANGEMENT DE L'ÉPOQUE OÙ LA SOCIÉTÉ DOIT SE TERMINER

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GRANDE-ALLÉE	6447
------------------------------------	------

### CHANGEMENT DANS LEUR ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GRANDE-ALLÉE	6448
------------------------------------	------

### DISSOLUTION

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE YVES BISSONNETTE (1986) ENR.	6448
--	------

### FORMATION

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE LA PLACE NELSON MORIN	6449
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LOGICIEL-UTILITAIRES OPÉRANT SOUS PC. DOS	6449
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RECHERCHE EXPÉRIMENTALE DU LOGICIEL-DIDACTICIEL INTRODUCTION AU IBM-PC	6449
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RECHERCHE EXPÉRIMENTALE DU LOGICIEL-DIDACTICIEL INTRODUCTION AU PC-DOS	6449
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DU CHEMIN FREEMAN	6449
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMOKON 1986	6449
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE YVES BISSONNETTE (COMMANDITAIRE) ENR.	6449

### REMPLACEMENT D'UN COMMANDITÉ

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GRANDE-ALLÉE	6449
------------------------------------	------

### COMMANDITAIRES

MVP EXPLORATION AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	6448
MVP (QUÉBEC) EXPLORATION AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	6448
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE EXPLORATION MVP	6448
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE EXPLORATION MVP (QUÉBEC)	6448
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GRANDE-ALLÉE	6448

## INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

### ASSURANCES — LOI SUR LES

CANASSURANCE GENERAL INSURANCE COMPANY INC. ( <i>Demande de permis</i> )	6450
CANASSURANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES INC. ( <i>Demande de permis</i> )	6450
L'EVEREST, COMPAGNIE D'ASSURANCES INC. ( <i>Demande de permis</i> )	6450
TRUCK INSURANCE EXCHANGE ( <i>Demande de remboursement de cautionnement</i> )	6451

## MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

### ÉNERGIE ET RESSOURCES

#### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE	6451
MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE	6452

### TRANSPORTS

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	6452
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	6453
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	6453
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	6454
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	6454
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ ( <i>Erratum</i> )	6476
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ ( <i>Erratum</i> )	6476
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ ( <i>Erratum</i> )	6476
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ ( <i>Erratum</i> )	6476
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ ( <i>Erratum</i> )	6477

## QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT — LOI SUR LA

PROJET DE LIGNE À COURANT CONTINU À ± 450 KV. RADISSON - NICOLET - DES CANTONS, RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉNERGIE DU NORD-OUEST QUÉBÉCOIS (SECTION EN TERRITOIRE NON COUVERT PAR LA CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS)	6455
---	------

## SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LACHENAIE ( <i>L.P.</i> )	6455
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MASSUEVILLE ( <i>L.P.</i> )	6455
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL ( <i>L.P.</i> )	6456
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON ( <i>L.P.</i> )	6456
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VAL-DAVID ( <i>L.P.</i> )	6456

## SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE VAUDREUIL-SOULANGES-BEAUHARNOIS ( <i>Changement de nom</i> )	6456
SYNDICAT DES AGRICULTRICES DE L'ESTRIE ( <i>Formation</i> )	6457

## VENTES PAR SHÉRIF

### BEAUHARNOIS

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. SPAIN <i>ET AL.</i>	6457
--	------

### BONAVENTURE

SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION A.G.V. INC. c. REED	6457
--	------

### JOLIETTE

LEMIRE c. BRASSARD <i>ET AL.</i>	6458
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE RAWDON c. DUMOULIN ( <i>Erratum</i> )	6477
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS c. RIVIÈRE	6458

### LABELLE

AGENCE ADEL HAUTE-GATINEAU INC. c. RIVEST	6459
---	------

### MONTRÉAL

ADLER c. ZARA (PETER)	6460
COMPAGNIE NATIONALE DE TUILE ET DE TERRAZZO LTÉE c. PERES	6460
CUBIAS c. KHAIKIN	6461
FIDUCIE DU QUÉBEC c. MAILLOUX	6461
HELLER NATOFIN (QUÉBEC) LTÉE <i>ET AL.</i> c. ELLIS DEVELOPMENTS LTD.	6462
MONTCO LTÉE c. PEREZ	6463
REVENU NATIONAL c. COCKERLINE	6463
ROBERTS c. WALSH	6464
VILLE DE LA PRAIRIE c. LA BERGERIE DE LAPRAIRIE INC. ( <i>Erratum</i> )	6477

### RICHELIEU

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PÉLOQUIN <i>ET AL.</i>	6464
--	------

### RIMOUSKI

CAISSE POPULAIRE DE LA TRINITÉ DES MONTS c. BELISLE	6465
---	------

### TERREBONNE

PAROISSE DE SAINTE-AGATHE c. BOMARC DEV. LTD	6465
--	------

### TROIS-RIVIÈRES

CAISSE POPULAIRE DE ST-JUSTIN c. CARON <i>ET AL.</i>	6474
CAISSE POPULAIRE DE STE-ANNE-DE-LA-PÉRADE c. CORBEIL	6475
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT <i>ET AL.</i> c. BEAUMIER	6475

## VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

VILLE DE GASPÉ ( <i>Erratum</i> )	6477
VILLE DE LAVAL	6475
VILLE DE PERCÉ	6476



## AVIS JURIDIQUES

**Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'****Centre Rosalie Jetté**

Je, Danielle Lessard, directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, étant la plus haute autorité au sein du Centre Rosalie Jetté, dont l'adresse est 4245, avenue Laval, Montréal, QC, H2W 2J6, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: Denis Caron, directeur des services de réadaptation, 4245, avenue Laval, Montréal, QC, H2W 2J6, tél.: 842-5283, responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

Montréal, le 21 avril 1986

*La directrice générale et  
secrétaire du conseil d'administration,*  
DANIELLE LESSARD

48667

**Municipalité régionale de comté de L'Érable**

Je, René Chevrier, préfet, étant la plus haute autorité au sein de la municipalité régionale de comté de L'Érable, dont l'adresse est 1636, avenue Saint-Louis, Plessisville, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: Victoire Renaud, secrétaire-trésorière, M.R.C. de L'Érable, 1636, avenue Saint-Louis, Plessisville, G6L 2M9, tél.: 819-362-6395, responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

Plessisville, le 28 octobre 1986

*Le préfet,*  
RENÉ CHEVRIER

48723

**Aménagement et l'urbanisme —  
Loi sur l'****Ville de Hull**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 3 mars 1987, à la ville de Hull afin de lui permettre d'adopter des règlements d'urbanisme conformes au programme particulier d'urbanisme, adopté le 17 juin 1986, pour son centre-ville.

Québec, le 19 novembre 1986

*Le ministre des Affaires municipales,*  
ANDRÉ BOURBEAU

289

**Avis divers****Association Les Castillons**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), Partie III, il a accordé des lettres patentes, en date du 1986 11 05, constituant en corporation, sans capital-actions, « Association Les Castillons » déjà constituée en corporation, le 1980 06 17, en vertu de la Loi sur les clubs de récréation.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à Godbout, district judiciaire de Hauterive.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
1646-0966

286

**Commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière  
Rachat d'obligations**

Avis est, par les présentes, donné que la Commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière rachètera le premier (1<sup>er</sup>) janvier 1987, tel que prévu dans les procédures originales, un montant de 9 000 \$ d'obligations de l'émission originale de 195 000 \$ datée du 1<sup>er</sup> jan-

vier 1970 parmi les obligations échéant le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et portant un taux d'intérêt de 9 %.

Le décret gouvernemental 942-86 du 25 juin 1986 ordonne le changement de nom de la Commission scolaire Chaudière-Etchemin en celui de Commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière.

Suite à un tirage au sort, les obligations portant les numéros suivants seront rachetées le 1<sup>er</sup> janvier 1987:

Dénominations de 1 000 \$:

M-127, M-154, M-157, M-158, M-160, M-174, M-180, M-181 et M-183.

Les obligations ainsi rachetées devront être présentées pour paiement aux endroits y mentionnés et cesseront de porter intérêt à compter du premier (1<sup>er</sup>) janvier 1987.

Saint-Romuald, le 17 octobre 1986

*La directrice générale,*  
RAYMONDE TOUZIN

1030, 1<sup>re</sup> Rue, Centre industriel  
Saint-Romuald, QC  
G6W 5M6  
tél.: 839-0524, code 418

48725

### Commission scolaire de Thetford-Mines

#### *Rachat d'obligations*

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la Commission scolaire de Thetford-Mines rachètera le 1<sup>er</sup> janvier 1987, un montant de 45 000 \$ à même les obligations échéant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 de l'émission d'obligations originale de 355 000 \$ datée du 1<sup>er</sup> janvier 1969. Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 10 000 \$:

002 et 003.

Dénominations de 1 000 \$:

265, 266, 267, 272, 273, 275, 276, 278, 279, 283, 286, 287, 288, 289, 290, 292, 293, 296, 299, 302, 308, 309, 310, 313 et 315.

Ces obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1987 et devront être présentées pour remboursement.

Commission scolaire de Thetford-Mines, le 10 octobre 1986

*Le directeur,*  
YVES SAMSON

Centre administratif  
1265, rue Notre-Dame Nord  
Thetford-Mines, QC  
G6G 2V3  
tél.: 338-0101, code 418

48726

### Communauté urbaine de Montréal

#### *Rachat d'obligations*

Obligations à fonds d'amortissement 10,75 % échéant le 4 janvier 1997

Avis public est, par les présentes, donné que conformément aux dispositions des obligations, la Communauté urbaine de Montréal a fait choisir au sort, pour rachat par l'intermédiaire du fonds d'amortissement, lesdites obligations. Le 4 janvier 1987 (date de rachat), la Communauté urbaine de Montréal rachètera un montant en principal global de 734 000,00 \$ desdites obligations. Les obligations pour être ainsi rachetées au complet ou en partie, tel que décrit ci-après, portent respectivement les numéros de séries suivants:

Numéros des obligations à coupons de 1 000,00 \$ rachetées en totalité, portant le préfixe CM-

023, 048, 075, 094, 131, 188, 203, 226, 243, 272, 379, 403, 410, 442, 443, 514, 559, 561, 585, 600, 631, 649, 666, 672, 678, 682, 697, 723, 728, 745, 761, 837, 880, 884, 911, 990, 992, 1065, 1124, 1128, 1132, 1145, 1171, 1194, 1195, 1199, 1272, 1287, 1294, 1297, 1299, 1311, 1314, 1330, 1335, 1338, 1381, 1422, 1426, 1430, 1442, 1443, 1450, 1462, 1585, 1594, 1643, 1717, 1738, 1759, 1769, 1805, 1808, 1810.

Les obligations d'une valeur de plus de 1 000,00 \$ seront rachetées en partie seulement.

(Le montant principal devant être racheté apparaît entre parenthèses après chaque numéro.)

Numéros d'obligations à coupons de 5 000,00 \$, portant le préfixe CV-

006 (3 000 \$), 016 (1 000 \$), 018 (1 000 \$), 019 (1 000 \$), 022 (2 000 \$), 027 (1 000 \$), 033 (2 000 \$), 044 (1 000 \$), 046 (1 000 \$), 047 (1 000 \$), 052 (1 000 \$), 059 (1 000 \$), 061 (1 000 \$), 062 (1 000 \$), 071 (1 000 \$), 075 (1 000 \$), 088 (1 000 \$), 089 (1 000 \$), 101 (1 000 \$), 104 (1 000 \$), 115 (1 000 \$), 127 (1 000 \$), 129 (1 000 \$), 133 (1 000 \$), 136 (1 000 \$), 137 (1 000 \$), 144 (1 000 \$), 155 (1 000 \$), 158 (1 000 \$), 159 (1 000 \$), 160 (1 000 \$), 176 (1 000 \$), 177 (1 000 \$), 182 (1 000 \$), 183 (1 000 \$), 184 (1 000 \$), 206

(1 000 \$), 211 (1 000 \$), 220 (1 000 \$), 222 (1 000 \$), 230 (1 000 \$).

Numéros des obligations à coupons de 25 000 00 \$, portant le préfixe CA-

004 (5 000 \$), 040 (5 000 \$), 044 (10 000 \$), 046 (5 000 \$), 071 (5 000 \$), 078 (5 000 \$), 081 (5 000 \$), 093 (5 000 \$), 094 (5 000 \$), 101 (10 000 \$), 106 (5 000 \$), 114 (5 000 \$), 115 (5 000 \$), 128 (5 000 \$), 129 (5 000 \$), 132 (5 000 \$), 182 (5 000 \$), 188 (5 000 \$), 189 (10 000 \$), 190 (5 000 \$), 213 (5 000 \$), 215 (5 000 \$), 217 (5 000 \$), 218 (5 000 \$), 224 (5 000 \$), 227 (5 000 \$), 230 (5 000 \$), 231 (5 000 \$), 232 (5 000 \$), 233 (5 000 \$), 240 (5 000 \$), 241 (5 000 \$), 243 (5 000 \$), 267 (5 000 \$), 272 (5 000 \$), 274 (5 000 \$), 285 (5 000 \$), 287 (5 000 \$), 288 (5 000 \$), 289 (5 000 \$), 293 (5 000 \$), 342 (10 000 \$), 345 (5 000 \$), 353 (5 000 \$).

Numéros de l'obligation à coupons de 100 000,00 \$, portant le préfixe CC-

030 (10 000 \$).

Numéros des obligations entièrement nominatives, portant le préfixe CN-

006 (20 000 \$), 007 (40 000 \$), 013 (10 000 \$), 014 (15 000 \$), 018 (5 000 \$), 055 (5 000 \$), 056 (5 000 \$), 058 (60 000 \$), 060 (15 000 \$), 061 (10 000 \$), 062 (10 000 \$), 063 (25 000 \$), 064 (5 000 \$), 068 (75 000 \$), 069 (50 000 \$), 080 (5 000 \$), 082 (10 000 \$).

Une copie de cet avis de rachat a été envoyée par la poste aux détenteurs d'obligations entièrement nominatives ou d'obligations à coupons immatriculées quant au principal seulement qui sont rachetées en totalité ou en partie.

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rachetées deviendront dues et payables le 4 janvier 1987 en monnaie légale du Canada au bureau principal de Banque de Montréal, La Banque Toronto-Dominion, Banque Canadienne Impériale de Commerce, La Banque Royale du Canada et Banque Nationale du Canada, situé dans l'une quelconque des villes de Montréal, Toronto, Halifax, Saint-John, N.-B., Québec, Winnipeg ou Vancouver, Canada, au choix du détenteur, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus accompagnées, s'il y a lieu, de tous les coupons d'intérêt attachés échéant après le 4 janvier 1987. Sur cette remise, ces obligations ou portions seront payées au prix de rachat de 100 % de leur montant principal, avec l'intérêt accumulé à la date de rachat. L'intérêt dû le 4 janvier 1987 sera payé de la manière habituelle.

Les obligations entièrement immatriculées et les obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Pour les obligations dont une partie seulement du capital est remboursée, la Communauté urbaine de Montréal doit, lorsqu'elle recevra une telle obligation de la banque, lui retourner sans frais pour le détenteur, une obligation dûment certifiée que la banque remettra à son tour au détenteur et qui totalisera un montant en capital égal à la partie non remboursée du capital de l'obligation cédée. Les nouvelles obligations seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, sauf avis contraire.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de courir à partir du 4 janvier 1987.

Montréal, le 7 novembre 1986

Communauté urbaine de Montréal

*La secrétaire,*

SUZANNE JALBERT

48724

#### Synagogue Keser Torah Inc.

#### Keser Torah Synagogue Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71 a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1986 10 31 (des lettres patentes), constituant en corporation les requérants suivants: M. Sydney Aisenstark, rabbin, 6351, avenue de Vimy, Montréal; M. Jacob Abramczyk, administrateur, 44, avenue Kelvin, Outremont, et M. David Muller, administrateur, 6040, avenue Wilderton, Montréal, sous la dénomination sociale « Synagogue Keser Torah Inc. — Keser Torah Synagogue Inc. ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 250 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 6100, avenue de Vimy, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD

2418-9276

286

**Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard**

Avis est, par les présentes, donné qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 6 octobre 1986, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 224-86: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières » et que ledit règlement entrera en vigueur selon la loi.

Saint-Cyrille-de-Lessard, le 27 octobre 1986

*La secrétaire-trésorière,*  
JANINE K. THIBAUT

48668

**La paroisse de Saint-Philippe**  
**La paroisse de Saint-André-Apôtre**

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1, a. 2), que monseigneur Charles Valois, évêque de Saint-Jérôme, en date du 30 septembre 1986, a démembré une partie du territoire de La paroisse de Saint-Philippe dans le canton de Chatham, et l'a annexé à La paroisse de Saint-André-Apôtre dans le comté d'Argenteuil.

*L'évêque de Saint-Jérôme*  
CHARLES VALOIS  
1538-5123  
1525-7256

286

**Succession Ginette Frappier**

Avis est, par les présentes, donné que Manon Frappier, étudiante, demeurant au 39, rue Rielle, Verdun, province de Québec, héritière de feu Ginette Frappier, en son vivant secrétaire, demeurant au 797, Haute-Rivière, Châteauguay, province de Québec, où elle est décédée le dixième (10<sup>e</sup>) jour d'avril mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984), sans laisser de testament, a accepté, par son tuteur Roland Frappier, dûment autorisé à cette fin aux termes d'un jugement rendu le dix-huitième (18<sup>e</sup>) jour de mars 1985, sous le numéro 14-000912-857 des dossiers de la Cour supérieure du district de Montréal, la succession de ladite Ginette Frappier, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant Clément Leblanc, notaire, 265, boulevard d'Anjou, local 306, Châteauguay, province de Québec, le quatorzième (14<sup>e</sup>) jour d'octobre mil neuf cent quatre-vingt-six (1986), sous le numéro 5426 de ses minutes, et enregistré à Châteauguay sous le numéro 212462.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Clément Leblanc, notaire, et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, la bénéficiaire, par son tuteur paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Châteauguay, le 11 novembre 1986

48699

*Le procureur,*  
CLÉMENT LEBLANC, notaire

**Succession Ginette Frappier**

Avis est, par les présentes, donné que Martine Gervais, étudiante, demeurant au 145, rue Jean-Paul-Vincent, appartement 3, Longueuil, province de Québec, héritière de feu Ginette Frappier, en son vivant secrétaire, demeurant au 797, Haute-Rivière, Châteauguay, province de Québec, où elle est décédée le dixième (10<sup>e</sup>) jour d'avril mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984), sans laisser de testament, a accepté, par son tuteur Roland Frappier, dûment autorisé à cette fin aux termes d'un jugement rendu le cinquième (5<sup>e</sup>) jour de mai 1986, sous le numéro 14-001057-868 des dossiers de la Cour supérieure du district de Montréal, la succession de ladite Ginette Frappier, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant Clément Leblanc, notaire, 265, boulevard d'Anjou, local 306, Châteauguay, province de Québec, le quatorzième (14<sup>e</sup>) jour d'octobre mil neuf cent quatre-vingt-six (1986), sous le numéro 5425 de ses minutes, et enregistré à Châteauguay sous le numéro 212461.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Clément Leblanc, notaire, et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, la bénéficiaire, par son tuteur paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Châteauguay, le 11 novembre 1986

48700

*Le procureur,*  
CLÉMENT LEBLANC, notaire

**Succession Réjean Gagnon**

Avis est, par les présentes, donné que dame Diane Gagnon, ménagère, domiciliée au numéro 2150A, rue Saint-Damase, Grantham-Ouest, veuve de Réjean Gagnon, a accepté la succession dudit Réjean Gagnon, en son vivant domicilié aux cantons unis de Wendover-et-

Simpson et décédé à Drummondville, le 23 août 1986, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu par André Lepage, notaire pratiquant à Drummondville, 128, rue Lindsay, le 1<sup>er</sup> octobre 1986, et enregistré à la division d'enregistrement de Drummond, le 2 octobre 1986, sous le numéro 299653, et a accepté, en sa qualité de tutrice à sa fille, Mélanie Gagnon, la succession dudit Réjean Gagnon, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu par Michel Boileau, notaire à Drummondville, 128, rue Lindsay, le 3 novembre 1986, et enregistré à la division d'enregistrement de Drummond, le 4 novembre 1986, sous le numéro 300397.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Michel Boileau et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Drummondville, le 7 novembre 1986

48669

*Le procureur,*  
MICHEL BOILEAU, notaire

### Succession Vital Farinha Da Silva

Avis est, par les présentes, donné que dame Idalina De Jesus Martins, ménagère, demeurant au numéro 7594(A) de la rue Jean-Chevalier, LaSalle, agissant comme tutrice de Joel Martins Silva, demeurant à la même adresse, seul héritier de feu Vital Farinha Da Silva en son vivant mécanicien, domicilié à la même adresse, décédé, le dix-huit avril mil neuf cent quatre-vingt-six, sans avoir fait de testament, a accepté pour et au nom dudit Joel Martins Silva, enfant mineur, la succession dudit Vital Farinha Da Silva, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le quinze septembre mil neuf cent quatre-vingt-six, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3771279.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire soussigné et peut être consulté à ses bureaux situés au numéro 7433, rue Saint-Denis, Montréal.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Montréal, le 14 novembre 1986

48698

*Le procureur,*  
PIERRE CADOTTE, notaire

### Ville de Lévis

#### Rachat d'obligations

La ville de Lévis rachètera le 1<sup>er</sup> janvier 1987 un montant de 57 000 \$ des obligations échéant le 1<sup>er</sup> janvier 1990 de l'émission totale de 787 000 \$ à 9 % et datée du 1<sup>er</sup> janvier 1970, le tout conformément aux procédures adoptées et indiquées dans les modalités de l'émission.

Les numéros d'obligations tirés au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000 \$:

M573, M560, M639, M582, M576, M616, M521, M590, M632, M614, M650, M640, M596, M690, M653, M613, M578, M629, M595, M557, M597, M551, M552, M691, M615, M677, M680, M569, M621, M525, M527, M630, M564, M659, M623, M584, M558, M609, M519, M668, M555.

Dénominations de 25 000 \$:

A001, rachat partiel de 5 000 \$  
A002, rachat partiel de 5 000 \$  
A003, rachat partiel de 6 000 \$.

Lesdites obligations devront être présentées le 1<sup>er</sup> janvier 1987 pour paiement, aux endroits indiqués dans l'obligation, accompagnées de tous les coupons d'intérêts du 1<sup>er</sup> juillet 1987 au 1<sup>er</sup> janvier 1990 inclusivement. L'obligation A001, au montant de 25 000 \$ sera rachetée partiellement pour un montant de 5 000 \$, l'obligation A002 au montant de 25 000 \$ sera rachetée partiellement pour un montant de 5 000 \$, l'obligation A003 au montant de 25 000 \$ sera rachetée partiellement pour un montant de 6 000 \$ et la ville de Lévis remettra en échange, en plus des montants desdites sommes de 5 000 \$, 5 000 \$ et 6 000 \$, 59 obligations de dénominations de 1 000 \$ de la même échéance portant le même taux d'intérêts et munies de coupons semi-annuels datés du 1<sup>er</sup> juillet 1987 au 1<sup>er</sup> janvier 1990 inclusivement.

Les obligations ainsi rachetées ou partie, cesseront de porter intérêt à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1987.

Lévis, le 20 novembre 1986

*L'assistante-greffière,*  
CAROLE ROSEBERRY, avocate

Hôtel de ville de Lévis  
225, côte du Passage  
C.P. 1186  
Lévis, QC  
G6V 6R6  
tél.: (418) 833-3261

48735

**Ville de Rouyn-Noranda***Rachat d'obligations*

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la ville de Rouyn-Noranda rachètera le 1<sup>er</sup> janvier 1987 un montant de 14 000 \$ à même les obligations échéant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 de l'émission d'obligations originale de 200 000 \$ datée du 1<sup>er</sup> janvier 1969 émise par l'ex-ville de Rouyn. Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000 \$:

M114, M118, M119, M130, M133, M142, M146, M152, M177, M182, M184, M187, M192 et M194.

Ces obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1987 et devront être présentées pour remboursement.

Rouyn-Noranda, le 22 octobre 1986

*Le greffier,*  
DANIEL SAMSON

Hôtel de ville  
205, avenue du Portage  
Case postale 220  
Ville de Rouyn-Noranda, QC  
J9X 5C3  
tél.: 762-1721, code 819

48727

---

**Caisses d'épargne et de crédit —  
Loi sur les**


---

**La caisse d'établissement de Lanaudière**

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit « La caisse d'établissement de Lanaudière » et la « Caisse d'établissement de la Mauricie » datée du 23 septembre 1986, demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LANAUDIÈRE ».

Le siège social de cette caisse est situé à Joliette dans la circonscription électorale de Joliette.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres sera les circonscriptions électorales de: Berthier, Joliette, L'Assomption, Terrebonne, Groulx, Deux-Montagnes, Argenteuil, Prévost, Rousseau, La-

belle, Champlain, Saint-Maurice, Trois-Rivières, Maskinongé, Laviolette, Mille-Îles, Vimont, Fabre, Chomedey, Laval-des-Rapides.

Cette caisse sera affiliée à la Fédération des caisses d'établissement du Québec.

Québec, le 23 octobre 1986

48634

*Le ministre des Finances,*  
GÉRARD D. LEVESQUE

---

**Changement de nom et d'autres  
qualités de l'état civil — Loi sur le**


---

**Accordés****Agia Akal Singh Khalsa**

Par le certificat numéro 86-689 du 30 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Tom Maurice Margolis, né (e) le 20 mai 1952, en celui de Agia Akal Singh Khalsa.

Sainte-Foy, le 7 novembre 1986

288

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Béatrice Majkrak**

Par le certificat numéro 86-693 du 30 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Bozena Majkrakova, né (e) le 2 janvier 1955, en celui de Béatrice Majkrak.

Sainte-Foy, le 14 novembre 1986

288

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Eric Fadi Zakour**

Par le certificat numéro 86-690 du 30 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Fadi Zakhour, né (e) le 10 avril 1963, en celui de Eric Fadi Zakour.

Sainte-Foy, le 14 novembre 1986

288

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Joseph Ernest Rodolphe Irish**

Par le certificat numéro 86-698 du 30 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Ernest Rodolphe Vilon, né (e) le 31 octobre 1946, en celui de Joseph Ernest Rodolphe Irish.

Sainte-Foy, le 14 novembre 1986

288 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Joseph Maurice André Hammond**

Par le certificat numéro 86-696 du 30 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Maurice André Falardeau, né (e) le 24 mars 1960, en celui de Joseph Maurice André Hammond.

Sainte-Foy, le 14 novembre 1986

288 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Joseph Paul Denis Sylvain Doré**

Par le certificat numéro 86-697 du 30 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Paul Denis Sylvain Beauregard, né (e) le 3 novembre 1965, en celui de Joseph Paul Denis Sylvain Doré.

Sainte-Foy, le 14 novembre 1986

288 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Claire Annie La Bastille**

Par le certificat numéro 86-700 du 30 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Claire Annette La Bastille, né (e) le 29 juillet 1949, en celui de Marie Claire Annie La Bastille.

Sainte-Foy, le 14 novembre 1986

288 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Claire Tremblay**

Par le certificat numéro 86-699 du 30 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Clermonte Tremblay, né (e) le 12 novembre 1947, en celui de Marie Claire Tremblay.

Sainte-Foy, le 14 novembre 1986

288 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Fabienne Monica Poirier**

Par le certificat numéro 86-692 du 30 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Fabienne Monique Poirier, né (e) le 23 août 1966, en celui de Marie Fabienne Monica Poirier.

Sainte-Foy, le 14 novembre 1986

288 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Hélène Jacinthe Tissot**

Par le certificat numéro 86-702 du 30 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Hélène Jacinthe Turpin, né (e) le 18 juillet 1966, en celui de Marie Hélène Jacinthe Tissot.

Sainte-Foy, le 14 novembre 1986

288 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Rose Jeanne Denise Gagner**

Par le certificat numéro 86-695 du 30 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rose Jeanne Denise Adami, né (e) le 21 mars 1941, en celui de Marie Rose Jeanne Denise Gagner.

Sainte-Foy, le 14 novembre 1986

288 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Rose Johanne Dubé-Lemieux**

Par le certificat numéro 86-703 du 30 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rose Johanne Lemieux, né (e) le 8 août 1963, en celui de Marie Rose Johanne Dubé-Lemieux.

Sainte-Foy, le 14 novembre 1986

288 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Thérèse Aline Vigneau**

Par le certificat numéro 86-691 du 30 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Albine Vigneault, né (e) le 20 mai 1926, en celui de Marie Thérèse Aline Vigneau.

Sainte-Foy, le 14 novembre 1986

288 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Michèle Docile Tardif**

Par le certificat numéro 86-701 du 30 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Docile Tardif, né (e) le 7 mars 1948, en celui de Michèle Docile Tardif.

Sainte-Foy, le 14 novembre 1986

288 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Thomas Nicolas Kiriazis**

Par le certificat numéro 86-694 du 30 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Athanasios Kyriazis, né (e) le 12 mars 1964, en celui de Thomas Nicolas Kiriazis.

Sainte-Foy, le 14 novembre 1986

288 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Demandes****Ahmad Bassam Ajam**

Prenez avis que Ahmad Bassam Ajam, domicilié au 2500, boulevard Université, local 23, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Bassam Ajam.

Sherbrooke, le 10 novembre 1986

48717-48-2 *Le procureur du requérant,*  
ANDRÉ COLLARD, avocat

**Celia Beiner**

Prenez avis que Celia Beiner, domiciliée au 6731, chemin Louis-Pasteur, appartement 1, Côte-Saint-Luc, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Celita Beiner.

Montréal, le 30 octobre 1986

48573-47-2 *Le procureur de la requérante,*  
FRANÇOIS GOTTLIEB

**Chiu Kum Tam**

Prenez avis que Chiu Kum Tam, domiciliée au 2373, rue John-Campbell, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kim Tam.

Montréal, le 4 novembre 1986

48574-47-2 *Les procureurs de la requérante,*  
UNTERBERG, LABELLE & ASSOCIÉS

**Christine Béland**

Prenez avis que Christine Béland, domiciliée au 1120, rue Marquette, Sainte-Rosalie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christine Langelier.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Saint-Hyacinthe, le 7 novembre 1986

48605-47-2

*Les procureurs de la requérante,*  
BRODEUR, LA BRIE ET SENÉCAL

### **Claude Dallaire**

Prenez avis que Claude Dallaire, domiciliée au 10955, 6<sup>e</sup> Avenue, Saint-Georges-Est, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claudette Dallaire.

Saint-Georges, le 17 novembre 1986

48718-48-2

*Le procureur de la requérante,*  
CLAUDE GUERTIN, *notaire*

### **Denis Bouchard**

Prenez avis que Denis Bouchard, domicilié au 8044, rue Saint-André, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Denis Blondeau.

Montréal, le 30 octobre 1986

48665-48-2

*Le procureur du requérant,*  
JOSÉE BÉLANGER, *avocate*

### **Dorothy Campbell**

Prenez avis que Dorothy Campbell, domiciliée au 2935, rue Toupin, appartement 2, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Norma Jocelyn Campbell.

Saint-Laurent, le 19 septembre 1986

48655-48-2

*Le procureur de la requérante,*  
ANNE MARIE VEILLEUX, *avocate*

### **Ernestine Vincent**

Prenez avis que Ernestine Vincent, domiciliée au 520, rue Bellevue, Mont-Laurier, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Évelyne Vincent.

Mont-Laurier, le 5 novembre 1986

48588-47-2

*Le procureur de la requérante,*  
JACQUES LAUZON, *avocat*

### **Gaétane Viau**

Prenez avis que Gaétane Viau, domiciliée au 7560, rue de Lorimier, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gaétane Beaudet.

Montréal, le 24 octobre 1986

48621-47-2

*Le procureur de la requérante,*  
ME BENOIT GENDRON

### **Gianfranco Buffoni**

Prenez avis que Gianfranco Buffoni, domicilié au 118, avenue Dobie, Mont-Royal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gianfranco Jean-François Buffoni.

Montréal, le 3 novembre 1986

48575-47-2

*Les procureurs du requérant,*  
MARTINEAU, WALKER

### **Huguette Griswold**

Prenez avis que Huguette Griswold, domiciliée au 475, Saint-Charles Ouest, appartement 401, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patricia Griswold.

Québec, le 4 novembre 1986

48632-48-2

*Le procureur de la requérante,*  
ME JEAN PAUL ANGLEHART

### **Israël Lybanon**

Prenez avis que Israël Lybanon, domicilié au 5700, boulevard Cavendish, appartement 1902, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alex Lybanon.

Montréal, le 13 novembre 1986

48666-48-2

*Les procureurs du requérant,*  
POLLACK & TEITELBAUM

**Joseph André Gérard Croteau**

Prenez avis que Joseph André Gérard Croteau, domicilié au 172, avenue Denonville, Chomedey, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph André Gérard Brunelle.

Laval, le 10 novembre 1986

48719-48-2

*Le requérant,*  
JOSEPH ANDRÉ GÉRARD CROTEAU

**Marie Louise Renée Lafleur**

Prenez avis que Marie Louise Renée Lafleur, domiciliée au 63, rue Saint-Pierre, Cap-de-la-Madeleine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Louise Renée Laroche.

Cap-de-la-Madeleine, le 3 novembre 1986

48576-47-2

*Les procureurs de la requérante,*  
MES CRÊTE ET RICARD

**Marie Malvina Francine Robin**

Prenez avis que Marie Malvina Francine Robin, domiciliée au 84, avenue Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Malvina Francine Mariette Robin.

Saint-Charles-de-Bellechasse, le 7 novembre 1986

48589-47-2

*La requérante,*  
MARIE MALVINA FRANCINE ROBIN

**Mario Lachance**

Prenez avis que Mario Lachance, domicilié au 4245, rue Messier, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mario Pigeon.

Montréal, le 23 octobre 1986

48622-47-2

*Le procureur du requérant,*  
ME JACQUES ROUILLIER

**Myrom William Lapinsky**

Prenez avis que Myrom William Lapinsky, domicilié au 5500, rue Dudemaine, appartement 305, Cartierville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Melvin William Lapinsky.

Saint-Laurent, le 18 septembre 1986

48656-48-2

*Le procureur du requérant,*  
MONIQUE JARRY, *avocate*

**Nancy Denault**

Prenez avis que Nancy Denault, domiciliée au 1029, rue Saint-Étienne, La Malbaie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nancy Blouin.

La Malbaie, le 10 novembre 1986

48633-48-2

*Les procureurs de la requérante,*  
SULLIVAN & LAVOIE, *avocats*

**Reine Beaulieu**

Prenez avis que Reine Beaulieu, domiciliée au 3344, chemin Royal, Sainte-Famille, Île-d'Orléans, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Reine Beaulieu.

Québec, le 5 novembre 1986

48606-47-2

*La requérante,*  
REINE BEAULIEU

**Roger Damiani**

Prenez avis que Roger Damiani, domicilié au 11100, rue Saint-Vital, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roger Damians.

Ce changement affectera aussi le nom de l'épouse du requérant Yvette Grand'maison dit Damiens, domiciliée à la même adresse.

Montréal-Nord, le 6 novembre 1986

48607-47-2

*Le procureur du requérant,*  
CHANTAL CREVIER, *notaire*

### **Wayne Birch**

Prenez avis que Wayne Birch, domicilié au 10488, rue Bélair, Pierrefonds, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sébastien Alexandre de la Victoire.

Saint-Laurent, le 1<sup>er</sup> octobre 1986

48721-48-2

*Les procureurs du requérant,*  
DESCOTEAUX, JARRY, HÉBERT

### **Yannick Émond-Vincent**

Prenez avis que Yannick Émond-Vincent, domicilié au 3535, rue Papineau, appartement 118, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yannick Vincent.

Montréal, le 23 octobre 1986

48720-48-2

*Le procureur du requérant,*  
MIREILLE PINARD, *avocate*

## Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

### Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2420-3127 2420-3127 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Montréal
2421-1146 2421-1146 QUÉBEC INC.	1986 10 17	Québec
2421-1179 2421-1179 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Saint-Hyacinthe
2421-2425 2421-2425 QUÉBEC INC.	1986 10 17	Montréal
2421-2482 2421-2482 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Terrebonne
2421-2631 2421-2631 QUÉBEC INC.	1986 10 17	Abitibi
2421-2656 2421-2656 QUÉBEC INC.	1986 10 17	Longueuil
2421-2664 2421-2664 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Laval
2421-2680 2421-2680 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Joliette
2421-2797 2421-2797 QUÉBEC INC.	1986 10 23	Québec
2421-2821 2421-2821 QUÉBEC INC.	1986 10 27	Québec
2421-3290 2421-3290 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Hull
2421-3308 2421-3308 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Trois-Rivières
2421-3373 2421-3373 QUÉBEC INC.	1986 10 23	Montréal
2421-3381 2421-3381 QUÉBEC INC.	1986 10 23	Abitibi
2421-3399 2421-3399 QUÉBEC INC.	1986 10 23	Hull

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2421-3415 2421-3415 QUÉBEC INC.	1986 10 24	Québec
2421-3431 2421-3431 QUÉBEC INC.	1986 10 24	Rimouski
2421-3480 2421-3480 QUÉBEC INC.	1986 10 24	Québec
2421-3514 2421-3514 QUÉBEC INC.	1986 10 24	Québec
2421-3597 2421-3597 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Alma
2421-3605 2421-3605 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Montréal
2421-3613 2421-3613 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Mingan
2421-3639 2421-3639 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Saint-François
2421-3670 2421-3670 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Drummond
2421-3696 2421-3696 QUÉBEC INC.	1986 10 23	Mingan
2421-3704 2421-3704 QUÉBEC INC.	1986 10 23	Beauharnois
2421-3787 2421-3787 QUÉBEC INC.	1986 10 21	Québec
2421-3803 2421-3803 QUÉBEC INC.	1986 10 21	Québec
2421-3837 2421-3837 QUÉBEC INC.	1986 10 21	Québec
2421-3845 2421-3845 QUÉBEC INC.	1986 10 21	Québec
2421-4827 2421-4827 QUÉBEC INC.	1986 10 23	Québec
2421-4835 2421-4835 QUÉBEC INC.	1986 10 23	Québec
2421-4850 2421-4850 QUÉBEC INC.	1986 10 23	Rimouski
2421-4884 2421-4884 QUÉBEC INC.	1986 10 23	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2421-5048 2421-5048 QUÉBEC INC.	1986 10 24	Saint-François
2421-5055 2421-5055 QUÉBEC INC.	1986 10 24	Alma
2423-0856 2423-0856 QUÉBEC INC.	1986 10 16	Alma
2423-0872 2423-0872 QUÉBEC INC.	1986 10 16	Montréal
2423-0880 2423-0880 QUÉBEC INC.	1986 10 16	Montréal
2423-0898 2423-0898 QUÉBEC INC.	1986 10 16	Montréal
2423-0906 2423-0906 QUÉBEC INC.	1986 10 16	Montréal
2423-0914 2423-0914 QUÉBEC INC.	1986 10 16	Montréal
2423-0989 2423-0989 QUÉBEC INC.	1986 10 16	Laval
2423-0997 2423-0997 QUÉBEC INC.	1986 10 16	Montréal
2423-1003 2423-1003 QUÉBEC INC.	1986 10 16	Montréal
2423-1011 2423-1011 QUÉBEC INC.	1986 10 16	Montréal
2423-1029 2423-1029 QUÉBEC INC.	1986 10 16	Montréal
2423-1102 2423-1102 QUÉBEC INC.	1986 10 17	Montréal
2423-1110 2423-1110 QUÉBEC INC.	1986 10 17	Laval
2423-1128 2423-1128 QUÉBEC INC.	1986 10 17	Laval
2423-1136 2423-1136 QUÉBEC INC.	1986 10 17	Montréal
2423-1169 2423-1169 QUÉBEC INC.	1986 10 17	Montréal
2423-1201 2423-1201 QUÉBEC INC.	1986 10 17	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-1219 2423-1219 QUÉBEC INC.	1986 10 17	Montréal
2423-1250 2423-1250 QUÉBEC INC.	1986 10 17	Longueuil
2423-1359 2423-1359 QUÉBEC INC.	1986 10 17	Montréal
2423-1409 2423-1409 QUÉBEC INC.	1986 10 17	Montréal
2423-1417 2423-1417 QUÉBEC INC.	1986 10 17	Rimouski
2423-1433 2423-1433 QUÉBEC INC.	1986 10 17	Rimouski
2423-1441 2423-1441 QUÉBEC INC.	1986 10 17	Rimouski
2423-1458 2423-1458 QUÉBEC INC.	1986 10 17	Rimouski
2423-1466 2423-1466 QUÉBEC INC.	1986 10 17	Rimouski
2423-1474 2423-1474 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Montréal
2423-1532 2423-1532 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Laval
2423-1656 2423-1656 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Terrebonne
2423-1672 2423-1672 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Laval
2423-1698 2423-1698 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Longueuil
2423-1706 2423-1706 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Longueuil
2423-1714 2423-1714 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Montréal
2423-1722 2423-1722 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Montréal
2423-1755 2423-1755 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Montréal
2423-1771 2423-1771 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-1789 2423-1789 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Montréal
2423-1797 2423-1797 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Montréal
2423-1813 2423-1813 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Saint-François
2423-1862 2423-1862 QUÉBEC INC.	1986 10 20	Montréal
2423-1938 2423-1938 QUÉBEC INC.	1986 10 21	Montréal
2423-1946 2423-1946 QUÉBEC INC.	1986 10 21	Montréal
2423-1953 2423-1953 QUÉBEC INC.	1986 10 21	Montréal
2423-1961 2423-1961 QUÉBEC INC.	1986 10 21	Montréal
2423-1979 2423-1979 QUÉBEC INC.	1986 10 21	Montréal
2423-2001 2423-2001 QUÉBEC INC.	1986 10 21	Montréal
2423-2126 2423-2126 QUÉBEC INC.	1986 10 21	Terrebonne
2423-2175 2423-2175 QUÉBEC INC.	1986 10 21	Montréal
2423-2209 2423-2209 QUÉBEC INC.	1986 10 21	Montréal
2423-2217 2423-2217 QUÉBEC INC.	1986 10 21	Montréal
2423-2225 2423-2225 QUÉBEC INC.	1986 10 21	Montréal
2423-2233 2423-2233 QUÉBEC INC.	1986 10 21	Trois-Rivières
2423-2241 2423-2241 QUÉBEC INC.	1986 10 21	Montréal
2423-2308 2423-2308 QUÉBEC INC.	1986 10 21	Beauharnois
2423-2316 2423-2316 QUÉBEC INC.	1986 10 21	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-2399 2423-2399 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Montréal
2423-2407 2423-2407 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Montréal
2423-2415 2423-2415 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Montréal
2423-2423 2423-2423 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Montréal
2423-2431 2423-2431 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Montréal
2423-2449 2423-2449 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Montréal
2423-2480 2423-2480 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Montréal
2423-2522 2423-2522 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Chicoutimi
2423-2530 2423-2530 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Longueuil
2423-2548 2423-2548 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Laval
2423-2555 2423-2555 QUÉBEC INC.	1986 11 01	Montréal
2423-2563 2423-2563 QUÉBEC INC.	1986 11 01	Montréal
2423-2571 2423-2571 QUÉBEC INC.	1986 11 01	Montréal
2423-2589 2423-2589 QUÉBEC INC.	1986 11 01	Montréal
2423-2597 2423-2597 QUÉBEC INC.	1986 11 01	Montréal
2423-2605 2423-2605 QUÉBEC INC.	1986 11 01	Montréal
2423-2613 2423-2613 QUÉBEC INC.	1986 11 01	Montréal
2423-2621 2423-2621 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Montréal
2423-2639 2423-2639 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-2647 2423-2647 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Montréal
2423-2654 2423-2654 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Terrebonne
2423-2662 2423-2662 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Montréal
2423-2670 2423-2670 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Longueuil
2423-2688 2423-2688 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Chicoutimi
2423-2779 2423-2779 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Montréal
2423-2837 2423-2837 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Terrebonne
2423-2878 2423-2878 QUÉBEC INC.	1986 10 22	Montréal
2423-2977 2423-2977 QUÉBEC INC.	1986 10 23	Joliette
2423-2985 2423-2985 QUÉBEC INC.	1986 10 23	Montréal
2423-3009 2423-3009 QUÉBEC INC.	1986 10 23	Montréal
2423-4015 2423-4015 QUÉBEC INC.	1986 10 23	Montréal
2423-4148 2423-4148 QUÉBEC INC.	1986 10 23	Montréal
2423-2738 ACCOMMODATION VÉNAMAX INC.	1986 10 22	Chicoutimi
2423-0955 LES AGENCES CLAUDE ROGER INC.	1986 10 16	Laval
2421-2557 AGENCE DE PUBLICITÉ C. BARRETTE INC.	1986 10 21	Longueuil
2423-2472 AGENCE DE SOINS À DOMICILE CLYKE INC.	1986 10 21	Montréal
2423-1367 ALIMENTATION Y LECLERC INC.	1986 10 17	Kamouraska
2421-2870 ARTECHNICA INC.	1986 10 23	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-2506 LES ASSURANCES PIERRE LAMBERT INC.	1986 10 22	Saint-Hyacinthe
2421-3878 L'AS DU TAPIS INC.	1986 10 22	Québec
2421-4363 ATELIER DE CRÉATION L'ÉMERVEILLEUSE INC.	1986 10 22	Beauce
2423-1318 ATELIER DE DÉBOSSÉLAGE J.M. GAUTHIER (1986) INC.	1986 10 17	Saint-Maurice
2421-3563 AUTOBUS RIVE-NORD LTÉE	1986 10 20	Laval
2421-3654 BÉTON PRÉMOULÉ VILMARC INC.	1986 10 20	Chicoutimi
2421-2649 BOIS FRANC DU LAC (CONTRAT) INC.	1986 10 16	Alma
2421-3738 LA BOUCHE-RIT L.B.R. INC.	1986 10 24	Québec
2421-2698 BOUTIQUE DE GOLF YVES TREMBLAY INC.	1986 10 22	Drummond
2423-1995 BOUTIQUE MICHEL DARCHE INC.	1986 10 21	Longueuil
2423-1482 BRASBEC INTERNATIONÁL INC.	1986 10 20	Laval
2421-3753 B. BOUCHARD & FILLES INC.	1986 10 17	Abitibi
2423-1185 CARREFOUR DU PEINTRE INC.	1986 10 17	Montréal
2423-1235 CARTO-COPIE INC.	1986 10 17	Saint-François
2423-2829 LE CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE NORD JOLI INC.	1986 10 22	Terrebonne
2420-0388 CENTRE DE COURTAGE ROBERT BROUSSEAU ET ASSOCIÉS INC.	1986 09 12	Montréal
2423-2886 CENTRE DE LAVAGE AMIENS INC.	1986 10 23	Montréal
2421-2748 CENTRE DE LOCATION SIMARD INC.	1986 10 21	Charlevoix

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-2258 CENTRE DE RÉADAPTATION SOLARIS INC. <i>SOLARIS READAPTATION CENTER INC.</i>	1986 10 21	Montréal
2423-2845 CENTRE DU CAMION A. ROY INC.	1986 10 22	Montréal
2423-1193 LA CIE DE GESTION HAMEL LTÉE <i>HAMEL HOLDINGS LTD.</i>	1986 10 17	Laval
2421-4900 CITÉ-PUB INTERNATIONALE INC.	1986 10 23	Québec
2421-3761 CLAUDE BÉLANGER INC.	1986 10 17	Beauce
2423-4049 CLINIQUE DU BIJOU CAJO LTÉE	1986 10 23	Montréal
2423-1151 CLUB SANTÉ DES MOULINS INC.	1986 10 17	Joliette
2421-2573 COCKTAIL J.P. INC.	1986 10 22	Québec
2421-4942 COM-O-PAC INC.	1986 10 24	Terrebonne
2421-2581 LES CONSTRUCTIONS DUBOIS ET BOLDUC INC.	1986 10 22	Québec
2423-2191 LES CONSTRUCTIONS JACQUES PÉPIN INC.	1986 10 21	Terrebonne
2423-1888 LES CONSTRUCTIONS LEFEBVRE & POULIN INC.	1986 10 20	Longueuil
2423-1268 CONSTRUCTIONS MON TOIT INC.	1986 10 17	Laval
2423-2696 CONSTRUCTION DENIS LABONTÉ INC.	1986 10 22	Iberville
2423-1839 CONSTRUCTION SERVOIE INC.	1986 10 20	Saint-Hyacinthe
2421-1120 CONTRÔLE NUMÉRIQUE L.T. INC.	1986 10 17	Trois-Rivières
2423-1276 COURRIER WIZ INC. <i>WIZ COURIER INC.</i>	1986 10 17	Montréal
2421-2862 COURVIN INC.	1986 10 23	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2421-2144 CRÉATIONS L.D.L. INC.	1986 10 20	Hull
2423-1524 DAMO CONSTRUCTION LTÉE	1986 10 20	Longueuil
2421-4371 DB LECTRO INC.	1986 10 23	Longueuil
2423-1573 DÉCORS LA GUADELOUPE INC.	1986 10 20	Frontenac
2423-2803 AUX DÉLICES DE JEANNE INC.	1986 10 22	Beauharnois
2421-3860 LES DÉNEIGEMENTS JACQUES FISET INC.	1986 10 21	Québec
2423-2852 LES DESSINS CONDO-TECH INC.	1986 10 22	
2423-1623 DESSUREAULT, MAHER, JACQUES & ASS. INC.	1986 10 20	Longueuil
2423-2159 LES DÉVELOPPEMENTS GEMCOR INC. <i>GEMCOR DEVELOPMENT INC.</i>	1986 10 21	Terrebonne
2423-2753 LES DÉVELOPPEMENTS JACOBELLIS INC. <i>JACOBELLIS DEVELOPMENTS INC.</i>	1986 10 22	Montréal
2421-2474 LES DÉVELOPPEMENTS MARIO SANFAÇON INC.	1986 10 17	Québec
2421-3621 LES DIESELS FOURNIER INC.	1986 10 20	Trois-Rivières
2423-1383 LES DISTRIBUTIONS ALPHONSO INC.	1986 10 17	Montréal
2423-1631 DISTRIBUTIONS LANNIC INC.	1986 10 20	Montréal
2423-1904 DISTRIBUTIONS PRALM INC.	1986 10 20	Abitibi
2423-1391 DISTRIBUTION VIDÉOSON HI FI INC.	1986 10 17	Laval
2421-2763 DUO-PRO INC.	1986 10 22	Trois-Rivières
2423-1920 D. LAFLEUR VIANDES EN GROS INC.	1986 10 20	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-2951 ÉLÉVATEURS SOULANGES INC.	1986 10 23	Beauharnois
2423-1870 ENTREPRISES DACOBEN INC.	1986 10 20	Mingan
2421-4876 ENTREPRISES DANEC INC.	1986 10 23	Québec
2423-1326 LES ENTREPRISES DAVID WONG INC. DAVID WONG ENTERPRISES INC.	1986 10 17	Montréal
2421-2466 LES ENTREPRISES DE MUSIQUE G. C. INC.	1986 10 16	Rouyn-Noranda
2423-1649 LES ENTREPRISES FARAUT-CORDIER LTÉE	1986 10 20	Longueuil
2421-2714 LES ENTREPRISES GEON-BERT INC.	1986 10 22	Longueuil
2423-1243 LES ENTREPRISES H. DANSEREAU INC.	1986 10 17	Longueuil
2421-2243 LES ENTREPRISES LABBÉ ET GAUTHIER INC.	1986 10 17	Saint-Hyacinthe
2421-3852 LES ENTREPRISES NORMCO INC.	1986 10 21	Trois-Rivières
2423-1664 LES ENTREPRISES PETCO INC.	1986 10 20	Montréal
2421-3589 LES ENTREPRISES RAYMOND VENDETTE INC.	1986 10 20	Rimouski
2421-2813 LES ENTREPRISES SYLVIE PELLETIER INC.	1986 10 20	Chicoutimi
2423-1607 LES ENTREPRISES S. DUFORT INC.	1986 10 20	Terrebonne
2421-3811 LES ENTREPRISES THERMO-RAY INC.	1986 10 21	Québec
2423-2118 ENTREPRISE LAGON INC.	1986 10 21	Montréal
2423-1375 ERIC'O MODE INC.	1986 10 17	Montréal
2423-0971 ÉTERNEL AMUSEMENT E.C. INC.	1986 10 16	Iberville
2421-3522 ÉVALUATION MORIN INC.	1986 10 24	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-2365 EXCAVATION MARIO MICHAUD INC.	1986 10 22	Terrebonne
2421-2565 EXPERTISE MARITIME DE MONTRÉAL INC.	1986 10 20	Montréal
2421-2433 E.B. DESIGN INC.	1986 10 17	Québec
2421-3423 FERME GHISLAINE ET MARCEL GOULET INC.	1986 10 24	Montmagny
2421-2672 FERME I.L.G. INC.	1986 10 17	Saint-Hyacinthe
2421-1161 FERME JASMA INC.	1986 10 20	Québec
2421-2524 FERME L. L. R. INC.	1986 10 20	Beauce
2421-3688 FERME MALIRI INC.	1986 10 22	Kamouraska
2421-3332 FERME SERGIL INC.	1986 10 20	Québec
2421-2458 FIRME R. TURMEL INC.	1986 10 15	Saint-Hyacinthe
2423-2324 FLOREXPO INC.	1986 10 21	Montréal
2421-2755 FLORICULTURE CÔTÉ & FILLES INC.	1986 10 22	Trois-Rivières
2421-3340 LES FONDATIONS MARTIN HOULE INC.	1986 10 20	Québec
2421-3902 LES FOURNITURES LA BOHÈME INC.	1986 10 21	Québec
2423-1060 FOURRURES UNIES (JIA ZHONG) INC. UNITED (JIA ZHONG) FURS INC.	1986 10 16	Montréal
2421-3498 FRANCHI-TRUC INC.	1986 10 24	Québec
2421-3662 GARAGE BERTRAND RICHER INC.	1986 10 21	Trois-Rivières
2421-3407 GARAGE G.C.L. INC.	1986 10 23	Chicoutimi
2421-2854 GARAGE JONQUIÈRE DIESEL GAZ INC.	1986 10 23	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2421-2847 GARDERIE RÊVES D'ENFANT INC.	1986 10 23	Québec
2423-1748 LES GESTIONS IMMOBILIÈRES F B INC.	1986 10 20	Montréal
2423-2746 LES GESTIONS LAMOUREUX ET FRÈRES INC.	1986 10 22	Bedford
2423-2290 LES GESTIONS MAGIBOURG INC.	1986 10 22	Laval
2421-3720 GESTION F.E.P. INC.	1986 10 23	Montréal
2423-1094 GESTION IMMOBILIÈRE CHABOT INC.	1986 10 17	Montréal
2423-0948 GESTION INFORMATIQUE JEAN SIMARD INC.	1986 10 16	Saint-Hyacinthe
2421-3464 GESTION JACQUES DESSUREAULT INC.	1986 10 24	Trois-Rivières
2421-2516 GESTION JEAN XXIII INC.	1986 10 20	Trois-Rivières
2423-2019 GESTION J.J.C. INC.	1986 10 21	Longueuil
2423-2456 GESTION LE GARDEUR INC.	1986 10 21	Joliette
2423-1987 GESTION MADOFREM INC.	1986 10 21	Longueuil
2423-1540 GESTION RO-DEN INC.	1986 10 20	Montréal
2423-2092 GO ZAM INC.	1986 10 20	Montréal
2421-5063 LE GROUPE ACCÈS CAPITAL INC.	1986 10 24	Québec
2421-3886 GROUPE CONSEIL COGITO INC.	1986 10 21	Montréal
2421-2540 LE GROUPE CONSEIL TRAME INC.	1986 10 20	Rouyn-Noranda
2423-1078 LE GROUPE IMMOBILIER ABOVO INC.	1986 10 16	Laval
2421-3472 GROUPE TRANS-INFO (G.T.I.) LTÉE	1986 10 24	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-3066 LE GROUPE ULTRA-VIE INC.	1986 10 23	Saint-Hyacinthe
2423-1805 GUY MILLAIRE & FILS INC.	1986 10 20	Terrebonne
2423-1342 GYM MAISON INC.	1986 10 17	Terrebonne
2423-2373 HEATHER LUDDEN INC.	1986 10 22	Montréal
2421-3456 LES IMMEUBLES ANDRÉ CLAVEAU INC.	1986 19 24	Québec
2421-3357 LES IMMEUBLES STANHOPE INC.	1986 10 22	Saint-François
2421-3779 IMPRIMERIE EXPRESS R.M. INC.	1986 10 21	Québec
2423-2043 INSTITUT LASER BEAUTÉ LES TERRASSES INC.	1986 10 20	Montréal
2421-3324 L'INSTITUT SUPÉRIEUR D'ÉLECTRONIQUE DE QUÉBEC INC.	1986 10 20	Québec
2423-1516 INVESTISSEMENTS BELVAR INC.	1986 10 20	Terrebonne
2423-2167 LES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS LEFEBVRE LTÉE	1986 10 21	Montréal
2423-2795 LES INVESTISSEMENTS NORMAN NORMANDE INC.	1986 10 22	Laval
2423-1599 INVESTISSEMENTS RAYA INC. RAYA INVESTMENTS INC.	1986 10 17	Montréal
2423-2282 LES JARDINS RIVIERA INC.	1986 10 21	Longueuil
2423-1854 JAYMICO INC.	1986 10 20	Joliette
2423-1896 LES JEUX DE CARTES INSIGNIA INC. INSIGNIA PLAYING CARDS INC.	1986 10 20	Saint-François
2423-1177 J.R. SERVICE DE RÉPARATION MOBILE INC.	1986 10 17	Joliette
2423-1086 K.J.K. DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER INC.	1986 10 16	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-1144 LES LABORATOIRES MATAWINIE INC.	1986 10 17	Joliette
2421-4934 LANTIC MÉTAL LTÉE	1986 10 23	Frontenac
2423-1847 LES LIMOUSINES LIMAGE LTÉE	1986 10 20	Québec
2421-4819 LOCAPER - SAVARD INC.	1986 10 23	Québec
2423-2084 LYNX PHOTO INC.	1986 10 20	Montréal
2423-0963 MAÇONNERIE D.P.L. INC.	1986 10 16	Laval
2421-3555 LA MAISON FOLIOLE INC.	1986 10 20	Saint-François
2423-1508 LE MANOIR DU LAC LUCERNE (1986) INC.	1986 10 20	Terrebonne
2421-2888 MARCHÉ DE LA FEUILLE INC.	1986 10 23	Québec
2421-4926 MARC RACETTE TRANSPORT INC.	1986 10 23	Joliette
2423-2183 MÉCANIQUE INDUSTRIELLE J.P.M. INC.	1986 10 21	Saint-Maurice
2423-2332 LES MESSAGERIES LA PRESQU'ÎLE INC.	1986 10 22	Beauharnois
2421-5030 MICHELINE CHABOT INC.	1986 10 24	Québec
2423-2704 MICRO-JEUX INC.	1986 10 22	Montréal
2421-3506 NORAC TRANSPORT INC.	1986 10 24	Québec
2423-1557 OUTILLAGE DE CONSTRUCTION R.G. INC.	1986 10 20	Richelieu
2423-2266 PATAT'UNIK INC.	1986 10 21	Trois-Rivières
2421-4843 PÂTISSERIE DE LA VALLÉE INC.	1986 10 23	Rimouski
2423-2720 PAUL SAVARIA INC.	1986 10 22	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2421-2490 LES PAVAGES PABOK INC.	1986 10 20	Gaspé
2421-2839 PAYSAGEMENT TERRO INC.	1986 10 23	Québec
2421-2250 PÊCHERIE DEVOST INC.	1986 10 17	Mingan
2423-1763 LES PÉTROLES J.L. INC.	1986 10 20	Longueuil
2421-3647 PHYTOJAL INC.	1986 10 20	Gaspé
2421-3894 PISCINES 442 INC.	1986 10 22	Charlevoix
2421-2771 PLACEMENTS ANDRÉ LANGLOIS INC.	1986 10 22	Saint-François
2421-2805 LES PLACEMENTS R. BOIVIN INC.	1986 10 20	Chicoutimi
2421-2151 LES PLACEMENTS TEDONE INC.	1986 10 20	Laval
2421-0692 LES PLACEMENTS VITORINO INC.	1986 10 17	Montréal
2421-2896 PLOMBERIE LEBEL ET FRÈRES LTÉE	1986 10 23	Iberville
2421-3571 POLYBLOC INC.	1986 10 20	Québec
2421-3449 POLY-CONSULTANTS QUÉBEC INC.	1986 10 24	Québec
2421-2706 LES PRODUCTIONS PANTOGRAF INC.	1986 10 22	Québec
2421-2508 LES PRODUCTIONS VIDÉOTEL INC.	1986 10 20	Saint-Maurice
2423-2381 LES PRODUCTIONS YVES LAFERRIÈRE INC.	1986 10 22	Montréal
2423-1334 LES PROFUSIONS L.M. INC.	1986 10 20	Laval
2423-1581 PROMINTECH (LAVAL) INC.	1986 10 17	Laval
2421-5022 LES PROMOTIONS DU JARDIN INC.	1986 10 24	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-2100 P.F. WADE & ASSOCIÉS INC. P.F. WADE & ASSOCIATES INC.	1986 10 21	Montréal
2423-1730 LES RADIATEURS D'AUTO WILLARD INC.	1986 10 20	Beauharnois
2423-2514 RAYMOND BELLERIVE & ASSOCIÉS INC.	1986 10 22	Longueuil
2423-1227 RÉAL DESROCHERS INC.	1986 10 17	Saint-François
2421-1153 RELAIS NORDIK INC. NORDIX RELAY INC.	1986 10 20	Québec
2421-3829 LES RÉPONDEURS DE GARDE ASTRO INC.	1986 10 21	Québec
2423-2894 LES RESTAURANTS PIZZAFOLIA INC.	1986 10 22	Montréal
2423-2761 RESTAURANT BAR LA JONCTION DE ST-FULGENCE INC.	1986 10 22	Chicoutimi
2421-2722 RESTAURANT GALVIN INC.	1986 10 22	Saint-François
2423-1292 RESTAURANT SHAWINIGAN DÉLICATESSEN INC.	1986 10 17	Saint-Maurice
2423-0930 RICHARD BLAIS ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC.	1986 10 16	Joliette
2421-4389 ROBOVIC INC.	1986 10 23	Arthabaska
2423-2340 SALON DE COIFFURE 5667-86 INC.	1986 10 22	Montréal
2421-2789 SALON OPALE INC.	1986 10 22	Saint-François
2423-1052 SERGE MAZZA COURTIER D'ASSURANCE-VIE INC.	1986 10 16	Longueuil
2423-2068 LES SERVICES DE TRANSPORT DANLOR INC.	1986 10 20	Trois-Rivières
2423-1045 SERVICES D'ASSURANCE-VIE P.Y. LEFEBVRE & ASS. INC.	1986 10 16	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2423-2464 LES SERVICES D'ENTRETIEN GEMME (1986) INC.	1986 10 21	Longueuil
2423-2712 SERVICES INFORMATIQUES CRISTAM INC.	1986 10 22	Saint-Hyacinthe
2423-2142 LES SERVICES TECHNIQUES ET DE DÉVELOPPEMENT SYSCOM INC.	1986 10 20	Montréal
2423-1680 SERVICE DE PULVÉRISATION RIVE-SUD INC.	1986 10 20	Saint-Hyacinthe
2423-1565 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU SAINT-LAURENT (SODISCO) LTÉE	1986 10 20	Montréal
2423-3959 SOCIÉTÉ DE GESTION GOSSELIN-MÉTHOT INC.	1986 10 23	Joliette
2423-1490 STAVADA INC.	1986 10 20	Montréal
2421-2441 SURA CONSTRUCTION INC.	1986 10 17	Montréal
2423-2498 SURPLUS D'ARMÉE SNOWDON INC. SNOWDON ARMY SURPLUS INC.	1986 10 22	Montréal
2421-0700 TECHNOLOGIE S.R. INC.	1986 10 17	Chicoutimi
2423-1912 TEXTILES AUBAINES ROGER-LUC INC.	1986 10 20	Montréal
2423-1821 TOURS SOLABUS INC.	1986 10 20	Montréal
2423-1037 TRANSFO-SERVICE S.A.D. INC.	1986 10 16	Laval
2423-0864 TRANSPORTS JEANNOIS EXPRESS INC.	1986 10 16	Alma
2421-2730 TRANSPORTS SERGE FLAMAND INC.	1986 11 01	Québec
2423-2050 TRANSPORT B. LEDOUX INC.	1986 10 20	Longueuil
2423-2076 TRANSPORT GABRIEL SALVATI INC.	1986 10 20	Montréal
2423-2134 TRANSPORT MICHEL BÉNARD INC.	1986 10 21	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2421-4892 TRANSPORT R.M.C. INC.	1986 10 23	Québec
2421-3365 TREVSIQB INC.	1986 10 22	Saint-Maurice
2421-2607 TUILES 2000 INC.	1986 10 22	Québec
2423-1300 UNISOYA (1986) INC.	1986 10 17	Longueuil
2423-1284 VARIÉTÉS AUX PETITS OISEAUX INC.	1986 10 16	Montréal
2423-1425 VIDÉO ENTRETIEN SASK LTÉE	1986 10 17	Montréal
2423-2357 AU VIEUX VERDUN INC.	1986 10 22	Montréal
2423-2274 LES VILLAS DU BORD DE L'EAU S.E. INC.	1986 10 21	Montréal
2421-3316 VISA IMMOBILIER LTÉE	1986 10 20	Québec
2423-1615 YVES LANDRY CONSTRUCTION INC.	1986 10 20	Laval

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

286

### Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1281-8159 AGENCES REDA LTÉE	1972 04 07	1986 10 20	
1238-4384 BERTRAND GENDRON LTÉE	1958 01 28	1986 10 20	GENDRON CANADA CORPORATION
1339-8425 BILODEAU & MATHIEU INC.	1973 09 26	1986 10 21	LES BOISÉS ST-RÉDEMPTEUR INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1478-3138 CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE CHARLESBOURG INC.	1977 06 02	1986 10 21	
1336-1076 LES CONSTRUCTIONS W. RACINE INC.	1973 01 22	1986 10 20	
1354-3145 CONSTRUCTION M. AUCLAIR INC.	1974 01 09	1986 10 17	
1510-1900 DOMAINE NICOTERRE INC.	1978 01 16	1986 10 20	
1188-9870 EGIDE JEAN INC.	1967 11 20	1986 10 17	CONSTRUCTION EGIDE JEAN INC.
1134-5659 EMBALLAGE ST-JEAN LTÉE	1959 12 28	1986 10 24	
1347-4143 FER ORNEMENTAL ANDRÉ PELCHAT INC.	1972 06 01	1986 10 20	
1351-8378 GARAGE C.A. GIROUX INC.	1974 01 21	1986 10 20	LE RANCH À CHARLIE INC.
1100-6087 GESTION J.G.O. INC.	1969 10 21	1986 10 17	
1463-2657 IMMEUBLES CANADIENS G.T. INC.	1975 11 20	1986 10 22	
1135-5096 I. GUINDON & COMPAGNIE LIMITÉE	1948 07 13	1986 10 17	
1267-8173 JACQUES BARRETTE INC.	1970 01 29	1986 10 16	
1478-0373 LOCATION CARRIÈRE LTÉE	1977 05 26	1986 10 21	1478-0373 QUÉBEC INC.
1358-6391 MEUBLES RÉGIS CLICHE INC.	1974 08 19	1986 10 17	DÉCOR ALINE INC.
1509-2836 MEUNERIE ROGER OUELLET INC.	1977 12 05	1986 10 21	
1332-8125 MIFRAEL INC.	1972 12 07	1986 10 24	
1353-2023 OMER E.J. TARDIF & CIE LTÉE	1967 01 11	1986 10 20	GESTION SYMCAT INC.
1463-3499 ROBERT BRETON INC.	1975 11 28	1986 10 23	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1145-1309 SALAISSON RICHARD INC.	1964 06 05	1986 10 17	BOUCHERIE RICHARD INC.
1283-5682 SAVARIA TRANSPORT LTÉE	1959 11 03	1986 10 20	
1259-1764 SERGE FERRON INC.	1969 12 23	1986 10 17	
1623-7869 SERVICE DE SÉCURITÉ RAPIDE INC.	1978 02 28	1986 10 21	
1330-4647 SERVICE D'INVENTAIRE COMMERCIAL INC.	1973 04 24	1986 10 21	
1244-3875 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE DE L'ÎLE INC.	1959 06 25	1986 10 23	
1356-6393 SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DES BASQUES INC.	1974 05 15	1986 10 17	
1155-6081 SYLVIO MARCEAU INC.	1953 05 21	1986 10 20	
1479-0042 VOYAGES J.B.L. (1977) INC.	1977 06 27	1986 10 23	

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

**Délivrance d'un certificat de fusion**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2421-2599 LOUIS BUREAU INC.	LOUIS BUREAU INC. LES SERVICES ALIMENTAIRES CA- MILLE LALIBERTÉ (1982) INC.	1986 10 25	Saint-François

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

286

**Délivrance d'un certificat de modification**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1340-3761 1340-3761 QUÉBEC INC.	1973 08 02	1986 10 22	de la dénomination sociale: FINANCIÈRE HARRICANA INC.
2158-0162 2158-0162 QUÉBEC INC.	1983 07 11	1986 10 21	de la dénomination sociale: SERVICO SERVICES IMMOBILIERS LTÉE
2158-9205 2158-9205 QUÉBEC INC.	1983 08 11	1986 10 21	de la dénomination sociale: MARCHÉ M.M. FORTIER (LA SARRE) INC.
2174-1426 2174-1426 QUÉBEC INC.	1984 08 27	1986 10 20	du district: Alma
2310-9127 2310-9127 QUÉBEC INC.	1984 10 02	1986 10 22	de la dénomination sociale: PEINTURE & DÉBOSELAGE R.B. INC.
2324-7612 2324-7612 QUÉBEC INC.	1985 08 01	1986 10 20	du district: Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2325-3404 2325-3404 QUÉBEC INC.	1985 08 13	1986 10 17	de la dénomination sociale: LE GROUPE DUMONT INC.
2326-9152 2326-9152 QUÉBEC INC.	1985 09 13	1986 10 20	du district: Montréal
2329-9845 2329-9845 QUÉBEC INC.	1985 11 05	1986 10 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
2332-6754 2332-6754 QUÉBEC INC.	1985 12 20	1986 10 21	1) de la dénomination sociale: GESTION HTA (1986) LTÉE HTA HOLDINGS (1986) LTD. 2) du district: Joliette
2332-8966 2332-8966 QUÉBEC INC.	1985 12 23	1986 10 21	1) du district: Iberville 2) du capital-actions
2411-7202 2411-7202 QUÉBEC INC.	1986 02 12	1986 10 23	de la dénomination sociale: SCIERIE S.K.M.S. INC.
2414-5369 2414-5369 QUÉBEC INC.	1986 04 29	1986 10 22	de la dénomination sociale: SERVICE DE CONCIERGERIE DE RIMOUSKI (1986) INC.
2417-0789 2417-0789 QUÉBEC INC.	1986 06 05	1986 10 22	de la dénomination sociale: CAFÉ-RESTO-BAR L'EXTRA INC.
2417-7032 2417-7032 QUÉBEC INC.	1986 06 18	1986 10 17	de la dénomination sociale: GROUPE HORS-LIGNE INC.
2418-2610 2418-2610 QUÉBEC INC.	1986 07 10	1986 10 22	de la dénomination sociale: LA FERME KAOLIN INC.
2419-3997 2419-3997 QUÉBEC INC.	1986 08 20	1986 10 23	de la dénomination sociale: CENTRE SYLVICOLE FORESTVILLE INC.
2419-7675 2419-7675 QUÉBEC INC.	1986 08 28	1986 10 16	de la dénomination sociale: VOYAGES VAC-EN-TOUR INC.
2419-8962 2419-8962 QUÉBEC INC.	1986 09 09	1986 10 17	du district: Trois-Rivières

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2420-8837 2420-8837 QUÉBEC INC.	1986 10 02	1986 10 23	de la dénomination sociale: BOUTIQUE MOD'ELLE G.G. INC.
2435-8525 2435-8525 QUÉBEC INC.	1986 04 18	1986 10 20	de la dénomination sociale: DÉPANNEUR DES ACADIENS (1986) INC.
2435-9143 2435-9143 QUÉBEC INC.	1986 05 01	1986 10 23	du district: Alma
2436-4739 2436-4739 QUÉBEC INC.	1986 04 30	1986 10 20	1) de la dénomination sociale: GESTION MONIQUE LÉVESQUE INC. 2) du district: Laval
2436-7773 2436-7773 QUÉBEC INC.	1986 09 01	1986 10 23	1) de la dénomination sociale: LES IMPORTATIONS SAMCO INC. 2) du district: Chicoutimi
2437-0025 2437-0025 QUÉBEC INC.	1986 09 01	1986 10 20	du district: Terrebonne
2437-0330 2437-0330 QUÉBEC INC.	1986 10 01	1986 10 16	du district: Terrebonne
2437-0371 2437-0371 QUÉBEC INC.	1986 10 01	1986 10 16	du district: Alma
2437-1775 2437-1775 QUÉBEC INC.	1986 10 01	1986 10 23	du district: Laval
2437-1833 2437-1833 QUÉBEC INC.	1986 10 01	1986 10 22	du district: Longueuil
2437-1841 2437-1841 QUÉBEC INC.	1986 10 01	1986 10 21	du district: Iberville
2438-7185 2438-7185 QUÉBEC INC.	1986 07 15	1986 10 21	1) de la dénomination sociale: VENTILATION NOUVEL AIR INC. 2) du district: Longueuil
2438-8852 2438-8852 QUÉBEC INC.	1986 07 21	1986 10 22	de la dénomination sociale: DONCAR CONSTRUCTION INC.
2438-9264 2438-9264 QUÉBEC INC.	1986 07 22	1986 10 22	du district: Québec

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2439-7051 2439-7051 QUÉBEC INC.	1986 08 21	1986 10 22	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES RAYMOND HAMEL LTÉE 2) du district: Terrebonne
2440-2158 2440-2158 QUÉBEC INC.	1986 09 10	1986 10 21	de la dénomination sociale: LAMICADRE INC.
2440-3743 2440-3743 QUÉBEC INC.	1976 09 16	1986 10 17	du district: Montréal
1360-9862 ATELIER DE COUTURE TROIS INC.	1975 02 14	1986 10 23	de la dénomination sociale: SERGE & RÉAL, COUTURE ET PRÊT A PORTER INC.
2330-2425 LES AUBAINES CHOC (CHICOUTIMI) LTÉE	1985 11 07	1986 10 23	du district: Chicoutimi
2416-2083 AUTOBUS CHEVRETTE (1986) INC.	1986 05 05	1986 10 22	du district: Saint-Maurice
1130-8152 A. LECOMPTE & FILS INC.	1966 10 20	1986 10 22	du capital-actions
1238-3465 BERNOR INC.	1968 11 12	1986 10 17	du capital-actions
2315-5617 BUREAU DE LOCATION ET D'ADMINISTRATION R.C. INC.	1985 01 21	1986 10 22	du capital-actions
2325-4238 CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES NOUVELLES/MONTRÉAL INC.	1985 08 14	1986 10 20	de la dénomination sociale: 2325-4238 QUEBEC INC.
1848-1366 CINÉMA DUBOIS INC.	1981 07 02	1986 10 20	du district: Roberval
2312-9091 CLASSIFICATEUR D'OEUFS ST-BERNARD INC.	1984 11 20	1986 10 20	du district: Québec
2420-8019 COIFFURE HÉLÈNE ELLE & LUI INC.	1986 10 01	1986 10 17	de la dénomination sociale: HÉLÈNE INTERCOIFFE ELLE ET LUI INC.
1327-9559 COITEUX AUTOS LTÉE	1969 06 18	1986 10 17	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1506-0262 LA COMPAGNIE DE GESTION NEPVEU INC.	1977 08 11	1986 10 22	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 7
1623-9899 CONSEILLERS EN ADMINISTRATION G.A.F. INC.	1978 02 28	1986 10 21	de la dénomination sociale: GESTION INFORMATIQUE DESLANDES, DUBOIS & CIE INC.
1254-8806 LES CONSTRUCTIONS DUBUC (LA SARRE) LTÉE	1965 08 02	1986 10 22	de la dénomination sociale: COURTAGE PLUS ABITIBI INC.
1846-3471 CONSTRUCTION ANTIQUE CANADA INC.	1981 05 11	1986 10 20	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION GILLES BEAULIEU INC.
1137-9880 LA CORPORATION POLYPACK LTÉE	1961 01 10	1986 10 24	du capital-actions
2330-0247 DÉPANNEUR DES ACADIENS INC.	1985 11 06	1986 10 20	de la dénomination sociale: GESTION NICOLE MONTPLAISIR INC.
1859-2113 DOMAINE VAL MORIN INC.	1982 06 25	1986 10 24	1) du capital-actions 2) des dispositions
1256-4399 ÉMILE GAUTHIER & FILS INC.	1957 10 29	1986 10 23	du capital-actions
1637-3508 LES ENTREPRISES CLÉMENT LONGPRÉ INC.	1979 06 29	1986 09 12	du district: Iberville
1853-2507 LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES CLIFFORD CARTER INC.	1981 12 14	1986 10 20	du district: Montréal
1639-1732 LES ENTREPRISES MICHEL LAPIERRE INC.	1979 10 01	1986 10 28	du capital-actions
1505-4174 LES ENTREPRISES N.R.P. LIMITÉE	1976 10 22	1986 10 20	du capital-actions
2167-5459 LES ENTREPRISES ROGER BUREAU LTÉE	1984 03 15	1986 10 17	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1628-3525 LES ENTREPRISES SYLPARE LIMITÉE	1978 07 17	1986 10 20	du capital-actions
2437-3367 ÉVASION SOLEIL INC.	1986 05 27	1986 10 16	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
1633-5275 FONDACTIONS G. JACQUES INC.	1979 02 13	1986 10 16	de la dénomination sociale: GESTION GASTON JACQUES INC.
1347-4184 F. P. VOYAGE INC.	1972 08 10	1986 10 20	du capital-actions
2328-2460 GESTIONS JEAN-M. THIBAULT INC.	1985 10 17	1986 10 17	du capital-actions
2434-8617 GESTION ALAIN LEDUC INC.	1986 03 18	1986 10 22	du district: Terrebonne
2418-8641 GESTION CARON BÉLANGER INC.	1986 07 30	1986 10 23	du district: Québec
1628-6478 GESTION DENIS OUELLET (RIMOUSKI) INC.	1978 07 28	1986 10 17	de la dénomination sociale: GESTION DIANE OUELLET (RIMOUSKI) (1986) INC.
1479-3707 GESTION DIANE OUELLET (RIMOUSKI) INC.	1977 07 11	1986 10 17	de la dénomination sociale: GESTION DENIS OUELLET (RIMOUSKI) (1986) INC.
2414-2366 GESTION HÔTELIÈRE B.D.R. INC.	1986 03 25	1986 10 21	du capital-actions
2328-4904 GESTION QUINTAL (YAMACHICHE) INC.	1985 10 09	1986 10 17	de la dénomination sociale: GESTION QUINTAL (DESCHAMBAULT) INC.
2159-7331 GESTION VACANCES-SKI INC.	1983 09 09	1986 10 21	de la dénomination sociale: GESTION CONDOMINIUM CASA DE LA MONTAGNE INC.
1850-8523 LE GROUPE CGI INC.	1981 09 29	1986 10 22	1) des dispositions 2) du nombre des administrateurs: minimum: 3 maximum: 20

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2330-5758 LE GROUPE ÉLYSÉE INC.	1985 11 18	1986 10 16	1) du district: Arthabaska 2) du capital-actions
2436-7070 LES HABITATIONS CHERRIER INC.	1986 05 06	1986 10 17	du capital-actions
2161-7618 HÉRITAGE DES CANTONS INC.	1984 04 24	1986 10 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
1852-7416 LES IMMEUBLES JEAN-GUY AYOTTE UNIS INC.	1981 11 27	1986 10 23	de la dénomination sociale: LE GROUPE IMMOBILIER DES LAURENTIDES INC.
2173-4967 IMMEUBLES MARCEL JEAN INC.	1984 08 03	1986 10 16	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES C.M.J. INC.
1647-3787 LES IMMEUBLES MOISAN & FILS INC.	1980 09 02	1986 10 16	1) de la dénomination sociale: STUDIOS SANTÉ MICHEL MOISAN INC. 2) du district: Labelle
2171-7178 LES INSTALLATIONS THERMIQUES JEAN TRUDEAU INC.	1984 06 15	1986 10 21	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS C.N. INC.
1362-8607 JEAN-MARC MICHEL INC.	1975 04 14	1986 10 20	de la dénomination sociale: YVES MICHEL INC.
2413-3829 JEAN GOHIER (1986) INC.	1986 03 05	1986 09 12	du district: Laval
1175-9479 LAITERIE LAMOTHE & FRÈRE LTÉE	1963 05 14	1986 10 20	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
1502-7113 LOCATION D'AUTOS ACKUNO LTÉE	1976 03 24	1986 10 22	de la dénomination sociale: DE SIGI AUTOMOBILES MONTREAL (1986) LTÉE DE SIGI AUTOMOBILES MONTREAL (1986) LTD.
1853-5955 LOCATION P.D.G. INC.	1981 12 23	1986 10 02	1) de la dénomination sociale: DISTRIBUTIONS LIQ-EAU INC. 2) du district: Rimouski
1840-4665 LE MARCHÉ DU PÊCHEUR INC.	1980 11 06	1986 10 20	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1347-9464 LES MÉTAUX TREMBLAY INC.	1972 08 08	1986 10 17	du capital-actions
2322-1690 MIGUEL ESCOBAR CONSULTANT INC.	1985 06 06	1986 10 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
2332-4726 MOBILIER LEMBO INC.	1985 12 13	1986 10 20	de la dénomination sociale: MOBILIER MARCEL GILBERT INC.
2171-6618 OPTIQUE DOYLE & LEDUC INC.	1985 07 22	1986 10 23	du district: Laval
2323-3851 PAPIER FOLIE INC.	1985 06 28	1986 10 17	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 9
2416-8932 PIÈCES D'AUTOS DORCHESTER INC.	1986 06 02	1986 10 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
2438-1329 LES PLACEMENTS GAVETTE INC.	1986 06 20	1986 10 22	des restrictions à l'activité
1355-2617 PLOMBERIE GILLES HENRI INC.	1974 03 26	1986 10 17	du capital-actions
2157-8281 PREMIER SALON DE L'INFORMATIQUE DE SHERBROOKE INC.	1983 07 06	1986 10 21	1) de la dénomination sociale: PROM-ACT M.W. INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 7
1462-6253 RESTAURANT LE STOP INC.	1975 10 17	1986 10 20	de la dénomination sociale: BAR AU NORD DE COATICOOK INC.
2413-9750 SCOTT, MILOT & ASSOCIÉS INC.	1986 03 17	1986 10 23	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
2438-4281 SERVICE ET RÉPARATIONS EN ÉLECTRICITÉ REPARATECH DE LAVAL INC.	1986 07 03	1986 10 15	1) de la dénomination sociale: SERVICES ET RÉPARATIONS EN ÉLECTRONIQUE REPARATECH DE LAVAL INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1351-2140 SILENCIEUX REPENTIGNY INC.	1973 12 21	1986 10 21	1) de la dénomination sociale: SILENCIEUX GIFFARD INC. 2) du district: Québec
2438-1295 LA SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS DU MANOIR ROUVILLE-CAMPBELL INC.	1986 06 20	1986 10 20	1) des restrictions à l'activité 2) des dispositions
1845-0874 SOGECART INC.	1981 04 08	1986 10 21	du capital-actions
2440-1176 SPÉCIALITÉS INDUSTRIELLES QUÉBEC INC.	1986 09 05	1986 10 23	de la dénomination sociale: SPÉCIALITÉS INDUSTRIELLES QUÉBEC INC. QUÉBEC INDUSTRIAL SPECIALITIES INC.
1108-6220 STOKE'S LIMITED	1957 07 12	1986 10 20	de la dénomination sociale: STOKES INC.
1368-0228 LE STUDIO ANDRÉ PERRY INC.	1974 04 29	1986 10 20	de la dénomination sociale: GROUPE ANDRÉ PERRY INC. THE ANDRE PERRY GROUP INC.
2330-5543 SYSTÈME INTÉRIEUR BÉLANGER ET BOUCHER INC.	1986 01 01	1986 10 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
1263-3038 TRANSPORT GLENGARRY (QUÉBEC) LTÉE	1963 10 02	1986 10 21	de la dénomination sociale: TRANSPORT INTRABEC (1986) INC.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

## Compagnies (Partie III) — Loi sur les

### Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2421-1898 LES AMIS DU LAC VERT DE VAL DES BOIS	1986 10 21	Route 309, Val des Bois
2421-4041 ASSISTANCE-TRANSPORT SUD-OUEST INC.	1986 10 24	590, route 132, Sainte-Barbe
2421-3126 ASSOCIATION COMMERCIALE DE L'AVENUE LAURIER OUEST	1986 10 24	Outremont
2421-4082 ASSOCIATION DES CATHOLIQUES LAOTIENS DU QUÉBEC	1986 10 24	8844, rue Notre-Dame est, Montréal
2421-3142 ASSOCIATION DES ÉCRIVAINS DU CENTRE DU QUÉBEC	1986 10 24	Drummondville
2421-1542 ASSOCIATION DES FAMILLES POULIN INC.	1986 10 20	1210, avenue du Séminaire, Sainte-Foy
2421-1872 ASSOCIATION DES GREFFÉS DU FOIE DU QUÉBEC	1986 10 20	2155, St-Just, Montréal
2421-1534 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES USAGERS DE L'AQUEDUC DU LAC À L'OURS	1986 10 20	11905, Zotique Racicot, Montréal
2421-1864 ASSOCIATION D'ENTRAIDE ET DE GARDIENNAGE DE TEMPS EN TEMPS	1986 10 20	Montréal
2421-4066 L'ASSOCIATION D'HÉBERGEMENT IN-TOUR DE VAL-DAVID ET DE SAINTE-AGATHE	1986 10 24	Sainte-Agathe
2421-1815 ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS EN PSYCHO-ÉDUCATION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	1986 10 20	750, boulevard Gouin est, Montréal
2420-7839 ASSOCIATION SPORTIVE DE HOCKEY SUR LUGE DU QUÉBEC	1986 10 20	69, Charron, Lemoyne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2421-1484 ATELIERS ÉDUCATIFS: «LES PETITS MOUSSES»	1986 10 20	1329, Paradis, Joliette
2421-1526 BUREAU DE TOURISME ET DES CONGRÈS DE SAINT-HYACINTHE INC.	1986 10 20	735, rue Ste-Anne, Saint-Hyacinthe
2421-3050 CENTRE ÉNERGÉTIQUE POUR UNE VIE NOUVELLE	1986 10 22	1709, rue des Pins, Val d'Or
2421-1948 LE CHOEUR GAI LON LA DE WEEDON INC.	1986 10 21	340, rue des Érables, Weedon
2421-1807 CHOEUR JOYEUX DE VALLEYFIELD INC.	1986 10 20	Salaberry-de-Valleyfield
2421-4090 CLUB DES TIREURS À L'ARC DE LA RIVIÈRE SAUMON INC.	1986 10 24	774, Kingsbury, Québec
2421-4579 CLUB DE BOXE CHINOISE DE FERMONT	1986 10 23	Fermont
2421-1989 CLUB DE JUDO LA POCATIÈRE	1986 10 22	La Pocatière
2421-3019 CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-DENIS DE MONTRÉAL	1986 10 21	454, rue Laurier est, Montréal
2421-3274 CLUB DE VÉLO-CROSS «DOCTEUR VÉLO»	1986 10 21	210, route 343, Saint-Ambroise-de-Kildare
2421-3027 LE CLUB LA-PINE DE NOTRE-DAME DE PONTMAIN	1986 10 21	Notre-Dame-de-Pontmain
2421-1336 CLUB LIONS EAST ANGUS INC.	1986 10 20	195, St-Hilaire, East Angus
2418-9854 CLUB LIONS MONTRÉAL-VILLERAY (SOURDS)	1986 10 24	65, de Castelnau, Montréal
2421-1930 CLUB LIONS MONTRÉAL/POINTE-AUX-TREMBLES	1986 10 21	13848, rue Demontigny, Pointe-aux-Trembles
2421-1823 CLUB OPTIMISTE DE STE-MARGUERITE DU LAC MASSON INC.	1986 10 20	246, chemin Masson, Lac Masson

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2421-4017 LE CLUB OPTIMISTE DE TERRASSE VAUDREUIL INC.	1986 10 22	Terrasse-Vaudreuil
2421-1310 LE CLUB RÉCRÉATIF SCAR STE-ROSALIE INC.	1986 10 20	174, rang 3, Sainte-Rosalie
2421-3159 CLUB ROTARY DE GRAND'MÈRE INC.	1986 10 24	250, 11 <sup>e</sup> Rue, Grand'Mère
2421-3084 CLUB SOCIAL CHOQUETTE - C.K.S.	1986 10 22	8155, boulevard St-Laurent, Montréal
2421-1799 COMITÉ A.L.A. (ANIMATION LOCALE EN ALPHABÉTISATION)	1986 10 20	213, route 221, Notre Dame du Mont Carmel
2421-3233 COMITÉ DES ACTIVITÉS ÉTUDIANTES DE CHIBOUGAMAU INC.	1986 10 20	800, 4 <sup>e</sup> Rue, Chibougamau
2421-1518 COMITÉ DES CITOYENS DE BERNIÈRES	1986 10 20	1959, Carré Delisle, Bernières
2421-1831 COMITÉ DES FÊTES DU 275 IÈME ANNIVERSAIRE, ST-VALLIER INC.	1986 10 20	Saint-Vallier
2421-1922 COMITÉ DE CITOYENS DU LAC CAYAMANT	1986 10 21	Chemin Princial, Lac Cayamant
2421-1963 COMITÉ DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ÉTUDIANTES DE L'ÉCOLE JEAN DU NORD INC.	1986 10 21	110, rue Comeau, Sept-Îles
2421-4629 COMITÉ LOISIRS JEUNESSE LAC BAIE D'OR INC.	1986 10 24	649, Pierre-Bédard, Pintendre
2421-1328 COMITÉ POUR L'ACCÈS AUX THÉRAPIES ALTERNATIVES (CATAL)	1986 10 20	5258, Aurèle, Saint-hubert
2419-5869 COMPEER MONTRÉAL/ENTRE-AMIS, ASSOCIATION BÉNÉVOLE INC.	1986 10 20	3600, Van Horne, bureau 400, Montréal
2421-1955 LA CORPORATION DU CARNAVAL D'HIVER D'AYLMER	1986 10 21	Aylmer

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2421-4033 LA CORPORATION POUR L'ACCÈS ET LA PROTECTION DE L'ÎLE BRION INC.	1986 10 24	Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine
2421-4009 LES DIABLES BLEUS DE MONTRÉAL	1986 10 21	Montréal
2421-1500 EMPLOI BEAUCE JEUNESSE INC.	1986 10 20	11925, 1 <sup>re</sup> Avenue, Saint-Georges
2420-7938 FÉDÉRATION DE KARATÉDO KOSHIKI DU QUÉBEC	1986 10 24	1600, rue Berri, Montréal
2421-1302 FONDATION CANADA-HAÏTI POUR LA SCIENCE ET LA CULTURE	1986 10 20	417, rue St-Pierre, bureau 408, Montréal
2421-1914 FONDATION COMTOIS	1986 10 21	41, boulevard Comtois, Louiseville
2421-1492 LA FONDATION LES DRAGONS INC.	1986 10 20	2121, 119 <sup>e</sup> Rue, Saint-Georges
2421-3043 FONDATION WILLIE ARSENAULT	1986 10 21	Bonaventure
2421-4058 INFOGRAPHIE CANADA	1986 10 24	4844, rue Papineau, Montréal
2421-1559 INSTITUT VAL D'HIVER INC.	1986 10 20	Lac Supérieur
2421-1880 INTERFACE 05 INC.	1986 10 21	Sherbrooke
2421-3217 JOURNAL INTER-GROUPES DES ENVIRONS DE BRANDON	1986 10 20	Saint-Gabriel-de-Brandon
2421-3266 KETOS, GROUPE DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION SUR LES CÉTACÉS	1986 10 21	5155, rue Westbury, Montréal
2421-1849 LA LIGUE DES COPAINS/COPINES MONTRÉAL INC.	1986 10 20	682 A, Gounod, Montréal
2421-3035 LOISIRS DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES DE DRUMMONDVILLE INC.	1986 10 21	81, rue Brock, Drummondville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2421-4595 LOISIRS VIVAT	1986 10 23	3470, rue de la Pérada, app. 006, Sainte-Foy
2421-4611 LA MAISON DES JEUNES (12-18 ANS) LA NUANCE DE CHAMBORD	1986 10 24	Chambord
2418-7601 MAISON VALLÉE DE LA GATINEAU LTÉE <i>GATINEAU VALLEY HOUSE LTD.</i>	1986 10 21	Wakefield
2421-1906 MARINA DE NICOLET INC.	1986 10 21	Saint-Jean-Baptiste de Nicolet
2421-3241 M.P.S. PLATEAU MONT-ROYAL INC.	1986 10 21	5200, rue Resther, Montréal
2421-4025 PORTE-PLUME, CONSEILS EN COMMUNICATIONS	1986 10 23	190, rang Bord de l'Eau, Saint-Pie de Guire
2421-1997 LES PROMOTEURS D'ANGLIERS INC.	1986 10 22	Angliers
2413-7564 REGROUPEMENT DES ORGANISMES EN TOXICOMANIE ET EN ALCOOLISME DU BAS RICHELIEU	1986 10 20	Sorel
2419-7790 REGROUP'ELLES INC.	1986 09 03	4088, de Bordeaux, Montréal
2421-1468 SERVICE D'INSCRIPTION DES CÉLIBATAIRES JUIFS <i>JEWISH SINGLES LISTING SERVICE</i>	1986 10 20	4936, rue Lacombe, Montréal
2421-3118 SOCIÉTÉ D'HABITATION COMMUNAUTAIRE DE ST-HENRI	1986 10 24	95, Carré Sir Georges-Étienne Car- tier Montréal
2421-3100 SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE COMMUNICATION ET DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE	1986 10 22	2825, boulevard Laurier, Sainte-Foy
2421-1476 SOLITAIRES ANONYMES INC.	1986 10 20	Laval

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

**Lettres patentes supplémentaires**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2311-4903 ACCUEIL NOTRE-DAME	1984 12 13	1986 10 21	de la dénomination sociale: ACCUEIL NOTRE-DAME INC.
2323-5757 ACTION SANTÉ DE POINTE ST-CHARLES	1985 09 26	1986 10 21	des objets
2155-3664 CENTRE AMITIÉ TÉMIS	1983 07 06	1986 10 21	des dispositions
1506-7655 CLUB DE MOTO LES BRACONNIERS DE LEEDS	1977 11 04	1986 10 21	de la valeur des biens immobiliers
1274-6855 CLUB DE YACHT DE MATANE INC.	1971 04 26	1986 10 23	de la valeur des biens immobiliers
1266-9214 LE CLUB NAUTIQUE DE L'ÎLE PERROT INC.	1966 04 20	1986 10 21	de la valeur des biens immobiliers
1508-7034 CONSEIL CULTUREL DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL (C.C.R.S.M.) INC.	1977 11 17	1986 10 21	de la dénomination sociale: CONSEIL CULTUREL DE LA MON- TÉRÉGIE INC.
1464-6426 FÊTES DU VIEUX ST-EUSTACHE INC.	1976 02 06	1986 10 21	1) de la dénomination sociale: CORPORATION DES FÊTES DE SAINT-EUSTACHE INC. 2) du siège social: 3) des objets
1863-3354 FONDATION DE L'INSTITUT PHILIPPE PINEL DE MONTRÉAL	1982 11 17	1986 10 21	de la dénomination sociale: FONDATION DOCTEUR PHILIPPE PINEL
2150-9435 LES GRANDS-MÈRES CARESSES INC.	1983 02 01	1986 10 21	1) des objets 2) des dispositions
2153-9945 LES HABITATIONS AUTOCHTONES LA-PRAIRIE	1983 08 24	1986 10 21	1) des dispositions 2) du nombre des administrateurs: 3
2325-0665 RAMONEURS DES PAUVRES DU QUÉ- BEC INC.	1985 08 26	1986 10 23	1) des objets 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2412-1337 SERVICE DE FORMATION DES CAFÉS CHRÉTIENS INC.	1986 02 18	1986 10 23	des objets

286

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

## Compagnies (Divers) — Loi sur les

### Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1237-7164 BELLE DRESS MANUFACTURING CO.	1941 09 18	6005, rue Cavendish, bureau 502, Côte Saint-Luc
1630-1582 LES CONSTRUCTIONS J.S.J. INC.	1978 09 29	1925, rue Ste-Famille, Sainte-Foy
1113-4855 C.M.T. ENTERPRISES LTD.	1961 11 17	3048, Lake, Dollard des Ormeaux
1507-4636 ENTREPRISES D'ÉLECTRONIQUE C.M.V. INC.	1977 11 18	199, rue Desnoyers, Saint-Hilaire
1287-6090 LES INDUSTRIES WALKER LTÉE	1965 09 24	8146, chemin Montview, Mont-Royal
1351-1142 LES JARDINS ST-CONSTANT INC.	1973 12 18	149, rue Maple, Châteauguay
1338-3088 LUCIEN COUTURE INC.	1972 06 28	76, Miramont, Neufchâtel

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
2334-1837 ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT DE STRUCTURES INTERMÉDIAIRES DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN	1986 01 29	1430, rue Maine, Charlesbourg
286		<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

### Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1231-2179 ALIS INVESTMENTS INC.	1963 03 22	625, avenue Président Kennedy, bureau 801, Montréal
1364-0073 B. CHAMPIGNY INC.	1975 06 10	2395, rue des Mélèzes, Fleurimont
1635-6867 CENTRE ALTERNATIF LE COUP DE POUCE	1979 04 23	387, Latourelle, app. 3, Québec
1474-5301 LE CENTRE DE LA CROIX BLANCHE DE MONTRÉAL	1977 02 24	4297, Ontario est, Montréal
2172-4653 LE CENTRE ÉVANGÉLIQUE DE GATINEAU	1984 08 03	313 A, rue Notre-Dame, Gatineau
1472-0882 CHAUSSURES POUR ENFANTS L'ASTRAGALE, INC.	1976 12 09	2305, boulevard Wilfrid Hamel, Québec
1632-8452 LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL ST. AGAPIT NO 7195	1979 01 06	115, route rurale numéro 2, Saint-Agapit
1632-5508 CLUB DE HANDBALL OLYMPIQUE SPECTRUM INCORPORÉE	1978 12 28	10630, Papineau, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
2160-7932 COMITÉ DES INTERVENANTS DU RÉSEAU CORRECTIONNEL DE QUÉBEC (C.I.R.C.Q.)	1983 10 13	9275, de la Concorde, Québec
1289-6403 CONSTRUCTIONS CLEARVIEW LTÉE	1961 06 07	567, Victoria, bureau 234, Saint-Lambert
1364-0362 LA CORPORATION D'EXPLOITATION PREMIÈRE, QUÉBEC INC.	1975 06 10	2000, rue McGill College, bureau 1500, Montréal
1160-2240 D. ST-ONGE LTÉE	1954 09 28	152, rue Grove, Granby
1841-1561 ENTR-AS 27-80	1980 12 03	213, 1 <sup>re</sup> Avenue, Lac Etchemin
1362-3699 EXPLO-ZINC INC.	1975 03 14	1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal
1238-3915 LA FONDATION BERTHIAUME-DuTREMBLAY	1961 01 25	1474, rue Fleury est, Montréal
2416-7082 LA FONDATION DU WEST ISLAND POUR L'ÉDUCATION	1986 06 04	257, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield
1461-6338 LA GARDERIE LA GAMINERIE INC.	1976 02 17	1277, boulevard Forest, Val d'Or
2172-7425 GARDERIE «COEUR ATOUT»	1984 08 17	4011, St-Michel, Montréal
2420-1931 LE GROUPE CULTUREL ST-CASIMIR INC.	1986 09 17	220, boulevard de la Montagne, Saint-Casimir
1206-3848 LES HEBDOS MÉTROPOLITAINS LTÉE	1970 11 23	1130, rue Sherbrooke ouest, bureau 610, Montréal
1627-3658 LES IMMEUBLES B.L.G. INC.	1978 10 09	1039, Fontaine, Saint-Jean Chrysostôme

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1370-6627 LES IMPORTATIONS CIOT LTÉE	1974 12 11	9151, boulevard St-Laurent, Montréal
1210-4006 L.J. OTTINI INC.	1969 01 29	4141, rue Sherbrooke ouest, bureau 300, Westmount
1334-4221 MEDIA BLOC NORD INC.	1973 04 05	1130, rue Sherbrooke ouest, bureau 610, Montréal
2168-7041 MÉTIER D'ART DU QUÉBEC À MONTRÉAL INC.	1984 07 18	911, Jean Talon est, bureau 219, Montréal
1355-3789 MINES SELEINE INC. (Libre de responsabilité personnelle)	1984 09 24	2590, boulevard Laurier, bureau 600, Sainte-Foy
1211-8386 PABI INC.	1971 08 11	150, boulevard St-Cyrille est, bureau 1800, Québec
2161-8236 LES PETITS VIVACES INC.	1984 02 14	4252, des Roses, Charlesbourg
1630-7555 LE PETIT MOULIN D'ART	1978 10 25	191, Georgianna, Lac Morin, Sainte-Marcelline de Kildare
1473-0642 PIERRE FLEMING INC.	1977 01 13	6960, rue Grande Allée, Saint-Hubert
1625-9475 POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 03 INC.	1978 05 01	2022, rue Lavoisier, bureau 185, Sainte-Foy
1284-2456 SIDERAL CONSTRUCTION INC.	1971 06 18	2121, Cambrai, Saint-Bruno de Montarville
1284-3363 SIMCOR INC.	1966 10 18	1245, rue Sherbrooke ouest, bureau 1600, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1304-9424 SOCIÉTÉ DE DRAGAGE RICHELIEU INC.	1966 10 18	1245, rue Sherbrooke ouest, bureau 1600, Montréal
1272-7152 LA TABLE DE CONCERTATION DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE L'OUEST DU QUÉBEC	1972 05 05	225, St-Rédempteur, Hull
2320-5032 THÉÂTRE DE RECHERCHE LE CONTRE-COURANT	1985 06 05	61, avenue Laurier, Québec

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

286

### Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1230-6254 CENTRE DE PLEIN AIR DE MONTMAGNY INC.	1972 01 17	9
1365-7663 LA CHORALE ALPINE LES TROIS VENISE	1975 06 11	7
2165-6400 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES VIREVOLANTS	1984 02 27	5
1262-7642 COMPAGNIE GÉROME LIMITÉE	1953 12 24	8
2314-1062 L'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE LE HALO	1985 02 08	7
1362-3699 EXPLO-ZINC INC.	1975 03 14	3
1864-1811 FONDATION CANADIENNE POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE EN OSTÉOPATHIE DE MONTRÉAL INC.	1982 12 15	5

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
2166-2622 LA FONDATION DES ÉQUIPES NOTRE-DAME DE SHERBROOKE INC.	1984 04 03	9
2170-4002 MOUVEMENT DES AFFAIRES DE GENTILLY INC.	1984 06 11	13
1264-1734 O. RENÉ GRAVEL & CIE INC.	1956 12 11	5
1637-6154 SERRES ET PÉPINIÈRES ST-ÉLIE INC.	1979 07 13	3
1633-2488 TOURBEC (1979) INC.	1979 01 26	4
1287-5902 WAIT REALTIES LTD.	1963 07 05	3

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

286

### **Dissolution (Article 28)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1228-1697 ABEL SKIVER FARM CORPORATION	1952 10 28	1986 11 22
1644-7302 ALIMENTATION A. DESROSIERS INC.	1980 05 21	1986 11 22
1322-4886 THE ASSOCIATES OF THE MUNICIPAL CHAPTER OF MONTREAL I.O.D.E.	1966 07 11	1986 11 22
1125-2772 BEAUMARK AGENCIES INC.	1964 09 21	1986 11 22
1147-2446 BRUNET & FILS INC.	1952 09 22	1986 11 22
1178-7769 LES CARRIÈRES INTER-COMTÉS INC.	1966 10 14	1986 11 22

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2326-5622 LE CLUB NAUTIQUE LE PINGOUIN INC.	1985 09 04	1986 11 22
1251-3024 COMPAGNIE INTERNATIONALE DAVIS INC.	1966 12 07	1986 11 22
1250-5699 CUMULET LIMITED	1964 11 12	1986 11 22
2154-1149 ÉBÉNISTERIE BARBE, JACMAIN INC.	1983 04 26	1986 11 22
1336-8832 ENGRENAGE DE TEXTILE ET OUTILLAGE DE HUNTINGDON INC.	1973 01 11	1986 11 22
1259-3232 FIDELITY FINANCE CORP.	1958 05 23	1986 11 22
1356-5734 FONDATIONS ASTON INC.	1974 05 16	1986 11 22
2164-6543 GULF SECURITIES CORPORATION LTD.	1941 05 09	1986 11 22
1265-8993 LES INVESTISSEMENTS K.H.M. LTÉE	1964 02 17	1986 11 22
1856-4575 JUSTEL INC.	1982 03 30	1986 11 22
1275-5153 MEUNIER INCORPORÉ	1946 12 19	1986 11 22
1263-4424 M.G. TRANSPORT LIMITÉE	1959 09 17	1986 11 22
1134-9180 NORTH WEST CONSTRUCTION CO. LTD.	1950 01 12	1986 11 22
2169-6778 ORCHESTRE DU CENTRE D'ART DE BOUCHERVILLE	1984 07 16	1986 11 22
1156-2055 PAR-MÉTAL INC.	1963 06 26	1986 11 22
1109-0966 PÉTROLES HOCHELAGA INC.	1946 06 26	1986 11 22
1174-8035 PLACEMENTS 127 INC.	1959 04 20	1986 11 22
1630-3505 LES PLACEMENTS ANDRÉ GILBERT INC.	1978 10 06	1986 11 22

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1250-0831 LES PLACEMENTS CRAIG LTÉE	1961 06 29	1986 11 22
1254-4896 PLACEMENTS DRAGAR INC.	1950 05 15	1986 11 22
1351-6349 PLACEMENTS M.S.C. INC.	1974 01 18	1986 11 22
1503-6056 LES PLACEMENTS PIBA LTÉE	1976 05 25	1986 11 22
1355-8382 PLOMBERIE CASCADE INC.	1974 04 16	1986 11 22
1138-0052 PREBEC INC.	1966 09 06	1986 11 22
1119-2143 PRECO MONARQUE LIMITÉE	1958 12 10	1986 11 22
1169-7976 QUINCAILLERIE PELCHAT INC.	1967 09 28	1986 11 22
2157-0452 RESTAURANT CAFÉ DE L'ÎLE INC.	1983 06 20	1986 11 22
1152-3883 SALAISSON DU BOULEVARD INC.	1967 12 29	1986 11 22
1267-1699 SATELLITE IMPORT CORP.	1970 04 01	1986 11 22
1336-9947 SERVICE DE LIVRAISON FRANK O'CONNOR & FILS INC.	1972 12 07	1986 11 22
1237-6315 SOCIÉTÉ BELEM INC.	1970 01 02	1986 11 22
1248-7211 SOCIÉTÉ DE GESTION C.T.C.I. INC.	1935 11 12	1986 11 22
2155-8051 SOCIÉTÉ DE GESTION V.S.B. INC.	1983 05 24	1986 11 22
1269-0061 SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS JOMARPAL INC.	1964 08 05	1986 11 22
1365-5444 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MANIVA LTÉE	1975 05 27	1986 11 22
1196-3170 SUPRETTE INC.	1970 07 07	1986 11 22
1636-2055 TECHNI-POMPE INC.	1979-05 14	1986 11 22

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1302-8840 TÉLÉ MONTRÉAL LTÉE	1960 04 29	1986 11 22
1641-2900 VALJASMA INC.	1980 02 01	1986 11 22
1139-5506 VITRERIE ST-JÉRÔME INC.	1955 06 17	1986 11 22

286

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

### Dissolution — Demandes de

#### 2166-4008 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2166-4008 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Bruno, le 30 septembre 1986

48657

*Pour la compagnie,  
LÉVIS DESGAGNÉS*

#### 2330-7978 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2330-7978 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 novembre 1986

*Les procureurs de la compagnie,  
BARRON, GEOFFRION, BEAUCHAMP, CHARTRAND  
& DUFOUR*  
48701

#### ACTUAMEDIA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ACTUAMEDIA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 9 juillet 1986

48658

*Le procureur de la compagnie,  
BRUNO TRUDELLE, notaire*

#### ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES OUVRIERS BÉNÉVOLES, INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES OUVRIERS BÉNÉVOLES, INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 17 novembre 1986

48683

*Le secrétaire responsable,  
RENÉ FOURNIER*

#### ATELIER DE COUPE L'ÉLÉGANCE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ATELIER DE COUPE L'ÉLÉGANCE INC.» deman-

dera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 novembre 1986

*Les procureurs de la compagnie,*  
BARRON, GEOFFRION, BEAUCHAMP, CHARTRAND  
48702 & DUFOUR

### **CAMILLE BLOUIN INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CAMILLE BLOUIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Anjou, le 7 novembre 1986

48703 *Le président,*  
CAMILLE BLOUIN

### **CENTRE PAX**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE PAX» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 novembre 1986

48684 *Le secrétaire,*  
UBALD CLÉMENT

### **CLUB CYCLISTE PORTNEUF INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB CYCLISTE PORTNEUF INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Jacques-Cartier, le 19 novembre 1986

48704 *Pour la compagnie,*  
MICHEL NAUD

### **CLUB DE RINGUETTE FRANCE-QUÉBEC**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB DE RINGUETTE FRANCE-QUÉBEC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 18 novembre 1986

48705 *Le président,*  
JEAN BROUSSEAU

### **DEMO DISQUES INC. DEMO RECORDS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DEMO DISQUES INC.—DEMO RECORDS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 octobre 1986

48646 *Les procureurs de la compagnie,*  
DE MICHELE, NIVOIX & DIM

### **DOSCO (QUÉBEC) LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DOSCO (QUÉBEC) LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 novembre 1986

48685 *Les procureurs de la compagnie,*  
BÉLANGER, SAUVÉ

### **ÉGLISE MISSIONNAIRE BAPTISTE LANDMARK DU REFUGE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉGLISE MISSIONNAIRE BAPTISTE LANDMARK DU REFUGE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jacques-le-Mineur, le 17 novembre 1986

48706

*Le président,*  
ALAIN PONTBRIAND

### **FERAUTO INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FERAUTO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 novembre 1986

48686

*Les procureurs de la compagnie,*  
BÉLANGER, SAUVÉ

### **GIVONPIER INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GIVONPIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Châteauguay, le 17 novembre 1986

48707

*Le procureur de la compagnie,*  
GILLES LABERGE, notaire

### **HUOT ET FRÈRES LIMITÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HUOT ET FRÈRES LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 4 novembre 1986

48659

*Les procureurs de la compagnie,*  
ROSS, GERAGHTY & ASSOCIÉS, avocats

### **INFORMEMPLOI**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INFORMEMPLOI» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal-Nord, le 6 octobre 1986

48722

*Les procureurs de la compagnie,*  
BOISCLAIR, KOZINA, DÉSY, SASSEVILLE,  
LAFORTUNE, avocats

### **LA COMPAGNIE DE VÊTEMENTS MAJESTIC LTÉE MAJESTIC GARMENT COMPANY LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA COMPAGNIE DE VÊTEMENTS MAJESTIC LTÉE—MAJESTIC GARMENT COMPANY LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 novembre 1986

48687

*Les procureurs de la compagnie,*  
PHILLIPS, FRIEDMAN, KOTLER

### **L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE 036**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE 036» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 novembre 1986

48688

*Pour la compagnie,*  
PIERRE CHASSAY

### **LE CLUB DES ANCIENS GÉANTS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CLUB DES ANCIENS GÉANTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 20 octobre 1986

48689

*Le secrétaire,*  
JEAN PATENAUDE

### **LÉOPOLD TREMBLAY INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LÉOPOLD TREMBLAY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Romuald-d'Etchemin, le 11 novembre 1986

48690

*Le procureur de la compagnie,*  
WILLIAM PATRICK LA ROCHE, *notaire*

### **LES ASSURANCES THÉROUX LIMITÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ASSURANCES THÉROUX LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 17 novembre 1986

48708

*Le procureur de la compagnie,*  
NICOLE POISSON-ÉTHIER, *avocate*

### **LES CONSTRUCTIONS G. DESCOTEAUX INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS G. DESCOTEAUX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Shawinigan, le 5 novembre 1986

48709

*Le procureur de la compagnie,*  
RÉJEAN GÉLINAS, *notaire*

### **MONTANOR DEVELOPMENT INC. LES DÉVELOPPEMENTS MONTANOR INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MONTANOR DEVELOPMENT INC.—LES DÉVELOPPEMENTS MONTANOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 novembre 1986

48691

*Le secrétaire,*  
BORIS LEVINE

### **LES ENTREPRISES DUROMAR LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES DUROMAR LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Gentilly, le 14 novembre 1986

48710

*Le président et secrétaire,*  
JEAN BÉGIN

### **LES EXCAVATIONS J.P. INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES EXCAVATIONS J.P. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 29 octobre 1986

48692

*Le procureur de la compagnie,*  
PIERRE-A. POITEVIN, *notaire*

### **LES GESTIONS ROYTIER INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES GESTIONS ROYTIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 13 novembre 1986

48711

*Le procureur de la compagnie,*  
ANDRÉ COUTURE, *notaire*

#### LES INVESTISSEMENTS NOIR & OR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS NOIR & OR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Valleyfield, le 13 novembre 1986

48661

*Pour la compagnie,*  
GILLES GINGRAS

#### LES LOISIRS PABOK INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES LOISIRS PABOK INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chandler, le 11 novembre 1986

48647

*Le président,*  
GILLES CYR

#### LES SERVICES D'ADMINISTRATION ATHLÉTIQUES S. & R. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES SERVICES D'ADMINISTRATION ATHLÉTIQUES S. & R. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal-Nord, le 11 novembre 1986

48693

*Pour la compagnie,*  
ANTOINE BAKHOS

#### LES VARIÉTÉS LAVAL LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES VARIÉTÉS LAVAL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 novembre 1986

48694

*Le procureur de la compagnie,*  
DANYEL LAPORTE

#### LUCIEN CORBEIL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LUCIEN CORBEIL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 7 octobre 1986

48695

*La présidente,*  
YOLANDE CORBEIL

#### MAGASINS DISTRICT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAGASINS DISTRICT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 novembre 1986

48696

*Les procureurs de la compagnie,*  
PHILLIPS, FRIEDMAN, KOTLER

#### MARCHÉ RICHARD CARON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARCHÉ RICHARD CARON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Melocheville, le 26 octobre 1986

48660

*Le président,*  
RICHARD CARON

**METROPOLE FLUSHWOOD DOOR INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «METROPOLE FLUSHWOOD DOOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Repentigny, le 10 novembre 1986

48648

*La secrétaire,*  
AURORE ÉLIE

**RÉAL HARNOIS RÉFRIGÉRATION INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RÉAL HARNOIS RÉFRIGÉRATION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 11 novembre 1986

48663

*Le procureur de la compagnie,*  
PIERRE-A. POITEVIN, notaire

**MIDAN INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MIDAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 octobre 1986

48662

*Les procureurs de la compagnie,*  
MENDELSON, ROSENZVEIG, SHACTER

**RESTAURANT ROMA (DORION) INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT ROMA (DORION) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Dorion, le 5 novembre 1986

48713

*Le procureur de la compagnie,*  
FRANCE BÉDARD, notaire

**MYER WISEMAN INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MYER WISEMAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 octobre 1986

48697

*Les procureurs de la compagnie,*  
PHILLIPS, FRIEDMAN, KOTLER

**SALON COUPE D'ART (STE-FOY) INC**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SALON COUPE D'ART (STE-FOY) INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 31 octobre 1986

48649

*Le président,*  
ROCH GOULET

**PAQUETTE AUTO SERVICE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PAQUETTE AUTO SERVICE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 14 novembre 1986

48712

*Pour la compagnie,*  
ROBERT PAQUETTE

**SOLO CHEMICALS LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOLO CHEMICALS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 novembre 1986

48664

*Les procureurs de la compagnie,*  
FRANKEL & FRANKEL

**ST. LAWRENCE THEATRE (RIMOUSKI) LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ST. LAWRENCE THEATRE (RIMOUSKI) LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 octobre 1986

48714

*Les procureurs de la compagnie,*  
PHILLIPS, FRIEDMAN, KOTLER

Trois-Rivières, le 13 novembre 1986

48715

*Les procureurs de la compagnie,*  
BEAUMIER, RICHARD & ASSOCIÉS

**STATION DE SERVICE POTHIER INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «STATION DE SERVICE POTHIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

---

**Compagnies étrangères — Loi sur les**


---

**Changements**

Les compagnies étrangères ci-dessous mentionnées donnent avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1465-8025 COMPAGNIE FINANCIÈRE DU GROUPE VICTOIRE	1986 10 03	de l'adresse de l'agent principal à: 2960, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy de la principale place d'affaires à: 2960, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy
2181-7929 ÉNERGIE RENAISSANCE LTÉE	1986 09 02	de l'agent principal et son adresse à: Pierre-G. Rioux, 199, des Pyrénées, Saint-Lambert de la principale place d'affaires à: 600, de la Gauchetière ouest, bureau 2400, Montréal

**TRANSPORT J. N. C. INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TRANSPORT J. N. C. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 17 novembre 1986

48716

*Pour la compagnie,*  
RAYMOND CORMIER, *comptable*

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1758-7379 KESHMIRI HOLDINGS COMPANY LTD.	1986 06 27	de l'agent principal à: David Colford, 620, rue St-Jacques, bureau 600, Montréal
286		<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

## Compagnies minières — Loi sur les

### Avis divers

#### RESSOURCES TANDEM LTÉE

*Autorisation en vertu de la section VI*

La compagnie « RESSOURCES TANDEM LTÉE » a été autorisée à vendre ou autrement aliéner, au Québec, ses actions, stocks, certificats d'actions, obligations et autres valeurs.

Le bureau principal au Québec est au 1, place Ville-Marie, bureau 3725, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Son agent principal, aux fins de recevoir les assignations ou procédures exercées contre elle, est Me Henri Lanctôt, 1, place Ville-Marie, bureau 3725, Montréal.

286

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2502-2997

## Changements

La compagnie minière ci-dessus mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1447-2369 LES EXPLORATIONS LYNX-CANADA LIMITÉE	1986 09 03	de l'agent principal à: Karl Glackmeyer, 800, boulevard Dorchester ouest, bureau 1434, Montréal de la principale place d'affaires à: 800, boulevard Dorchester ouest, bureau 1434, Montréal

286

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

## Curatelle publique — Loi sur la

### Succession Émile Roy

Succession de Émile Roy, en son vivant du 8731, rang Saint-Eugène, Notre-Dame-de-la-Doré, comté de Roberval, décédé le 20 août 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6 48640

### Succession Henri Loubier

Succession de Henri Loubier, en son vivant de Saint-Simon-les-Mines, Beauce, décédé le 26 novembre 1985.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6 48641

### Succession Michael Sherman

Succession de Michael Sherman, en son vivant de route Principale, Milan, décédé le 16 août 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur

d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6 48642

### Succession Paul Boucher

Succession de Paul Boucher, en son vivant du 80, chemin du Passage, Cap-de-la-Madeleine, décédé le 29 août 1985.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6 48643

### Succession Raoul Millette

Succession de Raoul Millette, en son vivant du 12, rue de la Source, parc Bombardier, Valcourt, décédé le 8 janvier 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6 48644

**Succession René Laroche**

Succession de René Laroche, en son vivant du 375, avenue Proulx, Vanier, décédé le 29 août 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse

ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

48645

**Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les****Changement de la raison sociale (Article 1879 du Code civil)**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé leur raison sociale de la façon indiquée ci-dessous:

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
RESSOURCES CMP 1987, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>CMP 1987 RESOURCE PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED</i>	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MELLIOR <i>MELLIOR PARTNERSHIP AND COMPANY LIMITED</i>	1986 11 06
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GRANDE-ALLÉE	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D.E.F.I.	1985 05 22
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE NOVAMIN 1986 <i>NOVAMIN 1986 MINERAL PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED</i>	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE NOVAMIN 1986	1986 09 24

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

288

**Changement de l'époque où la société doit se terminer**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé l'époque où la société doit se terminer:

Raison sociale de la société	Époque où se terminera la société	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GRANDE-ALLÉE	2011 12 31	1985 05 22

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

288

### Changement de leur établissement principal

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé l'endroit de son établissement principal:

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GRANDE-ALLÉE	300, boul. Laurentien, local 105, St-Laurent, H4M 2L4	1985 05 22

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

288

### Commanditaires

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont apporté des modifications en ce qui a trait aux commanditaires:

Raison sociale de la société	Lieu du principal établissement	Date d'enregistrement des modifications
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE EXPLORATION MVP <i>MVP EXPLORATION AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	1010, Sherbrooke Ouest, local 1100, Montréal, H3A 2R7	1986 11 06
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE EXPLORATION MVP (QUÉBEC) <i>MVP (QUÉBEC) EXPLORATION AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP</i>	1010, Sherbrooke Ouest, local 1100, Montréal, H3A 2R7	1986 11 06
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GRANDE-ALLÉE	300, boul. Laurentien, local 105, St-Laurent	1986 05 22

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

288

### Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de la société en commandite suivante a consenti à sa dissolution.

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE YVES BISSONNETTE (1986) ENR.	1986 10 22	9157, Centrale, LaSalle	1986 11 06

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

288

**Formation**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE LA PLACE NELSON MORIN	1986 11 04	10140, Basile-Routhier, local 1, Montréal
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE LOGICIEL — UTILITAIRES OPÉRANT SOUS PC. DOS	1986 11 05	700, Crémazie Ouest, local 312, Montréal, H3N 1A1
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RECHERCHE EXPERIMENTALE DU LOGICIEL-DIDACTICIEL INTRODUCTION AU IBM-PC	1986 11 07	700, Crémazie Ouest, local 312, Montréal, H3N 1A1
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RECHERCHE EXPERIMENTALE DU LOGICIEL-DIDACTICIEL INTRODUCTION AU PC-DOS	1986 11 07	700, Crémazie Ouest, local 312, Montréal, H3N 1A1
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DU CHEMIN FREEMAN	1986 11 04	10140, Basile-Routhier, local 1, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMOKON 1986	1986 11 03	2251, ch. St-François, Dorval, H9P 1K3
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE YVES BISSONNETTE (COMMANDITAIRE) ENR.	1986 11 06	9157, Centrale, LaSalle

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

288

**Remplacement d'un commandité**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a remplacé un commandité:

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GRANDE-ALLÉE	GESTION D.E.F.I. INC.	FRANCINE BISSON	1985 05 22

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

288

## Inspecteur général des institutions financières

### Assurances — Loi sur les

#### Canassurance, Compagnie d'Assurances Générales Inc.

#### Canassurance General Insurance Company Inc.

#### *Demande de permis*

Avis est, par les présentes, donné que messieurs Maurice A. Massé, administrateur, 1212, avenue des Pins, appartement 1802, Montréal, Claude Ferron, administrateur, 620, avenue Victoria, Westmount, H. Marcel Caron, comptable agréé, 115, chemin Côte-Sainte-Catherine, Outremont, Gaston R. Boyer, comptable agréé, 3465, rue Redpath, Montréal, Pierre Julien, administrateur, 12515, avenue Albert-Prévost, Montréal, Marc Thomassin, administrateur, 7410, place Malraux, Brossard, Claude Gauthier, administrateur, 679, Marie-Anne, Saint-Hilaire, QC, ont l'intention d'être constitués en corporation sous le nom de Canassurance, Compagnie d'Assurances Générales Inc. — Canassurance General Insurance Company Inc., pour entreprendre et pratiquer toutes les catégories d'assurances de dommages prévues par la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32), les règlements adoptés sous son empire et les amendements postérieurs tels qu'ils seront au moment où il y aura lieu de les appliquer.

Le siège social de Canassurance, Compagnie d'Assurances Générales Inc. — Canassurance General Insurance Company Inc. sera situé à Montréal.

Le capital-actions autorisé sera de 10 000 000 \$ divisé en 10 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 \$ chacune. Au départ, le capital souscrit sera de 1 000 000 \$ et l'excédent d'apport sera de 2 000 000 \$.

Montréal, le 31 octobre 1986

*Pour la compagnie,*

MAURICE A. MASSÉ, CLAUDE FERRON,  
H. MARCEL CARON, GASTON R. BOYER,  
PIERRE JULIEN, MARC THOMASSIN ET  
CLAUDE GAUTHIER

48491-46-4

#### L'Everest, Compagnie d'Assurances Inc.

#### *Demande de permis*

Avis est, par les présentes, donné que messieurs Lucien Lagüe, homme d'affaires, 980, Archambault, Farnham, Louis-Pierre Roux, homme d'affaires, 151, Demers, Saint-Pierre-les-Becquets, Dominique Desautels, homme d'affaires, 75, Bellevue, Granby, Michel Prévost, homme d'affaires, 5, Lachine, Granby, Yves Archambault, homme d'affaires, 60, rue Grove, Granby, Marcel Bourgeois, producteur agricole, 2382, Saint-Ours, Saint-Ours, Louis-Gilles Mailhot, retraité, 339, Saint-Charles, Saint-Pierre-les-Becquets, Paul Bellefroid, producteur agricole, rang Ducharme, Pike-River, Marcel Poutré, producteur agricole, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Bernard Loisel, retraité, 324, Grand-Rang, La Présentation, Luc Lamothe, producteur agricole, 910, Teillis-Brûlé, Saint-Célestin, Bertrand Bourgeois, retraité, 825, Petit-Saint-Esprit, Sainte-Monique-de-Nicolet, Victor Lecavalier, producteur agricole, 255, Hallé, Brigham, Raymond Bernier, menuisier, Saint-Marcel, Roger Bernier, producteur agricole, 1180, Dufferin, Granby, ont l'intention d'être constitués en corporation sous le nom de L'Everest, Compagnie d'Assurances Inc., pour entreprendre et pratiquer toutes les catégories d'assurances de dommages prévues par la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32), les règlements adoptés sous son empire et les amendements subséquents tels qu'ils seront au moment où il y aura lieu de les appliquer.

Le siège social de L'Everest, Compagnie d'Assurances Inc. sera situé au 615, rue Principale, Granby.

Le capital-actions autorisé envisagé sera de dix millions de dollars (10 000 000,00 \$) divisé en sept millions d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,00 \$ chacune et en trois millions d'actions privilégiées d'une valeur nominale de 1,00 \$ chacune. Au départ, le capital souscrit sera de trois millions et l'excédent d'apport sera nul.

Granby, le 2 novembre 1986

*Pour la compagnie,*

LUCIEN LAGÜE, LOUIS-PIERRE ROUX,  
DOMINIQUE DESAUTELS, MICHEL  
PRÉVOST, YVES ARCHAMBAULT, MARCEL  
BOURGEAIS, LOUIS-GILLES MAILHOT,  
PAUL BELLEFROID, MARCEL POUTRÉ,  
BERNARD LOISELLE, LUC LAMOTHE,  
BERTRAND BOURGEOIS, VICTOR  
LECAVALIER, RAYMOND BERNIER,  
ROGER BERNIER

48492-46-4

**Truck Insurance Exchange***Demande de remboursement de cautionnement*

Avis est, par les présentes, donné que Truck Insurance Exchange de Los Angeles, Californie, dont le bureau principal au Canada est situé au 1111, West Hastings Street, Vancouver, B.C., V6E 3R2, ayant cessé d'exercer au Québec le 7 novembre 1986 et ses obligations envers les assurés, les tiers et les bénéficiaires ayant été intégralement remplies, s'adressera au ministre des Finances à l'expiration d'un délai de trois mois après la publication du présent avis pour obtenir le remboursement de son cautionnement.

Tout créancier désirant s'opposer à cette demande est prié de le faire auprès de l'inspecteur général des institutions financières dans un écrit énonçant son opposition.

Vancouver, le 7 novembre 1986

*Le représentant autorisé,*  
M.A. LINSLEY

48670

---

**Ministères — Avis concernant les**

---

**Énergie et Ressources**

---

---

**Arrêtés ministériels**

---

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire

ATTENDU QUE conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), il a été préparé, sous notre direction, des plans de parties de territoire comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées avec données contenues dans des documents joints à ces plans;

ATTENDU QUE les plans de ces parties de territoire qui sont signés pour nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil du Bas-Canada, le dépôt d'une copie de ces plans dans les divisions d'enregistrement concernées et de fixer, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article

2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil du Bas-Canada, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté dans la *Gazette officielle du Québec*, le jour auquel les dispositions de l'article 2168, deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 17 novembre 1986

*Le ministre de l'Énergie  
et des Ressources,*  
JOHN CIACCIA  
Cad. 86-10B

**Cédule A**

Cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, comprenant le bloc 5, dont copie du plan et du document joint a été déposée au bureau d'enregistrement de Beauharnois, à Beauharnois.

607062

Cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-des-Cèdres, comprenant les blocs 1 et 2, dont copie du plan et du document joint a été déposée au bureau d'enregistrement de Soulanges, à Coteau-Landing.

290

607061

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire

ATTENDU QUE conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), il a été préparé, sous notre direction, des plans de parties de territoire comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE les plans de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil du Bas-Canada, le dépôt d'une copie de ces plans dans les divisions d'enregistrement concernées et de fixer, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil du Bas-Canada, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté dans la *Gazette officielle du Québec*, le jour auquel les dispositions de l'article 2168, deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres

créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 17 novembre 1986

*Le ministre de l'Énergie  
et des Ressources,*  
JOHN CIACCIA  
Cad. 86-10A

#### Cédule A

Cadastre du canton de Port-Daniel, comprenant le bloc 4, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Bonaventure no 1, à New-Carlisle.

290

295308

---

### Transports

---

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (Territoires fermés) de la directive ministérielle à cet effet.

#### Circonscription électorale de Matane

Dans la municipalité de Cap-Chat, canton:  
Région 01, district 03

Section route Saint-Octave-de-l'Avenir, vis-à-vis les lots 1 à 25 des rangs 9 et 10, sur une longueur approximative de 6 800 mètres.

Route du rang X, entre les lots 25 et 26, rang X, sur une longueur approximative de 915 mètres.

Route IX<sup>e</sup> Rang, entre les lots 18 et 19, rang IX, sur une longueur approximative de 1 610 mètres.

Route IX<sup>e</sup> Rang Nord et Sud, vis-à-vis les lots 10 à 23, rangs VIII et IX, sur une longueur approximative de 3 540 mètres.

Dans la municipalité de Saint-René-de-Matane:  
Région 01, district 03

Section de la route X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> Rang, à travers les lots 18, 19, 21 et 25 du rang II, sur une longueur approximative de 3 200 mètres.

Route XIII<sup>e</sup> Rang, entre les lots 10 à 43, rangs XII et XIII, sur une longueur approximative de 9 600 mètres.

Route de l'Église, longeant les lots 42, rang XI, et 43, rang XII, canton de Tessier, sur une longueur approximative de 3 200 mètres.

Route XIV<sup>e</sup> Rang, à travers les lots 10 à 15, rang XIV, 16 à 23, rangs XIII et XIV, et 24 à 29, rang XIII, sur une longueur approximative de 5 920 mètres.

Dans la municipalité de Tourelle, canton:  
Région 01, district 03

Section route Enfant-Jésus ou Sacré-Coeur, entre les lots 1 à 25, rangs Est et Ouest du ruisseau Castor, sur une longueur approximative de 6 000 mètres.

Route Saint-Bernard-des-Lacs, vis-à-vis les lots 11 et 12, rang 6, 11 et 12, rang 7, et 12 et 13, rang 8, sur une longueur approximative de 3 700 mètres.

Québec, le 3 novembre 1986

*Le ministre des Transports,*  
MARC-YVAN CÔTÉ

287

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (Territoires fermés) de la directive ministérielle à cet effet.

Circonscription électorale de Matane

Dans la municipalité de Les Méchins:  
Région 01, district 03

Section route de Saint-Paulin, vis-à-vis les lots 36 à 41, rang 5, 35 à 40, rang 6, 31 à 36, rang 7, et 26 à 32, rang 8, sur une longueur approximative de 6 760 mètres.

Le renversé du 5<sup>e</sup> Rang, vis-à-vis les lots 52 à 62, rang 5, 41 à 51, rang 6, 43 à 48, rang 7, 39 à 44, rang 8, et 39 à 44, rang 9, sur une longueur approximative de 8 890 mètres.

Route des Capucins, vis-à-vis les lots 34 à 39, rang 5, 37 à 42, rang 6, et 55 à 60, rang 7, sur une longueur approximative de 6 400 mètres.

Chemin du 7<sup>e</sup> Rang, entre les lots 25 à 34, rang 6, et 25, rang 7, sur une longueur approximative de 1 920 mètres.

Chemin du Village, entre les lots 31, 43, 54, rang 7, 32, 33, 44, 45 et 56, rang 8, sur une longueur approximative de 6 510 mètres.

Chemin du 9<sup>e</sup> Rang, entre les lots 25, rang 7, et 19, rang 8, sur une longueur approximative de 2 240 mètres.

Section route Saint-Thomas, vis-à-vis les lots 37 à 56, rangs 4 et 5, sur une longueur approximative de 5 740 mètres.

Route du Cinquante, entre les lots 50 et 51, rangs 5 et 6, sur une longueur approximative de 3 150 mètres.

Chemin 7<sup>e</sup> Rang Cherbourg, vis-à-vis les lots 36 à 57, rang 7, et 36 à 59, rang 8, sur une longueur approximative de 6 320 mètres.

Route du Cimetière, vis-à-vis les lots 58 et 59, rang 7, 58, rang 8, et 58, rang 9, sur une longueur approximative de 4 800 mètres.

Chemin du 7<sup>e</sup> Rang Dalibaire, vis-à-vis les lots 1 à 24, rangs 6 et 7, sur une longueur approximative de 6 560 mètres.

Chemin du 9<sup>e</sup> Rang Cherbourg, vis-à-vis les lots 37 à 57, rangs 8 et 9, sur une longueur approximative de 5 500 mètres.

Québec, le 3 novembre 1986

*Le ministre des Transports,*  
MARC-YVAN CÔTÉ

287

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (2) de la directive ministérielle à cet effet: « Rues ou chemins d'intérêt strictement local en milieu urbain ».

Circonscription électorale d'Arthabaska

Dans la municipalité de Sainte-Victoire-d'Arthabaska, paroisse:  
Région 04, district 34

Section du chemin 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Rangs, vis-à-vis les lots parties 65, 66, 67 N.S., 67-1, 68 N.S. rang I, 83 N.S., 83-26 N.S., 83-26-1, 83-26-2, 83-26-3 et 83-26-4, rang II, sur une longueur approximative de 610 mètres.

Chemin Petit 7 (rue Roland), vis-à-vis les lots 42, rang A, et 658, rang VI, canton de Warwick, sur une longueur approximative de 714 mètres.

Chemin des Chalets, vis-à-vis les lots 467, 468 et 469 du rang II et le lot 716, rang XII, sur une longueur approximative de 494 mètres.

Route Mathieu, vis-à-vis les lots parties 12, 13, 14, 15, 17 N.S., 16-2, 16-3, 16-4, 16-5, 16-6, 16-7, 16-8, 16-9, partie 16 N.S., rang B, et partie 83 N.S., rang II, sur une longueur approximative de 834 mètres.

Route Saint-Valère (route Boucher), vis-à-vis les lots parties 49 N.S., 49-16, 49-17, 49-21, 49-22, 49-25, 49-26, 49-30, 49-31, 49-32, 49-33, 49-34, 49-52, 49, 54, 50 et 51 N.S., rang A, sur une longueur approximative de 756 mètres.

Route Talbot, vis-à-vis le lot 685, rang VI du canton de Warwick, sur une longueur approximative de 252 mètres.

Boulevard Roux (rue Lafrance), vis-à-vis le lot 498, rang IV, sur une longueur approximative de 90 mètres.

Ancienne route 34, vis-à-vis les lots 289, 290 du rang IX, lot 277, rang X, sur une longueur approximative de 407 mètres.

#### Circonscription électorale de Bonaventure

Dans la municipalité de Bonaventure:  
Région 01, district 04

Section du chemin Bois-Hébert, vis-à-vis les lots 366, 387 à 404, côtés nord et sud, sur une longueur approximative de 263 mètres.

Section de la route Louisbourg, vis-à-vis les lots 365 et 366, côtés ouest et est, sur une longueur approximative de 1 122 mètres.

Québec, le 3 novembre 1986

287

*Le ministre des Transports,*  
MARC-YVAN CÔTÉ

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (2) de la directive ministérielle à cet effet: « Rues ou chemins d'intérêt strictement local en milieu urbain ».

#### Circonscription électorale de Bonaventure

Dans la municipalité de New-Richmond:  
Région 01, district 04

Section de la route Cyr, vis-à-vis les lots 129, 114, 112, 109, 105, 101 et 100, sur une longueur approximative de 1 810 mètres.

Dans la municipalité de Paspédiac:  
Région 01, district 04

Section du chemin 5<sup>e</sup> Rue de son intersection avec la route 132 à son intersection de la 3<sup>e</sup> Avenue, vis-à-vis les lots 412-10 à 412-14, 216-1 à 216-7, côté ouest, 411-1 à 411-12, 217-4 à 217-14, côté est, sur une longueur approximative de 870 mètres.

Section du chemin 3<sup>e</sup> Avenue Ouest, vis-à-vis les lots 485, 488, 509, 405, 406, 407, 408, 410 à 415, 417, 418, 422 et 424, sur une longueur approximative de 1 048 mètres.

#### Circonscription électorale de Drummond

Dans la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover SD  
Région 6-1, district 41

Section du chemin 7<sup>e</sup> Rang Wendover, vis-à-vis les lots partie 271 et partie 299, sur une longueur approximative de 185 mètres.

#### Circonscription électorale de Terrebonne

Dans la municipalité de Terrebonne:  
Région 6-4, district 63

Section du chemin de service de son intersection de la route 337 à son intersection de la route 640, vis-à-vis les lots P-131, P-134 à P-148, P-150, P-151, P-152, P-155 à P-162, P-529, P-528, P-527, P-526, P-525, P-524, P-523, P-169 à P-180, P-185, P-186, P-190, P-191, P-192, P-194, P-195, P-196, P-72, P-69, P-68, P-67, P-66, P-63, P-62, P-61, P-60 et P-57, sur une longueur approximative de 3 750 mètres.

Québec, le 3 novembre 1986

287

*Le ministre des Transports,*  
MARC-YVAN CÔTÉ

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (3) de la directive ministérielle à cet effet: « En milieu rural, chemins municipaux d'intérêt strictement local (sans habitation riveraine à caractère permanent et sans vocation de transit) ».

#### Circonscription électorale de Charlevoix

Dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts:  
Région 3-1, district 11

Section du chemin Sainte-Philomène, vis-à-vis les lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8, sur une longueur approximative de 800 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Irénée:  
Région 3-1, district 11

Section du chemin Sainte-Madeleine, vis-à-vis les lots 39 partie 313 et partie 314, sur une longueur approximative de 2 449 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Agnès:  
Région 3-1, district 11

Section du chemin Sainte-Philomène, vis-à-vis les lots 158, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387 et 388, sur une longueur approximative de 4 162 mètres.

Section du chemin 2<sup>e</sup> Rang des Lacs, entre ruisseau des Frênes et la route 138, vis-à-vis les lots 184 et 185, sur une longueur approximative de 469 mètres.

Québec, le 3 novembre 1986

*Le ministre des Transports,*  
MARC-YVAN CÔTÉ

287

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (4) de la directive ministérielle à cet effet « Tronçon routier ayant fait l'objet d'un protocole d'entente (1669) entre le ministère et les corporations municipales ».

Circonscription électorale de Rousseau

Dans la municipalité de Saint-Donat:  
Région 6-4, district 62

Section de la route 125-03-150, vis-à-vis les lots P.25-1-2-3-15-17-21; P.26-1-2-3-4-5-15-16; P.27-1-2-3-4-5-6-7-8-41-44; P.28-1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-22; P.29-1-2-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-56-57-58; P.30-1-2-3-4-5-6-7-8-44-45-46; P.31-1-2-3-4-20-46, sur une longueur approximative de 1 837 mètres.

Québec, le 3 novembre 1986

*Le ministre des Transports,*  
MARC-YVAN CÔTÉ

287

## Qualité de l'environnement — Loi sur la

**Projet de ligne à courant continu à  $\pm$  450 kV, Radisson — Nicolet — Des Cantons, réseau de transport d'énergie du Nord-Ouest québécois (section en territoire non couvert par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois)**

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), à compter du 8 décembre 1986, je donne mandat au président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 12, rue Sainte-Anne, Québec, de tenir une audience publique relativement au projet de ligne à courant continu à  $\pm$  450 kV, Radisson — Nicolet — Des Cantons, réseau de transport d'énergie du Nord-Ouest québécois (section en territoire non couvert par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois), qui a fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation par Hydro-Québec, le 22

octobre 1984, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, et de me faire rapport sur ses constatations et ses conclusions d'ici le 8 avril 1987. Le Bureau doit tenir l'audience sur ce projet en tenant compte des décisions gouvernementales antérieures, soit les décrets numéros 723-85 et 1056-85.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement doit aussi rendre disponible l'étude d'impact relative à ce projet de ligne à courant continu et en favoriser l'accès.

Sainte-Foy, le 18 novembre 1986

*Le ministre de l'Environnement,*  
CLIFFORD LINCOLN

291

## Société d'habitation du Québec — Loi sur la

### Office municipal d'habitation de Lachenaie

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 8 octobre 1986, constituant en corporation sans but lucratif: madame Micheline Mathieu, conseillère, 3854, boulevard Saint-Charles, Lachenaie, QC; monsieur Denis Lévesque, trésorier, 280, des Bouleaux, Charlemagne, QC; monsieur Jean-Claude Harvey, administrateur, 4295, rue Fafard, Lachenaie, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Lachenaie dans le district judiciaire de Joliette.

Société d'habitation du Québec  
*Le secrétaire,*

48671

JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

### Office municipal d'habitation de Massueville

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 25 septembre 1986, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Pierre Michaud, soudeur, 914, rue Royale, Massueville, QC, J0G 1K0; monsieur René Lalancette, opérateur, 590, rue Royale, Massueville,

QC, J0G 1K0; monsieur Denis Desrosiers, soudeur, 845, rue Saint-Jean, Massueville, QC, J0G 1K0, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Massueville dans le district judiciaire de Richelieu.

Société d'habitation du Québec  
*Le secrétaire,*

48672 JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

### Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-Sorel

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 20 octobre 1986, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Honorius Cournoyer, rentier, 1794, Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel, QC, J3P 5N3; monsieur Denis Rajotte, courtier d'assurances, 672, Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel, QC, J3P 5N3; madame Colette Sylvestre, secrétaire, 934, Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel, QC, J3P 5N3, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel dans le district judiciaire de Richelieu.

Société d'habitation du Québec  
*Le secrétaire,*

48673 JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

### Office municipal d'habitation de Saint-Denis-de-Brompton

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 12 septembre 1986, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Willie Larochelle, maire, 2405, route 222, Saint-Denis-de-Brompton, QC, J0B 2P0, monsieur Conrad Anctil, conseiller, 3125, route 222, Saint-Denis-de-Brompton, QC, J0B 2P0, monsieur Yvan Verville, conseiller, 1410, chemin Bouffard, Saint-Denis-de-Brompton, QC, J0B 2P0, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à

faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton dans le district judiciaire de Richmond.

Société d'habitation du Québec  
*Le secrétaire,*

48674 JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

### Office municipal d'habitation de Val-David

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 25 septembre 1986, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Réal Tessier, ingénieur, 2950, 1<sup>er</sup> Rang, Val-David, QC, madame Gisèle Robillard McQuillan, secrétaire, 1151, Condor, Val-David, QC, monsieur Léonard R.W. Duquette, homme d'affaires, 1315, 10<sup>e</sup> Rang, Val-David, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Val-David dans le district judiciaire de Terrebonne.

Société d'habitation du Québec  
*Le secrétaire,*

48675 JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

## Syndicats professionnels — Loi sur les

### SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE VAUDREUIL-SOULANGES-BEAUHARNOIS

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1986 09 24, autorisé « SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE VAUDREUIL-SOULANGES » à changer son nom en celui de « SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE VAUDREUIL-SOULANGES-BEAUHARNOIS ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 1<sup>er</sup> octobre 1986

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
1845-7572

48728

## SYNDICAT DES AGRICULTRICES DE L'ESTRIE

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DES AGRICULTRICES DE L'ESTRIE », pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 31 octobre 1986.

Le siège principal de l'association est au 4300, boulevard Bourque, Rock Forest, district judiciaire de Saint-François.

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

2421-2268

48676

## Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

### Beauharnois

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauharnois  
Nos 760-05-000451-854  
760-18-000029-869

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités et personnellement mandataire de Fiducie du Québec, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1, complexe Desjardins, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre RONALD HUBERT SPAIN et LINDA PURDY, faisant affaires comme société civile d'exploitation sous les nom et raison sociale de ROLIN ENRG., résidant et domiciliés au 23, rang 5, Saint-Stanislas-de-Kostka, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, mis en cause.

Une ferme située dans la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka, comté de Beauharnois, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka comme étant le lot numéro

cent quarante-cinq (145), d'une superficie de cent arpents et quatre-vingts perches, mesures anglaises, plus ou moins; avec bâtisses dessus construites. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant être attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur. En plus des biens suivants devenus immeubles par destination: pompe à purin Flyght, modèle 3101, série 180-960-1; pompe à purin Husky, modèle Electric, série PE79448.

La mise à prix est fixée à 56 445,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, Beauharnois, le VINGT ET UNIÈME jour de JANVIER 1987 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
ROGER LEDUC

Bureau du shérif

Cour supérieure

Valleyfield, le 31 octobre 1986

48635

### Bonaventure

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Bonaventure

Nos 105-18-000004-860

500-05-005666-860

LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION A.G.V. INC., corps politique légalement constitué, ayant son siège social et son bureau principal au 866, Champlain, Saint-Jean, district de Montréal, partie demanderesse, contre DONALDO REED, de lieux inconnus, ayant élu domicile au bureau du protonotaire du district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR, division d'enregistrement de Bonaventure, no 2, Carleton, district de Bonaventure, mis en cause.

« a) Deux lots de terre situés dans la paroisse de Saint-Alexis-de-Matapédia, comté de Bonaventure, dans le Troisième Rang, rivière Restigouche, canton de Matapédia, connus et désignés sous les numéros onze-B

et douze-A (lots 11-B et 12-A) du cadastre officiel desdits rang et canton, avec toutes les bâtisses dessus construites, et contenant respectivement cinquante-trois acres et cinquante-neuf acres en superficie, circonstances et dépendances;

b) deux autres lots de terre situés dans la même paroisse, dans le Deuxième Rang, rivière Restigouche, canton de Matapédia, connus et désignés sous les numéros quatorze-A et quinze-A (lots 14-A et 15-A) du cadastre officiel desdits rang et canton, contenant respectivement vingt-quatre et vingt-six acres en superficie, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 337,50 \$ pour les lots 14-A et 15-A et la somme de 4 347,00 \$ pour les lots 11-B et 12-A, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Bonaventure, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Carleton, district de Bonaventure, le SEIZIÈME jour de JANVIER 1987 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
ANTONIN LEBRASSEUR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
New-Carlisle, le 13 novembre 1986 48729

## Joliette

Saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Joliette  
Nos 705-02-001116-862  
705-18-000086-864

**C**ORPORATION MUNICIPALE DES SAINT-MICHEL-DES-SAINTS, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 390, Mattawin, Saint-Michel-des-Saints, district de Joliette, partie demanderesse, contre JEAN-LUC RIVIÈRE, domicilié et résidant à une adresse inconnue, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

« Un terrain situé dans la paroisse de Saint-Michel-des-Saints, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente-neuf, rang Trois, canton de Brassard, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton, contenant une largeur de deux cents pieds en front sur le chemin public, par toute la profondeur qu'il y a du lac Saint-Martin audit chemin public, le tout mesures

anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: en front par le lac Saint-Martin, en profondeur par le chemin public, d'un côté par la propriété de Lucien Rivière, et de l'autre côté par la propriété de René Gauthier ou représentants, lesdites bornes étant parties du même lot 39; avec bâtisse dessus érigée, tel que le tout se trouve présentement. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 4 062,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le MERCREDI QUATORZIÈME jour de JANVIER 1987 à DOUZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 11 novembre 1986 48650

Saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Joliette  
Nos 705-02-001179-860  
705-18-000075-867

**C**LAUDE LEMIRE, comptable agréé, faisant affaires au 520, boulevard des Seigneurs, local 200, cité et district de Terrebonne, sous la raison sociale de « Belzile Lemire, c.a. », partie demanderesse, contre RICHARD BRASSARD, domicilié et résidant au 409, Domaine-Desmarais, Saint-Roch-de-l'Achigan, district de Joliette, et CLÉMENT LAROCHE, domicilié et résidant au 409, Domaine-Desmarais, Saint-Roch-de-l'Achigan, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« 1. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan, connu et désigné comme étant le lot numéro douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-six (166-12) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan, division d'enregistrement de L'Assomption, mesurant soixante pieds (60,0 pi) de largeur par une

profondeur de cent dix pieds (110,0 pi), mesures anglaises et plus ou moins; avec la maison mobile y installée mesurant huit pieds (8,0 pi) par quarante pieds (40,0 pi). Ledit emplacement bénéficiant d'une servitude de passage à perpétuité à pied et en voiture en commun avec tous autres y ayant droit pour communiquer du chemin public au terrain présentement vendu et au lac Desmarais, tel que le tout a été établi aux termes d'un acte enregistré à la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 133047; tel que le tout se trouve présentement, avec toutes ses circonstances et dépendances, sans exception ni réserve, mais sujet toutefois à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit emplacement. Le susdit immeuble appartenant à M. Clément Larouche, domicilié et résidant au 409, du Domaine-Desmarais, Saint-Roch-de-l'Achigan, district de Joliette.

2. Un emplacement situé en la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, connu et désigné comme étant composé des lots suivants, tous sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan, savoir:

a) le lot originaire numéro cent soixante-six (lot 166) dudit cadastre, sauf et à distraire les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit et trente-neuf de la subdivision officielle dudit lot originaire numéro cent soixante-six (166-1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38 et 39).

2. Les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-six (166-1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8) dudit cadastre, étant des rues projetées.

3. Le lot numéro vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-six (166-23) dudit cadastre, étant un lac artificiel.

4. Le lot numéro vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-six (166-29) dudit cadastre.

5. Le lot numéro trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-six (166-35) dudit cadastre.

6. Le lot numéro trente-six, trente-sept, trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent

soixante-six (166-36, 37 et 38) dudit cadastre, étant des rues projetées.

Sans bâtisse.

Ainsi que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit emplacement en vertu des actes enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous les numéros 145890 et 156241, et existant en faveur dudit emplacement affectant une partie du lot originaire numéro cent quarante-huit (ptie 148) dudit cadastre en vertu de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 156241. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 1 248,75 \$ quant à l'immeuble décrit en 1 et à la somme de 1 552,50 \$ quant à l'immeuble décrit en 2, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MARDI VINGTIÈME jour de JANVIER 1987 à ONZE heures pour se continuer jusqu'à la fin des deux ventes.

*Le shérif adjoint,*  
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 11 novembre 1986

48651

## Labelle

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Labelle  
No 560-05-000106-866  
S. 560-18-000026-869

**A**GENCE ADEL HAUTE-GATINEAU INC., corporation légalement constituée, ayant un siège social au 184, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, partie demanderesse, contre CLÉMENT RIVEST, R.R. 2, Maniwaki, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la

division d'enregistrement de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot vingt-six (ptie 26), rang Deux (rg 2), cadastre officiel du canton d'Egan, division d'enregistrement de Gatineau; ladite partie mesure deux cents pieds (200 pi) de largeur en front sur le chemin public, même chose à l'arrière sur une profondeur de quatre cents pieds (400 pi), mesures anglaises, plus ou moins; bornée au nord et à l'ouest par partie dudit lot, propriété de Bernard Rivet ou représentants, au sud par partie du lot 25, propriété de Rosaire Rivet ou représentants, et à l'est par le chemin public; tel que le tout se trouve présentement, sans bâtisse; avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes, affectant ou pouvant affecter ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 1 312,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maniwaki, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le SEPTIÈME jour de JANVIER 1987 à ONZE heures.

*Le shérif,*  
RAYMOND FORTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Mont-Laurier, le 12 novembre 1986 48730

## Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-04-003067-825

**N**ANCY HELEN ADLER, partie demanderesse, contre PIETRO ZARA (PETER), 65, rue Saint-Paul Ouest, appartement 111, Montréal, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« A) Lot cent onze du lot originaire cent quatre-vingt-deux (182-111) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Centre;

B) l'intérêt indivis en ce qui concerne l'immeuble désigné dans le paragraphe précédent (paragraphe A) est attaché aux lots numéros 182-1 et 182-2 desdits plan et livre de renvoi officiels du quartier Centre.

Le tout tel qu'établi dans la déclaration de copropriété enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3205249.

Ledit immeuble réfère à l'appartement 111 du numéro d'immeuble 65, Saint-Paul Ouest, Montréal, QC, district de Montréal, et représente un condominium. »

La mise à prix est fixée à 19 147,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le QUINZIÈME jour de JANVIER 1987 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 13 novembre 1986 48677

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-007954-865

**C**OMPAGNIE NATIONALE DE TUILE ET DE TERRAZZO LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 7980, 14<sup>e</sup> Avenue, Montréal, dit district, partie demanderesse, contre JEAN-JACQUES PERES, domicilié et résidant au 5770, rue Cadillac, Montréal, dit district, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Bombardier, cité de Saint-Léonard, connu et désigné comme étant le lot vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire quatre cent six (406-27) au cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement

de Montréal; avec une bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 6520, rue Bombardier, cité de Saint-Léonard. »

La mise à prix est fixée à 22 165,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le TREIZIÈME jour de JANVIER 1987 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 13 novembre 1986 48731

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-035330-864

**C**ARLOS CUBIAS, domicilié et résidant au 6605, boulevard Monk, appartement 15, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre YAKOV KHAIKIN, domicilié et résidant au 4903, Notre-Dame Ouest, appartement 2, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un terrain donnant sur la rue Notre-Dame Ouest, Montréal, et désigné, sur le cadastre de la paroisse de Montréal, comme étant la subdivision numéro cent soixante-seize du lot originaire numéro mille sept cent quatre (1704-176); avec tous les bâtiments qui s'y trouvent, dont une maison portant les numéros 4903 et 4905 de la rue Notre-Dame Ouest.

La mise à prix est fixée à 13 930,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le VINGTIÈME jour de JANVIER 1987 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 13 novembre 1986 48736

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-006722-860

**F**IDUCIE DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au complexe Desjardins, 1, place Desjardins, local 1422, C.P. no 34, ville et district de Montréal, autrefois connue sous le nom de Société de Fiducie du Québec et dont le nom a été changé par lettres patentes supplémentaires émises par le gouvernement provincial, partie demanderesse, contre GASTON MAILLOUX, domicilié et résidant au 49, rue Champlain, Repentigny, district judiciaire de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Une fraction de la propriété étant la bâtisse située au 1075, rue Sherbrooke Est, Montréal, province de Québec, connue et désignée comme étant le lot originaire numéro mille deux cent soixante-quatorze (lot 1274) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, division d'enregistrement de Montréal, et plus spécifiquement connue comme:

a) la(es) partie(s) exclusive(s) connue(s) et désignée(s) comme étant le(s) lot(s) numéro(s) deux cent quatre de la division officielle du lot originaire numéro mille deux cent soixante-quatorze (lot(s) 1274-204) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques;

b) tout pourcentage de la propriété indivise des lots communs un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille deux cent soixante-quatorze (lots 1274-1 et 2) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, afférant à(aux) partie(e) exclusive(s) plus haut décrite(s) tel que prévu à la déclaration de copropriété enregistrée à Montréal sous le numéro 3398660.

Le pourcentage étant de: 1,919 % portant le numéro 204.

Sans exception ni réserve et sujet aux dispositions de la déclaration de copropriété reçue devant Jean Rousse,

notaire, le 8 septembre 1983, et enregistrée à Montréal sous le numéro 3398660.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement. »

La mise à prix est fixée à 40 237,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le SEIZIÈME jour de JANVIER 1987 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 13 novembre 1986

48678

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-000026-839

**H**ELLER NATOFIN (QUÉBEC) LTÉE et AMÉNAGEMENTS ALPA INC. / ALPA DEVELOPMENTS INC., partie demanderesse, contre ELLIS DEVELOPMENTS LTD., partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un terrain de configuration irrégulière désigné sur le cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève comme faisant partie du lot originnaire numéro soixante-quinze (ptie 75), mesurant quatre cent un pieds (401 pi) de largeur à l'avant, le long de l'extrémité nord-ouest de la partie du même lot vendue à la Canadian Northern Ontario Railway Company (propriété de la Compagnie de chemin de fer Canadien National); environ quatre cent dix-sept pieds (417 pi) de largeur à l'arrière, le long de la rivière des Prairies; environ mille deux cent quatre pieds (1 204 pi) du côté nord-est et mille deux cent quarante-deux pieds (1 242 pi) du côté sud-ouest, pour une superficie de trois cent quatre-vingt-sept mille cent cinquante pieds carrés (387 150 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins, ou dix arpents et cinq cent vingt et un millièmes (10,521 arp). Ce terrain est borné comme suit: à l'avant, vers le sud-est, par la partie du même lot susmentionnée vendue à la compagnie de

chemin de fer susnommée; à l'arrière, vers le nord-ouest, par la rivière des Prairies; sur son côté nord-est par le lot numéro soixante-huit et sur son côté sud-ouest par le lot numéro soixante-seize, figurant tous deux sur le même cadastre. La partie de lot décrite ci-dessus et hypothéquée, par les présentes, figure sur le plan dressé par M. L. F. Farand, arpenteur-géomètre, et fait à Montréal, le 25 juillet 1956. Une copie de ce plan est annexée à l'original de l'acte de vente reçu par Lambert Lamarche, notaire, le 6 septembre 1956, sous la minute numéro 8857, et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1230237. Pour plus de certitude et en raison de la contradiction entre les dimensions indiquées, à l'égard de l'immeuble décrit ci-dessus, dans les divers titres de propriété délivrés et divers plans dressés par des arpenteurs-géomètres, il est entendu que la partie du lot originnaire numéro 75 décrite ci-dessus et hypothéquée dans les présentes comprend toute la parcelle de terrain, bornée comme suit: au sud ou sud-est par la propriété du Canadien National; au nord-ouest par la rivière des Prairies, au sud-ouest par le lot 76 ou ses subdivisions, et au nord-est par le lot 68 ou ses subdivisions. En l'état où l'immeuble se trouve actuellement, avec tous droits et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 120 851,25 \$.

Un terrain désigné sur le cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève, comme faisant partie du lot originnaire numéro soixante-quinze (ptie 75), et borné comme suit: au nord-ouest par la propriété du Canadien National, laquelle fait partie du lot numéro soixante-quinze (ptie 75); au sud par la rue Pavillon, désignée comme étant le lot 75-63; au sud-ouest par le lot 76-140 et au nord-est par une partie du lot originnaire numéro 68. Diverses dimensions sont indiquées à l'égard de ce terrain dans divers titres de propriété, mais, selon le dernier plan dressé par M. Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, il a les dimensions suivantes: quatre cent trente-huit pieds et cinquante et un centièmes (438,51 pi) sur sa limite nord; cent soixante-dix-huit pieds et vingt-trois centièmes (178,23 pi) sur sa limite nord-est; trois cent soixante-dix-huit pieds et trente-quatre centièmes (378,34 pi) sur sa limite sud; cinquante pieds et neuf dixièmes sur son autre limite sud (ou sud-est) et cent quatre-vingt-un pieds et quatre-vingt-dix centièmes (181,90 pi) sur sa limite sud-ouest, pour une superficie de soixante-deux mille huit cent quarante-quatre pieds carrés (62 844 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins; sans bâtiment. La distance entre la ligne médiane de la propriété du Canadien National et la limite nord du boulevard Gouin est de trois mille cent quatre pieds et sept centièmes (3 104,07 pi); la distance entre le côté nord du boulevard Gouin et la limite nord du terrain en question est

de trois mille quarante pieds et quatre-vingt-seize centièmes (3 040,96 pi). Le tout tel qu'il figure sur le plan dressé par M. Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, fait à Montréal, le 30 mai 1969, sous la minute numéro 8472. Le fonds est grevé d'une servitude au profit de la compagnie de téléphone Bell du Canada, servitude établie en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1955221. »

La mise à prix est fixée à 30 941,25 \$.

Ces différents montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le NEUVIÈME jour de JANVIER 1987 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 7 novembre 1986

48679

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-002704-862

**M**ONTCO LTÉE, corps politique dûment incorporé, ayant son siège social et son bureau principal au 8140, rue Bombardier, Anjou, district judiciaire de Montréal, partie demanderesse, contre JACQUES PEREZ (ALIAS GIOACCHINO PEREZ), résidant et domicilié au 9925, rue Lajeunesse (Motel Métro), local 80, ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Roi-René, Anjou, connu et désigné comme étant le lot numéro huit cent quarante-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent vingt-quatre (424-846) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Longue-Pointe; avec les bâtisses dessus érigées, portant les numéros 7071 et 7073 du boulevard Roi-René, Anjou, dont les murs nord-ouest et sud-est sont mitoyens. Tel que le tout se trouve présentement, sans aucune exception ni réserve, et notamment sujet à

une servitude de vue, telle que créée dans un acte enregistré à Montréal sous le numéro 1670113. »

La mise à prix est fixée à 27 944,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le QUATORZIÈME jour de JANVIER 1987 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 13 novembre 1986

48680

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour fédérale du Canada (Division de  
Première instance)  
District de Montréal  
No ITA-2827-86  
Bref noté no ITA 2826-86

**D**ans l'affaire de la Loi de l'impôt sur le revenu du Régime de pensions du Canada, de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage et Dans l'affaire d'une cotisation ou des cotisations établies par le ministre du Revenu national en vertu d'une ou plusieurs des lois suivantes: la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada et la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage et SA MAJESTÉ LA REINE, partie demanderesse, contre MORLEY BRUCE COCKERLINE, 22, promenade Rockwood, Dollard-des-Ormeaux, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un certain terrain ayant front sur la promenade Rockwood, ville de Dollard-des-Ormeaux, désigné sur le cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève comme étant la subdivision numéro quatre cent trente-trois du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-neuf (289-433); avec le bâtiment dessus érigé portant le numéro d'immeuble 22 de la promenade Rockwood. En l'état où l'immeuble se trouve actuellement, celui-ci étant grevé d'une servitude au profit de Bell Canada, servitude créée en vertu d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 1621453. »

La mise à prix est fixée à 15 204,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le SEPTIÈME jour de JANVIER 1987 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 7 novembre 1986 48681

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-12-138479-849

**C**ORINNE PATRICIA ROBERTS, de Beaconsfield, district de Montréal, requérante-demanderesse, contre DAVID WALSH, 35, chemin Maywood, Pointe-Claire, district de Montréal, intimé-défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

La moitié indivise de l'immeuble suivant:

Adresse: 388, rue de l'Église, Beaconsfield, QC

Description: subdivision cinquante-deux du lot originnaire numéro douze (12-52), cadastre de la paroisse de Pointe-Claire.

La mise à prix est fixée à 9 156,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale de la moitié indivise de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au bureau du shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le VINGT ET UNIÈME jour de JANVIER 1987 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 13 novembre 1986

48737

## Richelieu

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Richelieu  
No 765-05-000022-860

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 600, de la Gauchetière Ouest, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre LÉO PÉLOQUIN et ALAIN PÉLOQUIN, demeurant et résidant au 22, rang Saint-Joseph, Sainte-Victoire, district de Richelieu, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel, district de Richelieu, mis en cause.

« Un emplacement sis et situé en la ville de Sorel, connu et désigné au cadastre officiel de la ville de Sorel, division d'enregistrement de Richelieu, comme étant une partie du lot numéro trente-sept (ptie 37); mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur sur quatre-vingts pieds (80 pi) de profondeur; mesures anglaises et plus ou moins; tenant au sud-ouest ou en front la rue Saint-Paul, en profondeur ou au nord-est autre partie du lot 37 de monsieur Pierre St-Sauveur ou représentants, du côté nord-ouest autre partie du lot numéro 37 de monsieur Fernand Hébert ou représentants, et du côté sud-est la rue Mgr-Nadeau; avec bâtisses y érigées portant les numéros domiciliaires 53A, 55A, rue Saint-Paul et 285, Mgr-Nadeau, Sorel, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 18 643,63 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau du shérif, salle RC. 01c, palais de justice, 46, rue Charlotte, Sorel, le JEUDI HUITIÈME jour de JANVIER 1987 à QUATORZE heures.

*Le shérif,*  
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sorel, le 30 octobre 1986

48732

## Rimouski

Saisie immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Rimouski

Nos 100-18-000021-865

100-05-000184-868

**L**A CAISSE POPULAIRE DE LA TRINITÉ DES MONTS, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1, rue Centrale Nord, Trinité-des-Monts, district de Rimouski, partie demanderesse, contre LAURÉAT BELISLE, commerçant, domicilié et résidant au 2855, rue du Parc, appartement 13, Saint-Hubert, district de Longueuil, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, district de Rimouski, mis en cause.

« Une partie du lot originaire numéro trente-six (ptie 36), rang Deux, au cadastre officiel pour le canton de Laroche, étant un terrain situé à Esprit-Saint, mesurant deux cents pieds de largeur de l'est à l'ouest par une profondeur de deux cents pieds du nord au sud; le tout plus ou moins, mesures anglaises, borné au nord par la route 232, à l'est à la propriété de Gilles Cimon, au sud et à l'ouest à la propriété de Jacques Morin, avec bâtisses. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 4 540,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, local SS04, Rimouski, le MERCREDI QUATORZIÈME jour de JANVIER 1987 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ANNETTE BLAIS

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rimouski, le 11 novembre 1986

48652

## Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Terrebonne

No 715-02-000272-848

**C**ORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINTE-AGATHE, corps politique et corporatif, légalement constitué, ayant son siège social et son bureau principal à Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, QC, partie demanderesse, contre BOMARC DEV. LTD, corporation légalement constituée, ayant eu autrefois son siège social au 1117, Sainte-Catherine Ouest, bureau 500, Montréal, mais déménagé depuis chez APPEL & PARTNERS, à l'attention de HARRY SHIP, 1, carré Westmount, local 200, Montréal, district de Montréal, QC, partie défenderesse.

Des emplacements connus et désignés par les lots quatre-vingt-un, quatre-vingt-trois, quatre-vingt-quatre, de la subdivision officielle du bloc deux (bloc 2-81, 2-83, 2-84) du rang Deux, canton de Beresford aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts. Des emplacements connus et désignés par les lots quatre-vingt-un, quatre-vingt-six, deux cent deux de la subdivision officielle du bloc trois (bloc 3-81, 3-86, 3-202) du rang Deux, canton de Beresford aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts. Ainsi que les immeubles décrits dans la description technique qui suit.

Description technique:

Un certain emplacement situé dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe, étant composé de parties du bloc numéro deux (bloc 2 ptie), du bloc numéro trois (bloc 3 ptie) et du bloc numéro quatre (bloc 4 ptie) du canton de Beresford du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, division d'enregistrement de Terrebonne.

Ledit emplacement étant composé comme suit:

1. Bloc 2 partie, bornée comme suit: vers le nord-ouest par les lots 26-1, rue, 25-2, rue, et 2-73, rue; vers le nord, le nord-est et l'est par le lot 2-73, rue; vers le sud par les lots 25B-33, 25B-29 et 26B-45 et 25B-32 du rang I; mesurant quatre cent quinze pieds et trente et un centièmes de pied (415,31) dans une première ligne nord-ouest; quarante-neuf pieds et vingt-deux centièmes de pied (49,22) le long d'une courbe engendrée par un rayon de deux cent cinquante-six pieds (256,0); cent quarante-huit pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (148,86) dans une deuxième ligne nord-ouest;

cinquante-huit pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (58,74) le long d'une courbe engendrée par un rayon de cent soixante pieds (160,0); cent sept pieds et deux centièmes de pied (107,02) dans une troisième ligne nord-ouest; cinquante-trois pieds et huit centièmes de pied (53,08) le long d'une courbe engendrée par un rayon de trente-cinq pieds (35,0); cinquante pieds (50,0) dans une première ligne nord-est; deux cent vingt-sept pieds et douze centièmes de pied (227,12) dans une deuxième ligne nord-est; cent neuf pieds et cinquante-sept centièmes de pied (109,57) le long d'une courbe engendrée par un rayon de cent soixante pieds (160,0); cent soixante-seize pieds et quarante-trois centièmes de pied (176,43) dans une première ligne est; neuf pieds et six centièmes de pied (9,06) dans une deuxième ligne est; trente-quatre pieds (34,0) dans une première ligne sud; mille cent quinze pieds (1 115,0) le long de la rive du lac Pearl; deux cent cinquante-deux pieds (250,0) dans une deuxième ligne sud; contenant une superficie de quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent cinquante et un pieds carrés (sup. 99 351,0 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

2. Bloc 2 partie, bornée comme suit: vers l'ouest par le lot 2-99; vers le nord par le lot 2-88, rue; vers l'est par le lot 2-100; vers le sud par une partie du lot 23 du rang I; mesurant cent quarante-quatre pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes de pied (144,99) dans sa ligne ouest; soixante-six pieds et vingt-deux centièmes de pied (66,22) dans sa ligne nord; cent trente-neuf pieds et six dixièmes de pied (139,6) dans sa ligne est; soixante-six pieds (66,0) dans sa ligne sud; contenant une superficie de neuf mille quatre cent sept pieds carrés (sup. 9 407,0 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

3. Bloc 2, partie, bornée comme suit: vers l'ouest par le lot 2-103; vers le nord par le lot 2-88, rue et 2-130, rue; vers l'est par le lot 2-131; vers le sud par une partie des lots 22 et 23 du rang I; mesurant quatre-vingt-dix-huit pieds et vingt-sept centièmes de pied (98,27) dans sa ligne ouest; cent quinze pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (115,97) et cent quinze pieds (115,0) dans ses lignes nord; quatre-vingt-douze pieds et trente-six centièmes de pied (92,36) dans sa ligne est; deux cent cinquante-cinq pieds (255,0) dans sa ligne sud; contenant une superficie de vingt-deux mille deux cents pieds carrés. (sup. 22 200,0 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

4. Bloc 2 partie, bornée comme suit: vers l'est par les lots E-33, E-32, E-10 et 2-145; vers le sud par les lots 2-142 et 2-141, rue; vers le sud-est par les lots 2-143, 2-144, 2-145 et 2-141, rue; vers le nord-est par le lot 2-145; vers le sud-ouest par le lot 2-141, rue; vers l'ouest par les lots 2-130, rue, 2-146, rue et 2-147; vers le nord par les lots 2-147 et 2-152; vers le nord-ouest par les lots 2-148, 2-149, 2-150 et 2-151; mesurant

trois cent trente-neuf pieds et quatre-vingt-treize centièmes de pied (339,93) dans une première ligne est; cent trente-neuf pieds et soixante et un centièmes de pied (139,61) dans sa ligne sud; deux cent quatre-vingts pieds et soixante-dix-sept centièmes de pied (280,77) dans une première ligne sud-est; cent cinq pieds et cinquante-trois centièmes de pied (105,53) dans une deuxième ligne est; soixante-quinze pieds et soixante-seize centièmes de pied (75,76) dans sa ligne nord-est; cinquante-quatre pieds et quarante-huit centièmes de pied (54,48) dans une deuxième ligne sud-est; quarante-trois pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (43,81) dans une troisième ligne sud-est; quarante-six pieds et six dixièmes de pied (46,6) le long d'une courbe engendrée par un rayon de vingt pieds (20,0); cent quarante-cinq pieds (145,0) dans une première ligne ouest; deux cent trente-six pieds et quatre-vingt-dix centièmes de pied (236,98) le long d'une courbe engendrée par un rayon de trois cent vingt-neuf pieds (329,0); cent vingt-quatre pieds (124,0) dans une première ligne nord; quarante-sept pieds et cinquante-quatre centièmes de pied (47,54) dans sa deuxième ligne ouest; cent soixante-dix-neuf pieds (179,0) dans une première ligne nord-ouest; cent soixante-douze pieds et soixante-cinq centièmes de pied (172,65) dans une deuxième ligne nord-ouest; quatre-vingt-dix pieds et cinq dixièmes de pied (90,5) dans une deuxième ligne nord; contenant une superficie de cent vingt-cinq mille six cent trente-cinq pieds carrés (sup. 125 635,0 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

5. Bloc 2 partie, bornée comme suit: vers l'est par les lots E-34 à E-39, E-44, E-104, 2-165, 2-166, rue, 2-167, 2-181, 2-182, 2-127, 2-121, 2-122, 2-120 et 2-54; vers le sud par les lots 2-154, 2-155, 2-158, 2-159, 2-163, 2-164, 2-167, 2-178, 2-179, 2-180, 2-125, 2-124, 2-123, 2-104 à 2-110, 2-88, rue, 2-77 à 2-87, 2-40, 2-39, 2-38, 2-37, 2-34, 2-33 et 2-25, rue; vers le sud-est par les lots 2-155, 2-156, 2-157, 1-160, 2-161, 2-162, 2-164, 2-165, 2-181, 2-123, 2-122, 2-113, 2-112, 2-111, 2-33, 2-32, 2-26, rue, 2-29, 2-28, 2-27 et 2-25, rue; vers le nord par les lots 2-165, 2-168, 2-169, 2-184, 2-185, rue, 2-129, rue, 2-120, 2-119, 2-116, 2-115, bloc 1, 2-57, 2-56, 2-55, 2-25, rue, 2-42 à 2-47, 2-41 et 2-1 à 2-8; vers le nord-est par les lots 2-167, 2-168, 2-182, 2-183, 2-128, 2-121, 2-118, 2-117, 2-116, 2-72, 2-33, 2-27, 2-32, 2-31, 2-15 et 2-9; vers le nord-ouest par les lots 2-183, 2-184, 2-121, bloc 5, 2-72, 2-71, 2-70, 2-69, 2-60, 2-59, 2-58, 2-48 à 2-54, 2-42, 2-16 à 2-23, 23B-2 et 2-10 à 2-15; vers l'ouest par les lots 2-184, 2-87, bloc 5, 2-55, 2-25, rue et 2-41; vers le sud-ouest par les lots 2-75, 2-76, bloc 5, 2-40, 2-41, 2-34, 2-35, 2-36, 2-32, 2-24, 2-16 et 2-10; mesurant mille quatre cent vingt-neuf pieds et vingt-quatre centièmes de pied (1 429,24) dans une première ligne est; deux cents pieds (200,0)

dans une première ligne sud; cent quatre-vingt-six pieds (186,0) dans une première ligne sud-est; quarante-quatre pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (44,87) dans une deuxième ligne sud-est; cent treize pieds et huit dixièmes de pied (113,8) dans une deuxième ligne sud; cent trente-quatre pieds et vingt-quatre centièmes de pied (134,24) dans une troisième ligne sud; trois cent dix pieds (310,0) dans une troisième ligne sud-est; quarante pieds (40,0) dans une quatrième ligne sud; quatre-vingt-sept pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied (87,78) dans une cinquième ligne sud; cent cinquante-huit pieds et onze centièmes de pied (158,11) dans une quatrième ligne sud-est; soixante-dix-sept pieds et cinquante et un centièmes de pied (77,51) dans une deuxième ligne est; cent quarante-cinq pieds (145,0) dans une première ligne nord; quinze pieds (15,0) le long d'une courbe engendrée par un rayon de cinquante-cinq pieds (55,0); cent quarante-cinq pieds (145,0) dans une sixième ligne sud; quatre-vingt-trois pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes de pied (83,94) dans une troisième ligne est; cent soixante-douze pieds et soixante et onze centièmes de pied (172,71) dans une première ligne nord-est; cent trente-quatre pieds et soixante et onze centièmes de pied (134,71) dans une deuxième ligne nord; cent quarante et un pieds et quarante-quatre centièmes de pied (141,44) dans une septième ligne sud; cent quarante pieds et quarante-huit centièmes de pied (140,48) dans une huitième ligne sud; cent soixante pieds (160,0) dans une première ligne sud-ouest; cent soixante et un pieds et un dixième de pied (161,1) dans une cinquième ligne sud-est; deux cent quatre-vingt-quatorze pieds et cinquante-quatre centièmes de pied (294,54) dans une quatrième ligne est; cent cinquante pieds et cinq dixièmes de pied (150,5) dans une deuxième ligne nord-est; deux cent vingt et un pieds et quarante-cinq centièmes de pied (221,45) dans une troisième ligne nord-est; cent soixante-seize pieds et quarante-trois centièmes de pied (176,43) dans une première ligne nord-ouest; soixante pieds (60,0) dans une troisième ligne nord; cent pieds (100,0) dans une deuxième ligne nord-ouest; cent cinq pieds (105,0) dans une première ligne ouest; deux cent quarante-deux pieds et vingt et un centièmes de pied (242,21) dans une quatrième ligne nord; quatre-vingt-neuf pieds et quatorze centièmes de pied (89,14) le long d'une courbe engendrée par un rayon de deux cent vingt-sept pieds et sept dixièmes de pied (227,7); vingt-trois pieds et cinquante-deux centièmes de pied (23,52) dans une cinquième ligne nord; quatre-vingt-quatre pieds et soixante-dix-sept centièmes de pied (84,77) dans une quatrième ligne nord-est; soixante-dix-sept pieds et trente-neuf centièmes de pied (77,39) dans une cinquième ligne est; cent trois pieds (103,0) dans une neuvième ligne sud; cent vingt-deux pieds (122,0) dans une dixième ligne sud; quatre-vingt-dix pieds (90,0) dans une onzième ligne sud; cent

cinquante-huit pieds (158,0) dans une sixième ligne sud-est; cent soixante-seize pieds (176,0) dans une sixième ligne est; quatre-vingt-huit pieds et quatre-vingt-huit centièmes de pied (88,88) dans une cinquième ligne nord-est; cent quarante-cinq pieds (145,0) dans une troisième ligne nord-ouest; quinze pieds (15,0) le long d'une courbe engendrée par un rayon de cinquante-cinq pieds (55,0); cent quarante-huit pieds et cinquante-trois centièmes de pied (148,53) dans une septième ligne est; deux cent deux pieds (202,0) dans une sixième ligne nord; deux cent trente-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (239,5) dans une sixième ligne nord-est; cent quatre-vingt-un pieds et cinq dixièmes de pied (181,5) dans une septième ligne nord; cent seize pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes de pied (116,99) dans une septième ligne sud-est; soixante-deux pieds (62,0) dans une huitième ligne sud-est; six cent quatre-vingt-huit pieds et trente-neuf centièmes de pied (688,39) dans une douzième ligne sud; cent cinquante pieds (150,0) dans une huitième ligne est; vingt pieds (20,0) dans une treizième ligne sud; cent cinquante pieds (150,0) dans une deuxième ligne ouest; neuf cent soixante-dix pieds et dix-neuf centièmes de pied (970,19) dans une quatorzième ligne sud; cent six pieds et douze centièmes de pied (106,12) dans une deuxième ligne sud-ouest; cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et quatre-vingt-neuf centièmes de pied (199,89) dans une huitième ligne nord; deux cent soixante-quinze pieds (275,0) dans une quatrième ligne nord-ouest; cent soixante pieds (160,0) dans une troisième ligne sud-ouest; quatre-vingt-dix-sept pieds et soixante-huit centièmes de pied (97,68) dans une troisième ligne ouest; cent quarante-neuf pieds et trente-deux centièmes de pied (149,32) dans une septième ligne nord-est; sept cent cinq pieds et douze centièmes de pied (705,12) dans une cinquième ligne nord-ouest; deux cent cinquante-cinq pieds et cinquante-sept centièmes de pied (255,57) dans une neuvième ligne nord; cent soixante-trois pieds et trois centièmes de pied (163,03) dans une quatrième ligne ouest; vingt pieds (20,0) dans une dixième ligne nord; cent cinquante-neuf pieds et quarante-six centièmes de pied (159,46) dans une neuvième ligne est; cent quinze pieds et onze centièmes de pied (115,71) dans une sixième ligne nord-ouest; deux cent sept pieds (207,0) dans une septième ligne nord-ouest; trois cent quatre-vingt-dix pieds et quarante-trois centièmes de pied (390,43) dans une huitième ligne nord-ouest; quatre-vingt-seize pieds et trente et un centièmes de pied (96,31) dans une onzième ligne nord; cinq cent quinze pieds (515,0) dans une douzième ligne nord; cinquante-sept pieds et soixante-seize centièmes de pied (57,76) dans une neuvième ligne nord-ouest; cent quarante-six pieds et quatre centièmes de pied (146,04) dans une quatrième ligne sud-ouest; dix pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (10,86) le long d'une courbe engendrée par un

rayon de cinquante-cinq pieds (55,0); trois cents pieds (300,0) dans une treizième ligne nord; cent cinquante-trois pieds et vingt et un centièmes de pied (153,21) dans une cinquième ligne ouest; trois cent vingt-six pieds et trente-six centièmes de pied (326,36) dans une cinquième ligne sud-ouest; cent soixante-treize pieds et quinze centièmes de pied (173,15) dans une quinzième ligne sud; cent soixante pieds (160,0) dans une dixième ligne est; quatorze pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (14,84) dans une seizième ligne sud; deux cent cinquante-cinq pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (255,92) dans une dix-septième ligne sud; deux cent quarante-deux pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (242,85) dans une sixième ligne sud-ouest; cent quatre-vingt-quatorze pieds et seize centièmes de pied (194,16) dans une dix-huitième ligne sud; cent neuf pieds et quatre-vingt-treize centièmes de pied (109,93) dans une neuvième ligne sud-est; cent trente-cinq pieds (135,0) dans une huitième ligne nord-est; treize pieds et quarante-quatre centièmes de pied (15,44) le long d'une courbe engendrée par un rayon de cinquante-cinq pieds (55,0); cent quarante pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (140,82) dans une septième ligne sud-ouest; soixante-douze pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (72,83) dans une dixième ligne sud-est; cent soixante-sept pieds et six centièmes de pied (167,06) dans une neuvième ligne nord-est; deux cents pieds (200,0) dans une onzième ligne sud-est; cent quarante-cinq pieds et trente-quatre centièmes de pied (145,34) dans une douzième ligne sud-est; quatre-vingt-cinq pieds (85,0) dans une dixième ligne nord-est; trente-neuf pieds et quatorze centièmes de pied (39,14) dans une dix-neuvième ligne sud; soixante-trois pieds et cinquante-neuf centièmes de pied (63,59) le long d'une courbe engendrée par un rayon de quatre cent cinquante-six pieds et quarante-six centièmes de pied (456,46); cent soixante-douze pieds (172,0) dans une treizième ligne sud-est; quarante-deux pieds et cinq centièmes de pied (42,05) le long d'une courbe engendrée par un rayon de cent vingt-six pieds et soixante-dix-neuf centièmes de pied (126,79); cinquante-deux pieds et cinquante-quatre centièmes de pied (52,54) dans une huitième ligne sud-ouest; cent trente-trois pieds et vingt-cinq centièmes de pied (133,25) dans une dixième ligne nord-ouest; cent pieds (100,0) dans une onzième ligne nord-ouest; deux cent vingt-neuf pieds et quarante-deux centièmes de pied (229,42) dans une douzième ligne nord-ouest; cent quatre-vingt-douze pieds et quarante-sept centièmes de pied (192,47) dans une treizième ligne nord-ouest; deux cents pieds (200,0) dans une quatorzième ligne nord-ouest; cent cinquante pieds (150,0) dans une neuvième ligne sud-ouest; vingt pieds (20,0) dans une quinzième ligne nord-ouest; cent cinquante pieds (150,0) dans une onzième ligne nord-est; quatre cent quatre-vingt-douze pieds et quarante-huit centièmes de pied (492,48) dans

une seizième ligne nord-ouest; quatre-vingt-six pieds et trente-quatre centièmes de pied (86,34) dans une dix-septième ligne nord-ouest; cent cinquante pieds (150,0) dans une dixième ligne sud-ouest; soixante-seize pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (76,82) le long d'une courbe engendrée par un rayon de quatre cent vingt-neuf pieds et trente-quatre centièmes de pied (429,34); cent cinquante pieds (150,0) dans une douzième ligne nord-est; soixante-dix-sept pieds et trente et un centièmes de pied (77,31) dans une dix-huitième ligne nord-ouest; cent soixante-dix-huit pieds et quarante et un centièmes de pied (178,41) dans une quatorzième ligne nord; trois cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et quatre centièmes de pied (399,04) dans une quinzième ligne nord; cent quatre-vingt-huit pieds et soixante-deux centièmes de pied (188,62) dans une seizième ligne nord; contenant une superficie de quatre-vingt-trois acres et quatre-vingt-quinze centièmes (sup. 43,95 ac), mesures anglaises.

6. Bloc 2 partie, bornée comme suit: vers le nord, le nord-est et l'est par le lot 2-61, rue; vers le sud-est par le lot 2-61, rue et par le bloc 1; vers le sud-ouest par le bloc 1 et par le lot 2-62; vers le nord-ouest par les lots 2-64, 2-63 et 2-62; vers l'ouest par les lots 2-63 et 2-62; mesurant cinquante-cinq pieds et quarante-six centièmes de pied (55,46) le long d'une courbe engendrée par un rayon de vingt pieds (20,0); cent vingt pieds et deux centièmes de pied (120,02) dans une première ligne sud-est; cent deux pieds et cinquante-trois centièmes de pied (102,53) dans une deuxième ligne sud-est; quarante et un pieds et un centième de pied (41,01) le long d'une courbe engendrée par un rayon de cent cinquante pieds (150,0); soixante-dix-huit pieds et cinquante et un centièmes de pied (78,51) dans sa ligne est; vingt-sept pieds et cinq centièmes de pied (27,05) le long d'une courbe engendrée par un rayon de cinquante pieds (50,0); cent cinquante-quatre pieds et soixante-trois centièmes de pied (154,63) dans une troisième ligne sud-est; quatre pieds et quarante et un centièmes de pied (4,41) dans une première ligne sud-ouest; cent soixante-dix pieds (170,0) dans une première ligne nord-ouest; cent cinq pieds et quatorze centièmes de pied (105,14) dans sa ligne ouest; cent quinze pieds et vingt et un centièmes de pied (115,21) dans une deuxième ligne nord-ouest; soixante-quinze pieds (75,0) dans une deuxième ligne sud-ouest; cent dix-sept pieds et soixante-seize centièmes de pied (117,76) dans une troisième ligne nord-ouest; contenant une superficie de treize mille cinquante pieds carrés (sup. 13 050,0 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

7. Bloc 3 partie, bornée comme suit: vers le nord-est par les lots 3-117, rue, 3-92, 3-87, 3-31, 3-38, 3-39, 3-46, 3-58, 3-60, 3-82, 3-81, 3-79, 3-76 et 3-70; vers le sud-est par les lots 3-92 à 3-99, 25-2, rue, 3-89,

3-88, 3-87, 3-41 à 3-45, 3-46, 3-59, 3-60, 3-73, rue, 3-82 à 3-86, 3-64, 3-65, 3-68, 3-69, rue, et 3-72; vers le sud-ouest par les lots 3-91, 3-17, rue, 3-27, 3-30, 3-48, 3-86, 3-80, 3-77, 3-73, rue, 3-68, 3-69, rue, et 3-72; vers le sud par les lots 3-91, 3-90, 3-17, rue, 3-74, 3-61, rue, 3-63, 3-66 et 3-67; vers le nord-ouest par les lots 3-27, 3-29, 3-30, 3-69, rue, 3-31 à 3-37, 3-47, 3-48, 3-49 à 3-57, 3-80, 3-73, rue, 3-79, 3-76, 3-75, 3-20 et 3-19; vers le nord par les lots 3-45, 3-46, 3-47, 3-80, 3-81, 3-18, rue et 3-118, rue; vers l'ouest par les lots 3-28, 3-78, 3-77, 3-74, 3-63, 3-21 à 3-25, 3-19 et 3-108; vers l'est par les lots 3-40, 3-45, 3-62, rue, 3-116 et 3-107; mesurant vingt-cinq pieds (25,0) dans une première ligne nord-est; quatre cent vingt-cinq pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes de pied (425,94) dans une première ligne sud-est; deux cent trente-neuf pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (239,82) dans une deuxième ligne sud-est; cent vingt-cinq pieds (125,0) dans une troisième ligne sud-est; cent trente et un pieds et trente-huit centièmes de pied (131,38) dans une quatrième ligne sud-est; cent dix pieds (110,0) dans une deuxième ligne nord-est; trois cent cinquante-huit pieds et sept centièmes de pied (358,07) dans une cinquième ligne sud-est; cent pieds (100,0) dans une première ligne sud-ouest; deux cent quinze pieds et quatre dixièmes de pied (215,4) dans une première ligne sud; cent vingt-trois pieds et trente-trois centièmes de pied (123,33) dans une sixième ligne sud-est; cent pieds (100,00) dans une septième ligne sud-est; quatre-vingt-six pieds et dix-huit centièmes de pied (86,18) dans une huitième ligne sud-est; cent cinquante pieds (150,0) dans une troisième ligne nord-est; cent soixante-quinze pieds et cinquante-deux centièmes de pied (175,52) dans sa neuvième ligne sud-est; quarante-huit pieds et cinq dixièmes de pied (48,5) le long d'une courbe engendrée par un rayon de cinquante pieds (50,0); cent soixante-sept pieds et cinquante-sept centièmes de pied (167,57) dans une deuxième ligne sud-ouest; quatre cent cinquante-deux pieds et douze centièmes de pied (452,12) le long d'une courbe engendrée par un rayon de six cent quatre-vingts pieds (680,0); cent cinquante pieds (150,0) dans une première ligne nord-ouest; quatre-vingt-neuf pieds et cinquante-trois centièmes de pied (89,53) dans une troisième ligne sud-ouest; quatre-vingt-neuf pieds et cinquante-trois centièmes de pied (89,53) dans une première ligne ouest; cent trente-sept pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes de pied (137,94) dans une deuxième ligne nord-ouest; cent cinquante pied (150,0) dans une quatrième ligne sud-ouest; dix-sept pieds et dix-sept centièmes de pied (17,17) dans une troisième ligne nord-ouest; cent cinquante pieds et quarante-six centièmes de pied (150,46) dans une quatrième ligne nord-est; deux cents pieds (200,0) dans une quatrième ligne nord-ouest; cent quatre-vingt-seize pieds et deux dixièmes de pied (196,2) dans une cinquième ligne nord-ouest; deux

cent vingt-quatre pieds et huit centièmes de pied (224,08) dans une sixième ligne nord-ouest; quatre-vingt-seize pieds (96,0) dans une cinquième ligne nord-est; trente-deux pieds et cinquante-quatre centièmes de pied (32,54) dans une première ligne est; cinq cent trente-neuf pieds et vingt-huit centièmes de pied (539,28) dans une dixième ligne sud-est; quatre-vingt-dix-huit pieds et trois centièmes de pied (98,03) dans une deuxième ligne est; cent cinquante pieds (150,0) dans une première ligne nord; quatorze pieds et trente-neuf centièmes de pied (14,39) le long d'une courbe engendrée par un rayon de cinquante-cinq pieds (55,0); deux cent soixante pieds (260,0) dans une onzième ligne sud-est; cent soixante pieds (160,0) dans une sixième ligne nord-est; trois cent vingt-neuf pieds et dix-sept centièmes de pied (329,17) dans une deuxième ligne nord; deux cent quarante-six pieds et cinquante-huit centièmes de pied (246,58) dans une septième ligne nord-ouest; quatre-vingt-dix-huit pieds et trente-huit centièmes de pied (98,38) dans une cinquième ligne sud-ouest; quatre-vingt-quatorze pieds et quatre centième de pied (94,04) dans une huitième ligne nord-ouest; cent six pieds (106,0) dans une neuvième ligne nord-ouest; cent quinze pieds (115,0) dans une dixième ligne nord-ouest; cent soixante-dix-neuf et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (179,95) dans une onzième ligne nord-ouest; deux cent soixante-seize pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (276,84) dans une douzième ligne nord-ouest; cinquante-deux pieds et quatre dixièmes de pied (52,4) dans une treizième ligne nord-ouest; vingt-deux pieds et quarante-sept centièmes de pied (22,47) dans une septième ligne nord-est; cent trente pieds (130,0) dans une douzième ligne sud-est; cent trente-neuf pieds et vingt-neuf centièmes de pied (139,29) dans une huitième ligne nord-est; soixante-douze pieds et soixante-cinq centièmes de pied (72,65) dans une treizième ligne sud-est; cent cinquante pieds (150,0) dans une sixième ligne sud-ouest; cent vingt et un pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (121,83) dans une quatorzième ligne sud-est; deux cent vingt-sept pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied (227,78) dans une quinzième ligne sud-est; cent quatre pieds et quatre-vingt-onze centièmes de pied (104,91) dans une seizième ligne sud-est; quatre-vingt-treize pieds et un centième de pied (93,01) dans une dix-septième ligne sud-est; cent soixante-dix-neuf pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (179,83) dans une neuvième ligne nord-est; cent cinquante-six pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (156,82) dans une troisième ligne nord; cent quinze pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes de pied (115,98) dans une quatorzième ligne nord-ouest; cent vingt et un pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (121,85) dans une septième ligne sud-ouest; vingt et un pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (21,96) le long d'une courbe engendrée par un rayon de cin-

quante-cinq pieds (55,0); cent trente pieds (130,0) dans une dixième ligne nord-est; cent cinquante-cinq pieds et soixante-seize centièmes de pied (155,76) dans une quinzième ligne nord-ouest; cent soixante-dix pieds (170,0) dans une deuxième ligne ouest; cent quarante-trois pieds et soixante-douze centièmes de pied (143,72) dans une huitième ligne sud-ouest, quatre-vingt-sept pieds et soixante-cinq centièmes de pied (87,65) dans une seizième ligne nord-ouest; cent trente-pieds (130,0) dans une onzième ligne nord-est; cent vingt-trois pieds et trente-cinq centièmes de pied (123,35) dans une dix-septième ligne nord-ouest; cent soixante et onze pieds et trente-cinq centièmes de pied (171,35) dans une dix-huitième ligne nord-ouest; cent pieds (100,0) dans une troisième ligne ouest; quatre-vingt-onze pieds et trois centièmes de pied (91,03) dans une quatrième ligne ouest; cent dix pieds (110,0) dans une deuxième ligne sud; cent trente-six pieds et vingt-quatre centièmes de pied (136,24) le long d'une courbe engendrée par un rayon de deux cent quatorze pieds et quarante et un centièmes de pied (214,41); cent quatre-vingt-dix pieds (190,0) le long d'une courbe engendrée par un rayon de deux cent cinquante-trois pieds (253,0); cent dix pieds (110,0) dans une cinquième ligne ouest; cent cinquante-cinq pieds et quarante-trois centièmes de pied (155,43) dans une troisième ligne sud; deux cent dix pieds et cinq dixièmes de pied (210,5) dans une dix-huitième ligne sud-est; quarante-cinq pieds et trente-six centièmes de pied (45,36) dans une quatrième ligne sud; cent vingt-six pieds et quarante-sept centièmes de pied (126,47) dans une neuvième ligne sud-ouest; cent quarante pieds (140,0) dans une dix-neuvième ligne sud-est; deux cent trente-huit pieds et six dixièmes de pied (238,6) le long d'une courbe engendrée par un rayon de cent soixante-treize pieds (173,0); cent cinquante-cinq pieds (155,0) dans une dixième ligne sud-ouest; cent quarante et un pieds et neuf centièmes de pied (141,09) dans une vingtième ligne sud-est; deux cent cinquante-deux pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (252,97) dans une troisième ligne est; cent cinq pieds (105,0) dans une douzième ligne nord-est; deux cent cinquante pieds et cinquante-huit centièmes de pied (250,58) dans une vingt et unième ligne sud-est; cent vingt-huit pieds et soixante centièmes de pied (128,60) dans une sixième ligne ouest; deux cent quatre-vingt-seize pieds et cinquante-deux centièmes de pied (296,52) dans une septième ligne ouest; cent pieds (100,0) dans une huitième ligne ouest; cinquante-cinq pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (55,86) dans une neuvième ligne ouest; cinquante-cinq pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (55,86) dans une vingtième ligne nord-ouest; cent cinquante-cinq pieds (155,0) dans une dixième ligne ouest; quarante-sept pieds et quatre

dixièmes de pied (47,4) le long d'une courbe engendrée par un rayon de deux cent soixante pieds (260,0); soixante-dix pieds et cinquante-neuf centièmes de pied (70,59) dans une quatrième ligne nord; cent cinquante pieds (150,0) dans une quatrième ligne est; quatre cents pieds (400,0) dans une cinquième ligne nord; cent soixante-treize pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (173,74) dans une sixième ligne nord; trois cents pieds (300,0) dans une septième ligne nord; cent cinquante pieds (150,0) dans une onzième ligne ouest; vingt pieds (20,0) dans une huitième ligne nord; cent cinquante pieds (150,0) dans une cinquième ligne est; trois cents pieds (300,0) dans une neuvième ligne nord; quatre-vingt-deux pieds et quatre dixièmes de pied (82,4) dans une treizième ligne nord-est; quatre-vingt-dix pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (90,55) dans une quatorzième ligne nord-est; quatre-vingt-quinze pieds et vingt-trois centièmes de pied (95,23) dans une quinzième ligne nord-est; quatre-vingt-quinze pieds et vingt-trois centièmes de pied (95,23) dans une seizième ligne nord-est; cent deux pieds et vingt-sept centièmes de pied (102,27) dans une dix-septième ligne nord-est; cent cinquante pieds (150,0) dans une vingt et unième ligne nord-ouest; contenant une superficie de dix-neuf acres et sept centièmes (sup. 19,07 ac), mesures anglaises.

8. Bloc 3 partie, bornée comme suit: vers le sud-est par les lots 3-139 et 3-138; vers le sud par les lots 3-136 et 3-118, rue; vers l'est par le lot 3-136; vers l'ouest par les lots 3-135 et 3-132; vers le nord-ouest par les lots 3-133 et 3-134; vers le nord par une partie du lot 26; mesurant deux cent soixante-cinq pieds et dix-sept centièmes de pied (265,17) dans sa ligne sud-est; cent dix pieds et trente-huit centièmes de pied (110,38) dans une première ligne sud; cent cinquante pieds (150,0) dans sa ligne est; cent trente-deux pieds et quarante-trois centièmes de pied (132,43) dans une deuxième ligne sud; cent vingt-deux pieds et quarante et un centièmes de pied (122,41) dans une première ligne ouest; deux cent trente-sept pieds et huit centièmes de pied (237,08) dans sa ligne nord-ouest; cent dix-neuf pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes de pied (119,99) dans une deuxième ligne ouest; cent quatre-vingts pieds (180,0) dans sa ligne nord; contenant une superficie de cinquante-neuf mille cinq cent quarante pieds carrés (sup. 59 540,0 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

9. Bloc 3 partie, bornée comme suit: vers le sud-est par les lots 3-182 à 3-193, 3-155, 3-153, 3-152, 3-151, 3-148, 3-147 et 3-140, rue; vers le sud-ouest par les lots 3-117, rue, 3-170 à 3-173, 3-161, 3-159, 3-158, 3-155, 3-174, rue, 3-154, 3-148, 3-142, 3-141 et 3-139; vers le nord-ouest par les lots 3-173, 3-168, 3-174, rue, et 3-154, vers l'ouest par les lots 3-167, 3-166, 3-161, 3-160, 3-203 et par une partie du lot 26; vers le nord-est par les lots 3-161 à 3-164, 3-148 et

3-203 à 3-208; vers l'est par les lots 3-141, 3-211 et 3-202; vers le nord par les lots 3-160, 25-8, rue, 3-209 à 3-211, 24B-1, rue, et 3-195 à 3-202; vers le sud par les lots 3-157, 3-156, 3-154, 3-153, 3-150 et 3-149; mesurant deux cent vingt-trois pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (223,55) dans une première ligne sud-est; trois cents pieds (300,0) dans une deuxième ligne sud-est; deux cent douze pieds et quarante-neuf centièmes de pied (212,49) dans une troisième ligne sud-est; quatre cent quatre pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied (404,78) dans une quatrième ligne sud-est; vingt pieds (20,0) dans une première ligne sud-ouest; cent soixante-dix pieds (170,0) dans une première ligne nord-ouest; trois cent six pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (306,96) dans une deuxième ligne sud-ouest; soixante-six pieds et vingt-trois centièmes de pied (66,23) dans une troisième ligne sud-ouest; cent seize pieds et vingt-deux centièmes de pied (116,22) dans une deuxième ligne nord-ouest; soixante-sept pieds et quarante-deux centièmes de pied (67,42) dans une première ligne ouest; cent trente-neuf pieds et vingt-cinq centièmes de pied (139,25) dans une deuxième ligne ouest; deux cent trente pieds et vingt-huit centièmes de pied (230,28) dans une première ligne nord-est; cent vingt-quatre pieds et trente-cinq centièmes de pied (124,35) dans une deuxième ligne nord-est; cent dix pieds (110,0) dans une troisième ligne ouest; soixante pieds (60,0) dans une quatrième ligne sud-ouest; trente-neuf pieds et cinquante-quatre centièmes de pied (39,54) le long d'une courbe engendrée par un rayon de cinquante-cinq pieds (55,0); cent cinquante pieds (150,0) dans une première ligne nord; cent cinquante pieds et dix-huit centièmes de pied (150,18) dans une quatrième ligne ouest; cent vingt-huit pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (128,74) dans une cinquième ligne sud-ouest; cent cinquante-sept pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes de pied (157,94) dans une sixième ligne sud-ouest; deux cents pieds (200,0) dans une première ligne sud; quatre-vingt-sept pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (87,85) dans une septième ligne sud-ouest; cent cinquante-deux pieds et un dixième de pied (152,1) dans une cinquième ligne sud-est; vingt pieds et vingt-cinq centièmes de pied (20,25) dans une huitième ligne sud-ouest; cent quarante-huit pieds et quatre-vingt-treize centièmes de pied (148,93) dans une troisième ligne nord-ouest; quatre-vingt-onze pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (91,74) dans une neuvième ligne sud-ouest; cent quarante-neuf pieds et soixante-douze centièmes de pied (149,72) dans une deuxième ligne sud; deux cent cinquante-quatre pieds et quatorze centièmes de pied (254,14) dans une sixième ligne sud-est; cent deux pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied (102,78) dans une troisième ligne sud; cent quatre-vingt-cinq pieds (185,0) dans une dixième ligne sud-ouest; cent quarante-cinq pieds (145,0) dans une sep-

tième ligne sud-est; cent soixante-treize pieds et vingt et un centièmes de pied (173,21) dans une troisième ligne nord-est; vingt-quatre pieds et soixante-dix-sept centièmes de pied (24,77) dans une huitième ligne sud-est; quatre-vingt-deux pieds et soixante-deux centièmes de pied (82,62) dans une onzième ligne sud-ouest; cent trente pieds (130,0) dans une douzième ligne sud-ouest; quatre-vingts pieds (80,0) dans une quatrième ligne sud; cent vingt-cinq pieds (125,0) dans une première ligne est; trente-sept pieds et vingt et un centièmes de pied (37,21) le long d'une courbe engendrée par un rayon de cinquante-cinq pieds (55,0); quatre-vingt-neuf pieds et quarante-cinq centièmes de pied (89,45) dans une treizième ligne sud-ouest; cinq cent trente pieds (530,0) dans une cinquième ligne ouest; trente pieds (30,0) dans une deuxième ligne nord; cent cinquante pieds (150,0) dans une deuxième ligne est; deux cent quarante-six pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (246,82) dans une troisième ligne nord; cinq cents pieds (500,0) dans une quatrième ligne nord-est; cent trente pieds et soixante-trois centièmes de pied (130,63) dans une cinquième ligne nord-est; cent quarante-trois pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (143,55) dans une sixième ligne ouest; vingt pieds (20,0) dans une quatrième ligne nord; cent quarante-cinq pieds (145,0) dans une troisième ligne est; cent quatre-vingt-dix-sept pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (197,74) dans une cinquième ligne nord; cinq cent soixante-douze pieds et cinquante-quatre centièmes de pied (572,54) dans une sixième ligne nord; contenant une superficie de douze acres et huit dixièmes (sup. 12,8 ac), mesures anglaises.

10. Bloc 4 partie, bornée comme suit: vers le nord-est par les lots 4-124, rue et 4-124, rue; vers l'est par les lots 4-124, rue, 4-2, 4-10 et 4-17; vers le sud par les lots 4-2, 4-4, 4-5, 4-9, 4-10, 24B-1, 4-11 à 4-17, 25-8, rue, 4-22 et 4-23, rue; vers le sud-est par les lots 4-6 et 4-22; vers le sud-ouest par les lots 4-8, 4-18 à 4-22 et 4-23; vers l'ouest par les lots 4-11, 4-18 et 4-23, rue; vers le nord-ouest par le lot 4-23, rue; vers le nord par les lots 4-24, rue et 4-124, rue; mesurant deux cent soixante-douze pieds et quatre centièmes de pied (272,04) le long d'une courbe engendrée par un rayon de cent quarante pieds (140,0); quatre-vingt-trois pieds et quatre-vingt-onze centièmes de pied (83,91) dans une première ligne est; cent cinquante-cinq pieds et quatorze centièmes de pied (155,14) dans une première ligne sud; cent pieds (100,0) dans une deuxième ligne est; cent dix-sept pieds et neuf centièmes de pied (117,09) dans une deuxième ligne sud; cent dix-sept pieds et neuf centièmes de pied (117,09) dans une troisième ligne sud; cent quarante-deux pieds et neuf centièmes de pied (142,09) dans une première ligne sud-est; quatre-vingt-dix-huit pieds et soixante-sept cen-

tièmes de pied (98,67) dans une première ligne sud-ouest; deux cent quatre pieds et soixante-dix-sept centièmes de pied (204,77) dans une quatrième ligne sud; cent cinquante pieds (150,0) dans une troisième ligne est; vingt pieds (20,0) dans une cinquième ligne sud; cent cinquante pieds (150,0) dans une première ligne ouest; cinq cents pieds (500,0) dans une sixième ligne sud; cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198,0) dans une septième ligne sud; cent cinquante pieds et cinquante-sept centièmes de pied (150,57) dans une quatrième ligne est; vingt pieds (20,0) dans une huitième ligne sud; cent cinquante pieds et cinquante-sept centièmes de pied (150,57) dans une deuxième ligne ouest; cent quatre-vingt-dix-huit pieds et quatre-vingt-huit centièmes de pied (193,88) dans une deuxième ligne sud-ouest; cent cinquante pieds (150,0) dans une troisième ligne sud-ouest; quatre-vingts pieds (80,0) dans une quatrième ligne sud-ouest; quatre-vingt-cinq pieds et six dixièmes de pied (85,6) dans une neuvième ligne sud; cent dix pieds (110,0) dans une deuxième ligne sud-est; deux cent quinze pieds (215,0) dans une dixième ligne sud; cent quatre-vingt-deux pieds et soixante-treize centièmes de pied (182,73) le long d'une courbe engendrée par un rayon de quatre-vingt-dix pieds (90,0); cent cinquante-cinq pieds et cinquante-deux centièmes de pied (155,52) dans une première ligne nord-ouest; quarante-six pieds et vingt-deux centièmes de pied (46,22) le long d'une courbe engendrée par un rayon de trente-cinq pieds (35,0); trois cent un pieds et trente-sept centièmes de pied (301,37) dans une première ligne nord-est; quatre-vingt-douze pieds et vingt-trois centièmes de pied (92,23) le long d'une courbe engendrée par un rayon de trois cent neuf pieds et deux centièmes de pied (309,02); trois cent trente-neuf pieds et cinquante-deux centièmes de pied (339,52) dans une première ligne nord; cinquante-six pieds et deux dixièmes de pied (56,2) le long d'une courbe engendrée par un rayon de deux cent quatre-vingt-quinze pieds et trente-neuf centièmes de pied (295,39); quatre cent soixante-sept pieds et cinquante-trois centièmes de pied (467,53) dans une deuxième ligne nord; quatre cent quarante-deux pieds et soixante-six centièmes de pied (442,66) dans une troisième ligne nord; cent huit pieds et cinquante-neuf centièmes de pied (108,59) le long d'une courbe engendrée par un rayon de trois cent soixante-six pieds (366,0); deux cent six pieds et quarante-deux centièmes de pied (206,42) dans une quatrième ligne nord; contenant une superficie de seize acres et cinquante-cinq centièmes (sup. 16,55 ac), mesures anglaises.

11. Bloc 4 partie, bornée comme suit: vers l'est par une partie du lot 22 et par le lot 4-40; vers le sud par les lots 4-1, 4-27 et 4-28; vers l'ouest par les lots 4-124, rue, et 4-39; vers le sud-ouest par les lots 4-124, rue, 4-26 et 4-41; vers le nord-ouest par les lots 4-26, 4-41,

4-25, rue, 4-42 et 4-43; vers le nord par les lots 4-25, rue, et 4-40; mesurant huit cent cinquante-quatre pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (854,92) dans une première ligne est; cent quatre-vingts pieds et six dixièmes de pied (180,6) dans une première ligne sud; cent cinquante-neuf pieds et dix-neuf centièmes de pied (159,19) dans une première ligne ouest; deux cent neuf pieds et vingt-huit centièmes de pied (209,28) le long d'une courbe engendrée par un rayon de deux cent six pieds (206,0); cent soixante pieds (160,0) dans une première ligne nord-ouest; cent trente pieds et soixante-dix-sept centièmes de pied (130,77) dans une première ligne sud-ouest; cent trente pieds et soixante-dix-sept centièmes de pied (130,77) dans une deuxième ligne sud; cent dix-huit pieds et cinquante-sept centièmes de pied (118,57) dans une troisième ligne sud; cent cinquante-neuf pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes de pied (159,94) dans une deuxième ligne ouest; cent cinquante-neuf pieds et trois dixièmes de pied (159,3) le long d'une courbe engendrée par un rayon de cinq cent neuf pieds (509,0); cent vingt pieds (120,0) dans une deuxième ligne est; cent quarante-trois pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (143,92) dans sa ligne nord; cent douze pieds (112,0) dans une deuxième ligne nord-ouest; cent cinquante pieds (150,0) dans une deuxième ligne sud-ouest; cent pieds (100,0) dans une troisième ligne nord-ouest; cent cinquante pieds (150,0) dans sa ligne nord-est; cent quarante-six pieds et huit dixièmes de pied (146,8) dans une quatrième ligne nord-ouest; contenant une superficie de deux cent onze mille quarante-deux pieds carrés (sup. 211 042,0 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

12. Bloc 4 partie, bornée comme suit: vers le nord par le lot 4-77; vers le sud-est par les lots 4-75, 4-74 et 4-73; vers le sud par les lots 4-71 et 4-72; vers le nord-ouest par les lots 4-79 et 4-80; mesurant cent vingt pieds et quarante-quatre centièmes de pied (120,44) dans sa ligne nord; cent quatre-vingt-seize pieds et trois dixièmes de pied (196,3) dans sa ligne sud-est; cent quatre-vingt-sept pieds et soixante-huit centièmes de pied (187,68) dans sa ligne sud; cent quarante et un pieds et vingt-sept centièmes de pied (141,27) dans une première ligne nord-ouest; cent dix-neuf pieds et quatre-vingt-treize centièmes de pied (119,93) dans une deuxième ligne nord-ouest; contenant une superficie de douze mille neuf cents pieds carrés (sup. 12 900,0 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

13. Bloc 4 partie, bornée comme suit: vers le sud par les lots 4-90, 4-89, 4-88, 4-68, 4-24, rue, 4-120, 4-119, 4-118, 4-116 et 4-115, vers le sud-est par les lots 4-88, 4-67, 4-66, 4-65, 4-123, 4-122 et 4-121; vers le nord-est par le lot 4-87; vers le nord par les lots 4-87, 4-64, rue, 4-86, 4-85, 4-84, 4-106, 4-105, 4-104, 4-103, 4-102, 4-101, 4-100, 4-99 et 4-98; vers le nord-ouest par les lots 4-87, 4-112, 4-111, 4-110,

4-109, 4-108 et 4-107; vers l'est par les lots 4-86, 4-121 et 4-118; vers l'ouest par les lots 4-120, 4-116 et 4-113; mesurant quatre cent seize pieds et cinquante-six centièmes de pied (416,56) dans une première ligne sud; cent quatre-vingts pieds et soixante-six centièmes de pied (180,66) dans une première ligne sud-est; deux cent quatorze pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes de pied (214,99) dans sa ligne nord-est; cent quarante-deux pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (142,85) dans une première ligne nord; cent cinquante pieds (150,0) dans une première ligne nord-ouest; trente pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes de pied (30,94) le long d'une courbe engendrée par un rayon de cinquante-cinq pieds (55,0); cent vingt-huit pieds et cinquante et un centièmes de pied (128,51) dans une première ligne est; trois cent quinze pieds (315,0) dans une deuxième ligne nord; cent dix-huit pieds et huit centièmes de pied (118,8) dans une deuxième ligne sud; quatre cent soixante-quinze pieds et sept dixièmes de pied (475,7) dans une deuxième ligne sud-est; cent quatre-vingt-dix-sept pieds et cinq centièmes de pied (197,05) dans une troisième ligne sud-est; cent cinquante pieds (150,0) dans une deuxième ligne est; vingt pieds (20,0) dans une troisième ligne sud; cent cinquante pieds (150,0) dans une première ligne ouest; deux cents pieds (200,0) dans une quatrième ligne sud; quatre-vingt-sept pieds et deux centièmes de pied (87,02) dans une cinquième ligne sud; cent cinquante pieds (150,0) dans une troisième ligne est; cent quatorze pieds et cinquante-deux centièmes de pied (114,52) dans une sixième ligne sud; cent cinquante pieds (150,0) dans une deuxième ligne ouest; cent quatre-vingts pieds et quarante-six centièmes de pied (180,46) dans une septième ligne sud; quatre-vingt-dix pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (90,92) dans sa ligne sud-ouest; quinze pieds et trente-trois centièmes de pied (15,33) dans une troisième ligne ouest; trois cent soixante-dix pieds (370,0) dans une deuxième ligne nord-ouest; cent cinquante-huit pieds et trente et un centièmes de pied (158,31) dans une troisième ligne nord-ouest; cent soixante-quatre pieds et trois centièmes de pied (164,03) dans une troisième ligne nord; deux cent quatre-vingt-huit pieds et vingt-deux centièmes de pied (288,22) dans une quatrième ligne nord; trois cent quatre-vingts pieds et quarante-quatre centièmes de pied (380,44) dans une cinquième ligne nord; contenant une superficie de dix acres et six dixièmes (sup. 10,6 ac), mesures anglaises.

14. Bloc 4 partie, bornée comme suit: vers l'est par les lots 4-62 et 4-23, rue: vers le sud par les lots 4-117, rue, 4-23, rue, et 25-8, rue; vers le sud-est par les lots 4-117, rue, 4-24, rue, 4-23, rue, et 25-8, rue; vers le nord par le lot 4-23, rue, et par une partie du lot 25; vers l'ouest par une partie du lot 26; mesurant deux cent six pieds et six centièmes de pied (206,06) dans sa

ligne est; cent trente-deux pieds et dix-sept centièmes de pied (132,17) le long d'une courbe engendrée par un rayon de mille six cent quarante-six pieds (1 646,0); quatre cent soixante-quatre pieds et cinquante-sept centièmes de pied (464,57) le long d'une courbe engendrée par un rayon de cinq cent six pieds (506,0); cinq cent quarante-deux pieds et quarante-quatre centièmes de pied (542,44) dans une première ligne sud-est; deux cent deux pieds et cinquante-sept centièmes de pied (202,57) dans une deuxième ligne sud-est; trois cent seize pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (316,74) le long d'une courbe engendrée par un rayon de cent cinquante-six pieds (156,0); deux cent quinze pieds (215,0) dans une première ligne nord; cent dix-huit pieds et dix-huit centièmes de pied (118,18) le long d'une courbe engendrée par un rayon de trente-sept pieds (37,0); deux cent soixante et un pieds et un dixième de pied (261,1) le long d'une courbe engendrée par un rayon de deux cent vingt pieds (220,0); cent cinq pieds et un dixième de pied (105,1) le long d'une courbe engendrée par un rayon de deux cent dix pieds (210,0); mille trois cent quatre-vingt-cinq pieds et six dixièmes de pied (1 385,6) dans sa ligne ouest; huit cent neuf pieds et quatorze centièmes de pied (808,14) dans une deuxième ligne nord; contenant une superficie de quatre cent sept mille trois cent quatre pieds carrés (sup. 407 304 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

Les mises à prix sont fixées à:

Le lot no 81 bloc 2 .....	678,50 \$
Le lot no 83 bloc 2 .....	678,50 \$
Le lot no 84 bloc 2 .....	678,50 \$
Le lot no 81 bloc 3 .....	678,50 \$
Le lot no 86 bloc 3 .....	678,50 \$
Le lot no 202 bloc 3 .....	678,50 \$

#### Description technique

Le par. no 1 bloc 2 .....	2 537,00 \$
Le par. no 2 bloc 2 .....	413,00 \$
Le par. no 3 bloc 2 .....	973,50 \$
Le par. no 4 bloc 2 .....	2 183,00 \$
Le par. no 5 bloc 2 .....	1 298,00 \$
Le par. no 6 bloc 2 .....	590,00 \$
Le par. no 7 bloc 3 .....	5 634,50 \$
Le par. no 8 bloc 3 .....	1 858,50 \$
Le par. no 9 bloc 3 .....	3 776,00 \$
Le par. no 10 bloc 4 .....	4 867,50 \$

Le par. no 11 bloc 4 .....	2 743,50 \$
Le par. no 12 bloc 4 .....	560,50 \$
Le par. no 13 bloc 4 .....	3 127,00 \$
Le par. no 14 bloc 4 .....	9 558,00 \$

soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, de Martigny Ouest, bureau 4.03, Saint-Jérôme, QC, le TREIZIÈME jour de JANVIER 1987 à compter de DIX heures.

*Le shérif adjoint,*

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 14 novembre 1986

48733

## Trois-Rivières

Exécution-saisie immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Trois-Rivières

No 400-05-000024-860

S. 400-18-000021-869

**C**AISSE POPULAIRE DE ST-JUSTIN, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1111, rue Gérin, Saint-Justin, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre GEORGES CARON et THÉRÈSE ROBERT CARON, domiciliés et résidant au 6250, chemin Saint-Roch, Tracy, district de Richelieu, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Maskinongé, 121, rue Petite-Rivière, Louiseville, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« 1. Un terrain situé au village de Maskinongé, faisant partie du lot connu et désigné sous le numéro sept cent vingt-quatre (ptie 724) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé, division d'enregistrement de Maskinongé, mesurant cinquante-six pieds et six pouces (56 pi 6 po) de largeur, mesures anglaises, sur toute la profondeur depuis la ligne de la rue jusqu'à la ligne sud-est de la partie ci-après décrite du lot 725; borné en front, vers l'ouest, par la rue Saint-Joseph, en profondeur, vers l'est, par la partie

ci-après décrite du lot 725, d'un côté, vers le nord, par le terrain de Adrien Lajoie (ptie 725) et de l'autre côté, vers le sud, par le terrain de François de Serres (ptie 724). Sujet à un passage mitoyen créé aux termes de l'acte enregistré à Louiseville sous le numéro 62556 et à une servitude de mur adjacent créée aux termes du même acte. Sujet à une servitude d'égout créée aux termes de l'acte enregistré à Louiseville sous le numéro 66680; avec une maison dessus construite portant les numéros d'immeuble 46, 48, 50, Saint-Joseph, Maskinongé, et toutes les autres constructions y érigées, circonstances et dépendances.

2. Un autre terrain situé au village de Maskinongé, faisant partie du lot connu et désigné sous le numéro sept cent vingt-cinq (ptie 725) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé, division d'enregistrement de Maskinongé, mesurant cinquante-six pieds et six pouces (56 pi 6 po) de largeur, mesures anglaises, sur toute la profondeur qu'il y a depuis la partie ci-dessus décrite du lot 724 jusqu'à la rivière Maskinongé; et borné comme suit: vers l'ouest par le terrain ci-dessus décrit (ptie 724), vers l'est par la rivière Maskinongé, d'un côté, vers le nord, par le terrain de Adrien Lajoie (ptie 725) et de l'autre côté, vers le sud, par le terrain de François de Serres (ptie 725).

Lesdits immeubles comprennent également les machineries et autres outillages placés dans ceux-ci d'une façon permanente et devenus de ce fait immeubles par destination. »

La mise à prix est fixée à 4 644,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Maskinongé, 121, rue Petite-Rivière, Louiseville, JOK 1N0, district de Trois-Rivières, le MARDI TREIZIÈME jour de JANVIER 1987 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNINE BOISVERT

Bureau du shérif

Cour supérieure

Trois-Rivières, le 6 novembre 1986

48637

Bref d'exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Trois-Rivières  
Nos 400-05-000400-854  
400-18-000026-868

**C**AISSE POPULAIRE DE STE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau principal au 182, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade, district de Trois-Rivières, G0X 2J0, partie demanderesse, contre GILLES CORBEIL, résidant et domicilié au 232, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade, district de Trois-Rivières, G0X 2J0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Champlain, 221, rue de l'Église, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, G0X 2R0, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent quatre-vingt (ptie 380) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, comté de Champlain, mesurant soixante-six pieds (66 pi) de largeur, par soixante-dix pieds (70 pi) de profondeur, le tout plus ou moins, et à mesures anglaises; borné en front, au sud-est, par la route nationale no 2; d'un côté, au sud-ouest, par une autre partie dudit lot numéro trois cent quatre-vingt (ptie 380); en profondeur, au nord-ouest, par le lot numéro trois cent soixante-dix-neuf (379); et de l'autre côté, au nord-est, par la Première Avenue; avec maison et garage et partie de hangar construits sur ledit emplacement, circonstances et dépendances; cette maison porte le numéro d'immeuble cent trente-quatre (134), rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade. »

La mise à prix est fixée à cinq mille cent dollars (5 100,00 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 211, rue de l'Église Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, G0X 2R0, le JEUDI HUITIÈME jour de JANVIER 1987 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNINE BOISVERT

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Trois-Rivières, le 30 octobre 1986

48636

Saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Trois-Rivières  
No 400-02-001136-850  
S. 400-18-000012-868

**S**OCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée par une loi du Parlement du Canada, ayant un bureau à Québec, district de Québec, demanderesse, no 400-05-000284-852 (bref noté) CAISSE POPULAIRE DES VIEILLES FORGES, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4160, rue Jacques-de-Labadie, Trois-Rivières, dit district, demanderesse, contre MARCEL BEAUMIER, soudeur, domicilié et résidant au 1520, place de la Fontaine, cité et district de Trois-Rivières, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 1481, rue Notre-Dame, cité et district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro cent trente-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-deux (182-136) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières; avec bâtisse dessus construite et portant le numéro d'immeuble 1520, place Lafontaine, Trois-Rivières, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 18 486,25 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, QC, G9A 4P8, district de Trois-Rivières, le JEUDI HUITIÈME jour de JANVIER 1987 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ME JEAN-PAUL COSSETTE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Trois-Rivières, le 30 octobre 1986

48638

## Ventes pour taxes, avis de publication

### Ville de Laval

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier adjoint de la ville de Laval, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique

dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville, 1, place du Souvenir, Chomedey, ville de Laval, le mercredi 10 décembre 1986 à 10 heures, pour défaut de paiement des taxes, a été publiée au journal « Le Courrier Laval », les 16 et 23 novembre 1986, le tout conformément aux dispositions de l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Laval, le 24 novembre 1986

48639

*Le greffier adjoint,*  
ROBERT LABELLE

### Ville de Percé

Avis public est, par les présentes, donné par le sous-signé, secrétaire-trésorier, que la liste des immeubles à être vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes, à l'hôtel de ville, 31, rue de l'Église, Percé, le 17 décembre 1986 à 10 h 00, ainsi que l'avis qui l'accompagne, ont été publiés au journal « Le Havre », éditions des 18 et 25 novembre 1986, le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Percé, le 12 novembre 1986

48653

*Le secrétaire-trésorier,*  
BRUNO CLOUTIER

---

## Erratum

---

### Circonscription électorale de Bonaventure

Ancienne route 6

Dans la municipalité de Hope Town:  
Région 01, district 04

Dans l'avis publié le 25 octobre 1986, on aurait dû lire « Dans la municipalité de Hope Town une section de l'ancienne route 6, vis-à-vis le lot 134, sur une longueur approximative de 305 mètres. »

Québec, le 3 novembre 1986

287

*Le ministre des Transports,*  
MARC-YVAN CÔTÉ

### Circonscription électorale de Lotbinière

Route de l'Église ou rue Saint-Pierre et ancienne route 49

Dans la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets, paroisse:

Région 04, district 33

Dans l'avis publié le 25 octobre 1986, on aurait dû lire « Section de la route de l'Église ou rue Saint-Pierre et ancienne route 49, vis-à-vis les lots 223 et 224, sur une longueur approximative de 142 mètres ».

Québec, le 3 novembre 1986

287

*Le ministre des Transports,*  
MARC-YVAN CÔTÉ

### Circonscription électorale de Gaspé

1<sup>er</sup> Rang de Bois-Brûlé

Dans la municipalité de Gaspé, ville:  
Région 01, district 02

Dans l'avis publié le 4 mai 1963, on aurait dû lire « Section du 1<sup>er</sup> Rang de Bois-Brûlé, vis-à-vis des lots 2E-3, 2F-3, 2G-3, 2H-3, 14A-1, 14A-2, 14A-3 et 14B-1 du canton de Douglas, sur une longueur approximative de 655 mètres. »

Québec, le 3 novembre 1986

287

*Le ministre des Transports,*  
MARC-YVAN CÔTÉ

### Circonscription électorale de Portneuf

Ancienne route 367

Dans la municipalité de Saint-Raymond, paroisse:  
Région 3-1, district 29

Dans l'avis publié le 11 décembre 1976, une partie de la publication, soit: « L'ancienne route 367, vis-à-vis des lots 561, 562-2, 563-6, 564-7, 564, 565, 566 et 567, sur une longueur approximative de 3 600 pieds » a été remise par erreur et est donc annulée.

Québec, le 3 novembre 1986

287

*Le ministre des Transports,*  
MARC-YVAN CÔTÉ

**Circonscription électorale de Vaudreuil-Soulanges**

Chemin montée Saint-Henri

Dans la municipalité de Sainte-Marthe:  
Région 6-3, district 65

Dans l'avis publié le 25 octobre 1986, on aurait dû lire « Dans la municipalité de Sainte-Marthe, section du chemin montée Saint-Henri, vis-à-vis les lots 359 à 443, sur une longueur approximative de 2 429 mètres. »

Québec, le 3 novembre 1986

*Le ministre des Transports,*  
MARC-YVAN CÔTÉ

287

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-026706-858

**VILLE DE LA PRAIRIE c. LA BERGERIE DE LA PRAIRIE INC.**

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 6313 de l'édition numéro 46 du 15 novembre 1986. Le numéro de cause aurait dû se lire comme suit: « No 500-02-026706-858 ».

48682

**Ville de Gaspé**

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 6318 de l'édition numéro 46 du 15 novembre 1986. Le texte aurait dû se lire:

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, assistant-greffier de la susdite ville, que l'avis ainsi que la liste des immeubles à être vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes, le jeudi 27 novembre 1986 à 9 h 30, à la salle de l'hôtel de ville de Gaspé, ont été publiés, en français consécutivement dans les éditions du 4 et 11 novembre 1986 du journal « Le Pharillon » et en anglais dans l'édition du 4 novembre 1986 du journal « Le Spec », le tout en conformité avec l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Gaspé, le 17 novembre 1986

*L'assistant-greffier,*  
JUDITH DESMEULES, LL.B

48734

**Joliette**

Saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Joliette  
Nos 705-02-001022-854  
705-18-000078-861

CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE RAWDON, corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son bureau au 3647, rue Queen en la municipalité de Rawdon, district de Joliette, partie demanderesse, contre ROLLAND DUMOULIN, autrefois domicilié et résidant au 6925, Choisy, appartement 208, Saint-Léonard, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

Soyez avisés que dans l'avis public ci-haut mentionné, publié le 8 novembre 1986 à la page 6074, l'adresse du bureau d'enregistrement de Montcalm devrait se lire comme suit: 1532, rue Albert, Sainte-Julienne.

*Le shérif adjoint,*  
SUZANNE PICHÉ

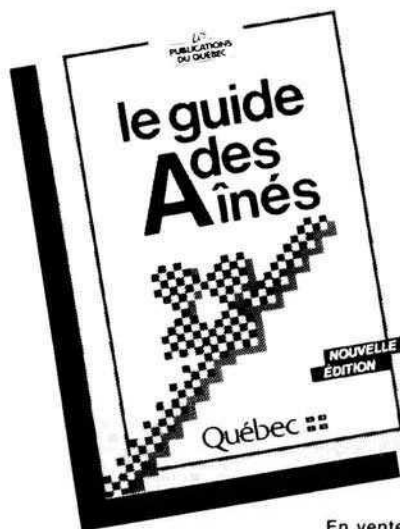
Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 7 novembre 1986

48654



# LE GUIDE DES AÎNÉS

*ça m'intéresse!*



## Un conseiller bien placé

Toute l'information  
nécessaire à la vie quotidienne  
des 55 ans et plus  
en 622 pages

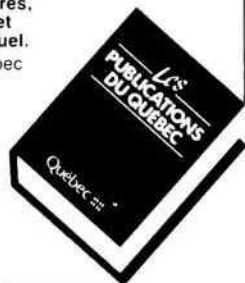
2<sup>e</sup> édition  
revue et corrigée  
pour encore plus  
de fiabilité

Le guide des aînés  
Ministère des Communications  
1986 - 622 pages  
EOQ 22934.4  
**9,95 \$**

En vente dans nos librairies,  
chez nos concessionnaires,  
par commande postale et  
chez votre libraire habituel.

Les Publications du Québec  
C.P. 1005  
Québec (Québec)  
G1K 7B5

Québec 



Port de retour garanti  
Gazette officielle du Québec  
179, boulevard Charest ouest  
Québec  
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

---

